

**Extrait du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL**

VILLE
D'EPINAY-SOUS-SENART

L'an deux mille vingt-six.
Le 8 avril, à 20heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni en salle Roger BITTEAU- Hôtel de Ville, en séance publique
sous la présidence de Monsieur Damien ALLOUCH

Chef-lieu de Canton

**Département
de l'Essonne
Arrondissement**

Etaient présents :

Damien ALLOUCH, Constant LEKIBY, Sabine PELLON, Philippe DEMONTES, Fula MESIKA, Mamadou BATHILY, Yacine ANASSE, Delicia SOUKA, Farid BENADJOUNA, Jacques FORTES SANCHEZ, Ghislaine THUAUD, Gaël MENU, Korotoumou DIAWARA, Stéphane LAMART, Martine DUBERNARD, Mamadou BA, Julie-Anne ZAKARIAN, Brahim ATTOUIL (20h55), Bertfried, MEVA'A BEKOLO, Kamel HAJJI, Léa GOUAUX, Louisa TERKI, David FRIQUET, Sonia GLAÏED

Absents :

Khellaf BENIDJER, Gülsüm KOCA

Date de convocation

26/03/2026

Date d'affichage

26/03/2026

Pouvoirs :

Stéphanie LEBEGUE a donné pouvoir à Sabine PELLON
Hanane GHAZAL a donné pouvoir à Constant LEKIBY
Zouina BESSA a donné pouvoir à Gaël MENU
Sarah BUZARE a donné pouvoir à Julie-Anne ZAKARIAN
Liliane MATTEI a donné pouvoir à Fula MESIKA
Georges PUJALS a donné pouvoir à David FRIQUET
Raphaël MARTEYN a donné pouvoir à Sonia GLAÏED

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 23 puis 24 à partir de 20h55

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 31

a été nommé(e) secrétaire Korotoumou DIAWARA
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35mn
Ont signé les membres présents

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent extrait peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

HEURES D'OUVERTURE
LUNDI-VENDREDI
8h30 - 11h45
13h30 - 17h30
SAMEDI
8h30 - 11h45

Accusé de réception en préfecture
091-219102159-20260408-DELIB-31-2026-DE
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026
Publié le 22/04/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'EPINAY-SOUS-SENART

Chef-Lieu de Canton

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°31 /2026

**OBJET : APPROBATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) ET DU PLAN MERCREDI
2026-2030**

L'an deux mille vingt-six, le 8 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Epina-y-sous-Sénart, légalement convoqué le 26 mars 2026, s'est assemblé en salle Roger Biteau, sous la présidence de Damien ALLOUCH,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Education, et notamment ses articles L.551-1, R.551-13 et D.521-12,

VU le décret n° 2016-1051 du 1^{er} août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

VU le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux centres de loisirs,

VU la délibération n° 55/2022 en date du 23 novembre 2022 relative à l'approbation du projet éducatif de territoire (PEDT) et du plan mercredi 2022-2025,

VU le Projet Educatif de Territoire et Plan mercredi 2026-2030 annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT la nécessité de proposer un parcours éducatif cohérent et de qualité à chaque enfant et chaque jeune,

CONSIDERANT le Projet Educatif de Territoire (PEDT) et le Plan mercredi 2026-2030 proposés, dont l'objectif est de garantir une continuité éducative entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire dans l'intérêt des enfants et des jeunes spinoliens,

CONSIDERANT que la Ville souhaite réaffirmer son engagement en faveur de la réussite éducative de chaque enfant et chaque jeune, en collaboration avec l'ensemble des acteurs éducatifs et les familles,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'adopter ce PEDT pour bénéficier de l'accompagnement des services de l'Etat et de ses partenaires institutionnels,

CONSIDERANT l'avis de la commission Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Éducation, Sport, Culture Associations et Vie locale, Solidarités, Santé et politique de la Ville du 31 mars 2026,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par :
31 voix pour

APPROUVE les termes du Projet Educatif de Territoire (PEDT) et du plan mercredi 2026-2030, tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer la convention relative à la mise en place du PEDT et plan mercredi 2026-2030 et toutes conventions et tous documents afférents.

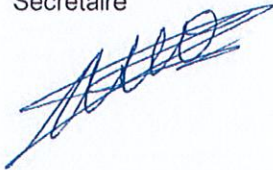
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud 78011 Versailles ou via la plateforme de Télérecours Citoyens (<https://www.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la ville (www.ville-epinay-senart.fr) ou de sa notification.

La présente délibération sera transmise à la Préfecture de l'Essonne, publiée en ligne sur le site internet de la commune (www.ville-epinay-senart.fr) et conservée au registre des actes administratifs.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents.
Expédition certifiée conforme.

Korotoumou DIAWARA

Secrétaire



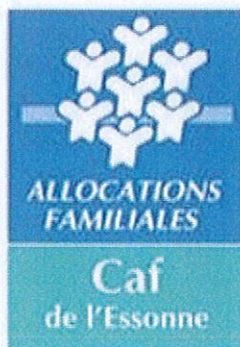
Damien ALLOUCH

Maire d'Epinay-sous-Sénart



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE PEDT / PLAN MERCREDI

1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030



Sommaire

I.	PREAMBULE	2
II.	DIAGNOSTIC	3
	1. Présentation du territoire	4
	2. Présentation sociologique de la population	5
	3. Focus sur la population jeune	7
	4. Politique de la collectivité dédiée à l'enfance et la jeunesse	12
	5. Tissu associatif	14
	6. Les équipements	15
III.	PROJET	19
	A. Modalités pratiques d'accueil des publics	19
	B. Les actions pré existantes, à intégrer au projet et à faire évoluer durant la période du PEDT	23
	C. Les projets en quelques exemples	26
IV.	LES OBJECTIFS OU LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT 2026-2030	28
	A. Le diagnostic partagé	29
	B. Le plan d'action	31
V.	LA GOUVERNANCE	43
	1. Le Comité de pilotage	43
	2. Le comité technique	43
	3. Les groupes de travail	44
	4. La coordination	44
VI.	LES PARTENAIRES DU PEDT	45
VII.	L'ÉVALUATION	46
VIII.	GRILLE D'INDICATEURS ET AUTO-ÉVALUATION	47
	ANNEXE N°1 : LE PLAN MERCREDI	49
	ANNEXE N°2 : Règlement intérieur	55
	Les 5 défis pour enfants curieux de la Cité Éducative (élémentaires et maternels) :	63
	ANNEXE n° 3 : Guide d'utilisation du portail famille	74
	ANNEXE n° 4 : Tarification	86
	ANNEXE n° 5 : Comptes rendus des 3 comités techniques	87
	ANNEXE n° 6 : Fiche action	104

I. PREAMBULE

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT), mentionné à l'article L.551-1 du Code de l'éducation, formalise une démarche permettant à la Ville de proposer à chaque enfant et chaque jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun la complémentarité des temps éducatifs.

Il constitue un outil de collaboration locale, qui rassemble à l'initiative de la collectivité, les services de l'Etat, la communauté éducative et les acteurs du territoire afin de garantir la continuité éducative de l'enfant et du jeune. Concrètement, il permet de poser le socle stratégique et opérationnel commun pour une meilleure prise en compte des besoins et du rythme de chaque enfant et pour améliorer la qualité et la diversité des activités périscolaires et extrascolaires proposées localement.

Le PEDT se veut aussi l'incarnation des politiques éducatives municipales qui visent à :

- Contribuer à la réussite éducative et à l'épanouissement de chaque enfant et chaque jeune en offrant des lieux propices à l'apprentissage et à l'accueil des enfants et en développant un parcours éducatif continu de la petite enfance à l'insertion professionnelle des jeunes ;
- Permettre l'égalité d'accès de tous aux activités et aux structures ;
- Accompagner les enfants et les jeunes à devenir des citoyens.

Il constitue un facteur d'attractivité du territoire pour les familles et ouvre droit aux financements de l'Etat.

A travers le Projet Educatif de Territoire (PEDT) mais également la Convention Territoriale Globale (CTG) et la démarche « Cité éducative », la Ville affirme ainsi l'éducation et la réussite scolaire comme des marqueurs forts du territoire, en mobilisant l'ensemble des partenaires dans une dynamique systémique et durable. Cette approche territoriale a conduit la Ville à prolonger son ancien PEDT, initialement prévu du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025, jusqu'au 31 décembre 2025 afin de travailler conjointement le renouvellement des PEDT et CTG dans l'objectif de permettre une harmonisation des actions éducatives sur une même période, de renforcer la coordination des interventions en direction des familles, des enfants, des jeunes et des publics fragiles mais également la transversalité avec tous les acteurs (familles, services municipaux, partenaires institutionnels et associatifs).

Dans cette perspective, en sus des comités de pilotage qui se sont tenus chaque année depuis 2022, de nombreuses réunions ont été organisées par la Ville au cours de l'année 2025, à savoir :

- Des réunions thématiques de travail entre les services à la population pour identifier leurs analyses et actions sur les différentes thématiques ainsi que des ateliers pour

déterminer les axes stratégiques et opérationnels, les actions et des indicateurs d'évaluation,

- Des réunions de cadrage et d'échanges avec la CAF pour la CTG et le SDJES représenté par la Ligue de l'Enseignement pour le PEDT,
- Trois comités techniques avec des ateliers ainsi que des temps d'expression et de restitution auxquels ont été invités les acteurs de la communauté éducative (Personnels de l'Education Nationale, parents d'élèves, agents municipaux...), les 24 juin 2025, 11 et 30 septembre 2025. Lors du premier comité technique, après une présentation rapide des dispositifs PEDT et CTG, les acteurs ont pu échanger sur les enjeux prioritaires, dresser un état des lieux des actions du PEDT en cours, émettre des avis sur les principales actions à poursuivre et/ou à améliorer, ainsi que sur les projets et thématiques qui pourraient être travaillées à l'avenir. Le second comité technique a permis aux différents acteurs de proposer des objectifs éducatifs et d'y associer des objectifs pédagogiques pour le nouveau PEDT à partir de trois thématiques : l'inclusion, l'émancipation et la continuité éducative dans les différents temps de l'enfant et du jeune. Enfin, le troisième comité technique a été consacré à la définition d'actions et d'indicateurs d'évaluation.
- Des comités de pilotage pour valider la démarche de renouvellement et du diagnostic puis la validation du document finalisé.

Le présent Projet Educatif de Territoire est donc le résultat d'une co-construction à partir des éléments suivants :

- Le diagnostic de territoire réalisé à partir d'éléments de l'INSEE, de bilans d'activités, des résultats du questionnaire jeunesse de 2024, le diagnostic jeunesse, etc.,
- L'état des lieux et les propositions formulées par les acteurs éducatifs,
- Les différents échanges avec les services municipaux et les élus pour préciser les objectifs éducatifs et opérationnels.

II. DIAGNOSTIC

Le diagnostic de la Ville d'Epinay-sous-Sénart s'est appuyé sur plusieurs sources :

- Les données du recensement de la population de l'INSEE de 2022,
- Le système d'information géographique (SIG) de la politique de la ville de 2021 pour les données sur le quartier prioritaire de la ville (QPV) Plaine Cinéastes,
- L'analyse des besoins sociaux (ABS) de février 2023,
- Les données transmises par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- Les données transmises par l'Education nationale,
- Les données d'activités des services Petite Enfance, Scolaire, Enfance et Jeunesse, Sports et vie associative,
- Les informations recueillies lors des réunions des groupes de travail et des comités techniques dans le cadre des renouvellements de la CTG et du PEDT.

A-Présentation de la commune

1. Présentation du territoire

La Ville d'Épinay-sous-Sénart, commune située à 22 kms au sud-est de Paris dans le département de l'Essonne, s'étend sur un territoire couvrant une superficie totale de 357 hectares. Elle est membre de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine depuis le 1^{er} janvier 2016.

Bordée par l'Yerres au nord et la forêt de Sénart au sud, la commune se caractérise par un fort enclavement urbain et un déficit d'accessibilité qui constitue un frein pour la jeunesse spinolienne. Elle est traversée d'ouest en est par deux axes de transports :

- La route départementale 94,
- La voie ferrée reliant Paris Gare de Lyon à Melun, sans toutefois avoir de gare RER implantée sur son territoire.

En termes d'occupation des sols, les zones urbanisées représentent 39 %, les espaces verts et forêts 61 %. La présence de la forêt de Sénart, de plusieurs parcs et des bords de l'Yerres sur le territoire est un atout pour la ville et pour les enfants et jeunes spinoliens.

La Ville se caractérise par une forte densité avec 3 291 habitants par km² au dernier recensement de la population de 2022 (2 681 au sein du territoire de l'agglomération VYVS et 734 dans le département).

Épinay-sous-Sénart s'organise en quartiers aux typologies urbaines et architecturales bien différenciées :

- La Ville nouvelle, datant des années 1960-1970, forme l'essentiel de son parc de logements avec un urbanisme majoritairement de type collectif,
- L'ancien bourg, dénommé « Vieil Épinay », qui est composé de maisons de ville anciennes et de pavillons plus récents.

La ville s'articule autour de plusieurs quartiers : Croix Rochopt, le vieil Épinay, Talma et le quartier prioritaire Plaine Cinéastes.

Depuis plusieurs années, la Ville d'Épinay-sous-Sénart, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine et ses partenaires sont engagés dans un processus de renouvellement urbain ayant pour principaux objectifs la lutte contre les fragilités sociales et l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

Après un projet concernant le quartier des Cinéastes mené dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine (PRU), l'action de rénovation urbaine se poursuit depuis 2017 sur le quartier de la Plaine avec un nouveau projet de renouvellement urbain

comprenant sur le volet résidentiel la démolition de 216 logements sociaux, la construction de 100 logements diversifiés et la réhabilitation de 940 logements locatifs sociaux.

La recomposition du secteur se concentre autour d'une polarité urbaine confortée et redynamisée autour de l'opération « Cœur de Ville » dans le but également de constituer autour de cette polarité le carrefour économique et social de la ville. Elle s'appuie sur la création d'un maillage viaire articulé autour du « trait d'union » pour désenclaver le quartier et le reconnecter au reste de la ville, notamment aux équipements situés au sud (futur pôle éducatif et maison de santé pluridisciplinaire) et aux aménités paysagères environnantes.

La commune est découpée par l'INSEE en 4 Ilots Regroupés d'Informations Statistiques (IRIS : l'IRIS Plaine Nord, l'IRIS Plaine Sud, l'IRIS les Cinéastes et l'IRI la Forêt.

2. Présentation sociologique de la population

Une dynamique démographique en recul caractérisée par une population jeune ainsi qu'une structure familiale et fragile

- 11 783 habitants en 2022 (recensement Insee), en baisse constante depuis 1975 (-1,3% de variation annuelle moyenne de la population entre 2016 et 2022) et due à un solde migratoire (différence entre les entrées et les sorties) négatif non compensé par le solde naturel (différence entre les naissances et les décès). Au regard du solde migratoire négatif relativement important (-2,2 sur la période 2016-2022), il existe un fort enjeu à renforcer l'attractivité du territoire.
- Une diminution du nombre des naissances depuis plusieurs années entre 150 et 181 depuis 2018 alors que les années précédentes, la ville comptait plus de 200 naissances par an.
- 61,8% de la population réside dans le quartier politique de la ville (QPV) Plaine-Cinéastes.
- Une population très jeune avec 45,4% de moins de 29 ans (24,8% de 0 à 14 ans et 20,6% de 15 à 29 ans). Un taux largement supérieur à celui de l'agglomération (38,6%) et à celui du département de l'Essonne (39,5%). La surreprésentation de cette catégorie de population implique de poursuivre le développement d'actions et de structures adaptées à la fois aux besoins des enfants de 0 à 14 ans et aux jeunes de 15 à 29 ans.
- 4 329 ménages dont 68% de ménages avec familles.
- Parmi les 2 943 ménages avec familles, une forte propension de couples avec enfants et une hausse continue de familles monoparentales, rendant la question de l'accompagnement à la parentalité centrale :
 - ✓ 16,2 % de couples sans enfant,
 - ✓ 33,8 % de couples avec enfant,
 - ✓ 17,9 % de familles monoparentales, nécessitant des dispositifs de soutien parental renforcés et ciblés.
- Une forte part de familles nombreuses, à savoir avec 3 enfants et plus (21,4% contre 12,6% en Essonne).

Un niveau de qualification et de scolarisation à renforcer

- Un taux élevé de non-diplômés de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (23,4% contre 17,6% dans l'Essonne), même si la Ville a enregistré une baisse de la part de non-diplômés de 6,4 points depuis 2011. Un taux élevé de non-diplômés surtout chez les femmes (24,3%) et dans le QPV (38,3%), nécessitant de développer les dispositifs de soutien scolaire et d'accompagnement éducatif.
- Un taux plus important de diplômes du baccalauréat et de l'enseignement professionnel : 22,8% pour les diplômes du CAP, BEP, ou équivalent (19,5% en Essonne) et 21,5% pour les diplômes du baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent (18,5% en Essonne).
- Un accès limité aux études supérieures malgré une progression (25,4% en 2022 contre 20,6% en 2011).
- Une baisse du taux de scolarisation à partir de 18 ans (post-bac) : 48% des 18-24 ans contre 54,2% sur le territoire intercommunal et 56,2% en Essonne poursuivent des études et 3,9% des 25-29 contre 8,3% sur le territoire intercommunal et 10% en Essonne.
- Un retard scolaire plus important en QPV (23,9% en 6^{ème} et 16% en 3^{ème}).
- Plusieurs dispositifs éducatifs, scolaires et culturels et à destination des jeunes Spinoliens : ateliers langage pour les enfants de grande section de maternelle, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour les enfants des écoles élémentaires et les collégiens, Programme de Réussite Educative (PRE) pour les enfants et adolescents, Point Information Jeunesse (PIJ), etc. et une ville inscrite dans le dispositif de la Cité éducative.

Une insertion professionnelle difficile pour les jeunes

- Un chômage très élevé des jeunes de 15 à 24 ans : 36,1% contre 21,4% en Essonne.
- En 2021, 21% des 15-24 ans sont sans emploi, sans étude ni formation (NEET)
- Un renforcement des difficultés pour les jeunes en QPV : 27% des jeunes de 16-25 ans sans emploi, ni formation.

Emploi, revenus et précarité, des inégalités socio-économiques fortes

- Principales catégories socio-professionnelles (CSP) : employés (21,6%), ouvriers (15,4%) et personnes sans activité (21,5%).
- Taux d'activité et d'emploi inférieurs aux autres strates avec des écarts femmes/hommes très importants (jusqu'à 12,7 points).
- Revenu médian annuel bas par rapport aux autres strates : 18 880€ sur la ville et de 15 960€ dans le QPV (contre 24 750 € en Essonne).
- 48% seulement des ménages sont imposables.
- Taux de pauvreté élevé sur la ville (24%) contre 13,9% en Essonne et encore davantage dans le QPV (31%).

3. Focus sur la population jeune

a. La petite enfance (0-3 ans)

Au 1^{er} janvier 2024, la commune d'Épinay-sous-Sénart dénombre **480 enfants de moins de 3 ans**, soit **-126 enfants en moins qu'en 2016** (-21% contre -9% dans la CA Val d'Yerres Val de Seine et -4% en Essonne). Parmi eux, **moins de 5 bénéficient de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh)**.

Au sein des familles allocataires, **53 % des enfants de moins de 3 ans ont un besoin potentiel d'accueil régulier** au regard de l'activité de leurs parents (parent seul ou deux parents en emploi ou en recherche d'emploi). C'est 13 points de moins que dans l'Epci et 13 points de moins que dans le département.

L'offre d'accueil

1 maison de la petite enfance comprenant 4 structures

Maison de la petite enfance
Crèche collective – Agrément pour 35 places d'accueil
Crèche familiale – Agrément pour 30 places d'accueil – 9 assistantes maternelles
Relais Petite Enfance (RPE) – 60 assistants maternels indépendants agréés par la Protection Maternelle et infantile dont 47 actifs
Lieu d'Accueil Enfants Parents

Par ailleurs, le **service administratif** de la Maison de la petite enfance **constitue un lieu central d'informations pour les familles**. Il assure notamment les missions suivantes :

- Accueillir physiquement et téléphoniquement le public de la maison de la petite enfance.
- Renseigner les administrés sur les services aux familles sur les différents modes d'accueils.

En 2025, la Maison de la petite enfance a mis en place **un Point Information Famille**, sous forme d'une réunion d'information par trimestre au centre socioculturel Joséphine Baker. Cette initiative vise à :

- **Rendre plus visible les actions du service** petite enfance sur les modes d'accueil collectifs et individuels en offrant un espace d'information et de conseils aux familles spinoliennes et futurs parents.
- **Optimiser le parcours des parents** dans la recherche d'un mode d'accueil.
- **Présenter les différentes structures d'accueil** petite enfance et leurs fonctionnements.
- **Présenter les différents services de la parentalité**.
- **Renseigner les familles** sur leurs droits, les démarches qu'elles peuvent faire et l'existence des dispositifs d'aides et d'accompagnements spécialement élaborés pour elles.
- **Aider les familles** à identifier plus facilement le bon interlocuteur.

b. L'enfance (3-11 ans)

Au 1^{er} janvier 2024, la commune dénombre **593 enfants âgés de 3 à 5 ans et 1 190 enfants âgés de 6 à 11 ans**. Au cours des six dernières années, l'évolution a été de - 121 enfants d'âge maternel et - 161 enfants d'âge élémentaire, soit globalement - 14 % dans la commune (+ 1 % dans l'Epci et + 2 % dans le département).

Parmi eux, **58** bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (**Aeeh**), à savoir 13 enfants de 3-5 ans et 45 enfants de 6-11 ans.

Etablissements d'enseignement du 1^{er} degré

6 groupes scolaires comprenant 6 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires, dont le groupe scolaire Talma cogéré avec la Ville de Brunoy.

Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires
Croix Rochopt	Croix Rochopt
Georges Brassens	Georges Brassens
Jacques Brel	Jacques Brel
Alphonse Daudet	Alphonse Daudet
Pré aux Agneaux	Pré aux Agneaux
Talma	Talma

Effectifs scolaires

Type d'établissement	Nombre enfants scolarisés recensés à la rentrée scolaire 2025-2026
Ecole maternelle - moins de trois ans	28
Ecole maternelle	461
Ecole élémentaire	916
Nombre total d'enfants et de jeunes	1 405

La Ville accueille également sur son territoire :

- 2 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) : 1 à l'école élémentaire Croix Rochopt et 1 à l'école primaire Talma.
- 1 Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (UPE2A) à l'école élémentaire Pré-aux-Agneaux.
 - ✓ **8 élèves** sont scolarisés en classe **ULIS** au sein de la commune.
 - ✓ **15 élèves** sont scolarisés en **UPE2A** dont **13 Spinoliens**.

Secteur périscolaire

Les temps périscolaires englobent les différents moments de la journée durant lesquels les enfants sont sous la responsabilité de la Ville, encadrés par les professionnels du service Enfance (Atsem, animateurs). Ils sont mis en place le matin avant l'école, le midi sur le temps de pause méridienne, le soir après la classe et le mercredi.

4 structures pré et post scolaires et 2 structures périscolaires le mercredi

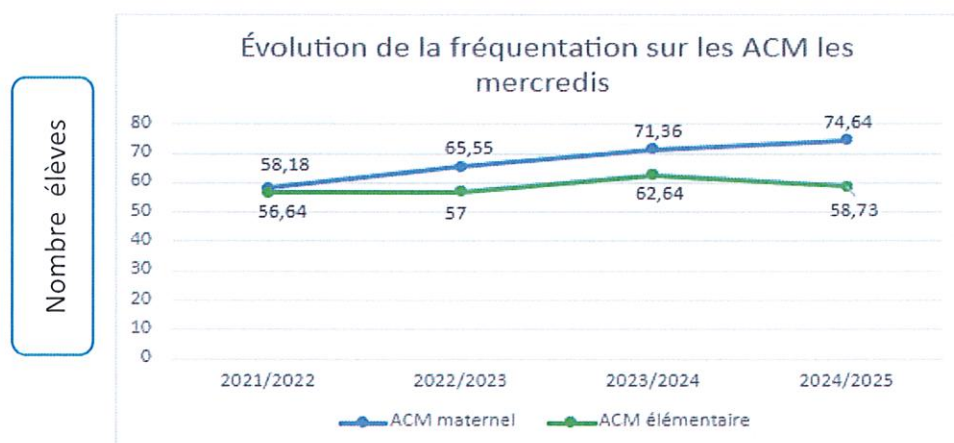
Structure	Capacité d'accueil en Maternelle (-6 ans)	Capacité d'accueil totale*
Croix Rochopt	57	57
Alphonse Daudet (pré post et mercredis)	85	85
Jacques Brel	31	31
Pré aux Agneaux I (accueils pré et post)	50	50
Pré aux agneaux II (mercredis)	Pas d'autorisation d'accueil	237
TOTAUX	223	460

Il n'y a pas de réglementation concernant la capacité d'accueil des enfants scolarisés en élémentaire, du moment qu'il y a du mobilier adapté à la tranche d'âge 6-11 ans et que la capacité d'accueil globale n'est pas dépassée.

Fréquentation journalière maximum sur les temps périscolaires et nombre d'encadrants Année scolaire 2024-2025

Total maximum du nombre d'enfants accueillis par jour	Matin	Midi	Soir
	88	727	35
Nombre d'encadrants	Matin	Midi	Soir
	14	48	13

Nombre élèves

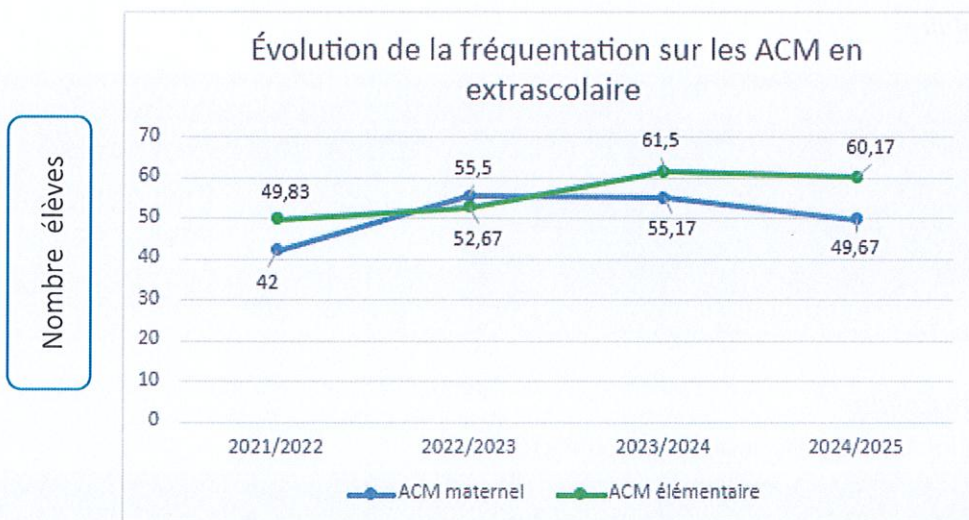


Secteur extrascolaire

Durant les vacances scolaires, les enfants sont accueillis au sein des centres de loisirs.

2 accueils de loisirs

Structures enfance	
Accueil de loisirs maternel Alphonse Daudet (Capacité d'accueil 85 enfants)	Accueil de loisirs élémentaire Pré aux Agneaux (Capacité d'accueil : 237 enfants)



c. La jeunesse (11-25 ans)

La commune d'Epinaÿ-sous-Sénart dénombre **1 165 jeunes âgés de 12 à 17 ans et 1 099 jeunes âgés de 18 à 24 ans** au recensement de 2021. Au cours des six dernières années, l'évolution a été de - 2 jeunes mineurs et - 41 jeunes majeurs, soit globalement - 2 % dans la commune (- 1 % dans l'Epci et + 4 % dans le département).

Parmi eux, 55 bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) ou de l'allocation aux adultes handicapés (Aah), à savoir 50 jeunes de 12-17 ans et 5 jeunes de 18-24 ans.

Etablissements d'enseignement du 2nd degré

1 collège et 1 lycée

Collège	Lycée
Collège La Vallée	Lycée général et technologique Maurice Eliot

Le collège La Vallée comme le lycée Maurice Eliot accueillent une majorité des 11/17 ans scolarisés. Toutefois, une partie des Spinoliens de 11/17 ans fréquente les établissements scolaires du bassin (Brunoy, Yerres, Montgeron, Quincy-sous-Sénart) en fonction des options ou choix de vie des parents.

La Ville accueille également sur son territoire :

- 1 Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) au collège la Vallée
- 1 Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (UPE2A) au collège La Vallée.

Effectifs scolaires

Type d'établissement	Nombre enfants scolarisés recensés à la rentrée scolaire 2025-2026
Collège	655
Lycée	698
Nombre total d'enfants et de jeunes	1 353

Secteur extrascolaire

1 accueil de loisirs et 1 pôle ressources jeunesse

Structures jeunesse	
Accueil de loisirs – Club Ados « Action Jeunes »	Pôle ressources jeunesse – HUB 322 avec un service information jeunesse (S.I.J.) et un point écoute jeunes

La structure **Action jeunes** accueille les **11-17 ans** dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs déclaré auprès du SDJES, avec pour objectifs de :

- **Favoriser l'épanouissement du jeune**, en encourageant la mixité, la participation, l'expression libre, la valorisation, la découverte d'activités nouvelles et la promotion de la santé.
- **Ouvrir le champ des possibles**, en proposant des activités culturelles, sportives et de loisirs, en valorisant des parcours inspirants.
- **Développer des actions « hors les murs »**, en allant à la rencontre des jeunes sur leurs lieux de vie, leurs espaces sociaux et leurs établissements scolaires.
- **Prévenir les rivalités territoriales en développant un rapport bienveillant et constructif à l'altérité et à la confrontation des idées**, en favorisant la mobilité et le lien avec les autres villes du territoire.
- **Faire des jeunes et des familles de véritables acteurs de la programmation**, en créant des temps d'échange, de partage et de co-construction.

Le pôle ressources jeunes – HUB 322 comprend :

- Une **structure Information Jeunesse** qui est un lieu d'accueil libre, gratuit et anonyme, accessible aux **jeunes de 12 à 29 ans**. Elle propose une information généraliste sur les thématiques suivantes : orientation, formation, emploi, jobs d'été, logement, mobilité, santé, droits, engagement citoyen, culture. L'objectif est de favoriser l'accès à l'autonomie et à l'insertion sociale et professionnelle par le biais d'accueils individualisés, d'ateliers collectifs, d'actions hors les murs et d'un travail en réseau partenarial.
- **Un point accueil écoute jeunes (PAEJ)** animé par une psychologue et qui est un espace d'écoute, d'orientation et de soutien psychologique, gratuit et anonyme destiné aux **jeunes de 11 à 25 ans**. Il traite des situations de mal-être, souffrance psychologique,

conflits familiaux, violences, conduites à risque, ruptures scolaires ou sociales. L'objectif est d'agir dans un but préventif et de permettre d'éviter une dégradation de la situation du jeune.

Le HUB 322 accueille également la mission locale dans ses locaux.

4. Politique de la collectivité dédiée à l'enfance et la jeunesse

La Ville a développé une politique éducative forte qui s'articule autour de différents dispositifs ou démarches portés par la commune et/ou coconstruits, partagés et financés par l'Etat (DDCS, Education nationale, Caf, etc.) :

- La convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne,
- Le contrat de Ville qui identifie **9 axes prioritaires dont l'éducation** avec un accès renforcé à l'émancipation ; **la jeunesse** avec la mise en place d'un plan jeunesse et le renforcement des dispositifs d'information à la citoyenneté, d'insertion sociale et professionnelle ; **le lien social et l'accès aux droits** avec notamment le renforcement des actions de soutien à la famille ; **la prévention de la délinquance** avec le développement du plan anti rixes ; **la prévention santé** avec le renforcement des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation à la santé,
- Le label Cité éducative signé entre l'Etat, l'Education nationale et la Ville en 2021 et renouvelé en 2025 pour renforcer la dynamique d'alliance éducative locale,
- Le programme de réussite éducative (PRE) de la Caisse des Ecoles,
- Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) porté par la Caisse des Ecoles et les associations Creati et Passerelle,
- Les Conseils Municipaux des Enfants et des Jeunes (CME et CMJ).

A Epinay-sous-Sénart, la politique éducative s'inscrit dans une démarche ambitieuse et globale qui place l'enfant et le jeune au centre des enjeux et préoccupations municipaux. Convaincue que l'éducation constitue un levier majeur d'égalité des chances, la collectivité s'attache à développer un parcours éducatif continu de la petite enfance au jeune adulte, favorisant l'épanouissement de chaque enfant dans l'ensemble de ses espaces de vie, en cohérence avec les valeurs de solidarité, d'inclusion et de justice portées par la Ville.

L'enfant ou le jeune est donc mis au cœur du projet pédagogique, ce qui signifie :

- Le rendre pleinement acteur de la mise en œuvre et l'évaluation du projet, dans une approche adaptée à son âge,
- Être à son écoute et être attentif à son environnement, pour en tenir compte dans les actions mais aussi pour alerter quand cela est nécessaire,
- Rester respectueux, bienveillant et exemplaire dans toutes les activités et dans tous les échanges avec lui et avec sa famille,
- Avoir pour objectif premier son épanouissement éducatif, autrement dit le développement de son bien-être, de son estime et de son rapport aux autres,

- Se mettre au service de son parcours éducatif, en développant une démarche complémentaire et partenariale avec les autres acteurs éducatifs et de loisirs du territoire.

Cette politique s'articule pleinement avec les orientations de la Cité éducative traduisant la volonté municipale de faire de l'éducation et de la réussite scolaire un marqueur fort du territoire, où l'action des différents acteurs fait système et permet de construire un parcours éducatif continu depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle.

La dynamique territoriale repose ainsi sur une logique de réseau généralisé, favorisant la prise en charge cohérente des enfants. Ainsi, la politique en faveur de l'enfant et du jeune s'articule autour de 5 axes structurants :

1. Garantir le **bien-être** de l'enfant,
2. Favoriser la **persévérance scolaire et l'insertion**,
3. Faire de la ville **un territoire apprenant**,
4. Permettre **l'inclusion** à l'école et dans la ville,
5. Créer **une synergie d'actions** où chacun à sa place.

Par ailleurs, au regard des enjeux identifiés (jeunesse de la population, taux de chômage des 15-24 ans, besoins éducatifs, etc.), la Ville a souhaité s'engager dans la construction d'un « Plan Jeunesse ».

La démarche de structuration du plan jeunesse a été engagée dès 2023 avec un diagnostic réalisé en partenariat avec COPAS et la Ligue de l'Enseignement de l'Essonne. Ce diagnostic s'est appuyé sur l'analyse de données quantitatives, la consultation des acteurs, puis le recueil des besoins des jeunes au travers d'échanges hors les murs, de rencontres informelles, d'ateliers collaboratifs en 2024 et 2025 et d'un questionnaire. Une centaine de jeunes de 16 à 20 ans ont été concernés. Différentes questions ont été abordées lors des rencontres avec les jeunes :

- Les relations entre les jeunes Spinoliens,
- Les phénomènes de rixes,
- La scolarisation, l'orientation et la formation professionnelle,
- Le temps libre des jeunes,
- Le lien entre les jeunes et les dispositifs de la ville,
- Le lien avec les associations communales,
- La place des jeunes dans l'espace public local.

A l'issue de ces différents temps, **4 axes principaux** ont été dégagés et permettront d'élaborer le futur plan jeunesse :

- **L'accès aux structures et le « hors les murs »**, développer les actions « aller vers », autrement dit aller à la rencontre des jeunes en dehors des structures pour mieux les

connaître et créer un lien de confiance, et en lien avec les actions « mener à », autrement dit rendre plus attractifs pour les jeunes les équipements et événements municipaux. Avec une attention à la place des jeunes femmes dans l'espace public et dans les actions jeunesse et avec l'enjeu de s'adresser à tous les jeunes, en particulier les plus difficiles à capter : ceux en rupture avec l'institution.

- **Le climat éducatif et l'épanouissement du jeune** dans la ville, dans son établissement, au sein de son domicile, dans ses différents espaces sociaux (y compris les espaces numériques), avec une attention à porter sur les problématiques de santé mentale, violences, harcèlement, aide familiale, micromobilité, pressions sociales, sédentarité, addictions, rapport à son corps, etc.)
- **La construction de l'adulte de demain** : valoriser la jeunesse, encourager l'engagement, l'entrepreneuriat et l'ambition, impliquer les jeunes en tant que citoyens, etc.,
- **L'ouverture du champ des possibles** : donner aux jeunes le maximum de clés pour leur donner envie d'aller vers la culture, travailler sur l'ambition scolaire, l'orientation professionnelle et sur l'insertion, favoriser la quête de l'excellence.

A travers ce futur plan jeunesse, la ville entend réaffirmer son engagement pour garantir la continuité des parcours, l'égalité des chances et la prévention des ruptures. L'accompagnement des jeunes doit s'étendre de la scolarité à l'insertion professionnelle, en favorisant la cohérence entre les temps de vie, les espaces éducatifs formels et non formels, et les ressources locales.

La commune affirme notamment sa volonté de :

- Soutenir les parcours éducatifs, professionnels, culturels et citoyens des jeunes,
- Réduire les inégalités d'accès à l'information, à la formation, à la santé et à la mobilité,
- Lutter contre les phénomènes de repli, d'isolement, de violences et de rivalités territoriales,
- Valoriser l'engagement et la participation des jeunes à la vie locale,
- Créer une synergie entre les services municipaux, les institutions et les associations.

5. Tissu associatif

Avec plus d'une centaine d'associations, Epinay-sous-Sénart bénéficie d'un tissu associatif actif, riche et diversifié dans les domaines de la culture et des loisirs, des sports, de l'éducation et de la jeunesse, sur le devoir de mémoire, les solidarités et la santé ainsi que le cadre de vie et le logement. Des temps d'échange municipaux sont proposés aux associations pour mieux les impliquer dans les politiques locales.

Domaine d'intervention	Nombre d'associations
Culture et loisirs	27
Education et jeunesse	15

Sports	21
Devoir de mémoire	3
Solidarités et santé	31
Cadre de vie et logement	5

Les associations sont considérées comme des partenaires éducatifs locaux. Elles sont concertées chaque année lors des Assises locales de la Cité éducative et des différentes commissions inhérentes.

Les actions éducatives des associations menées dans le cadre des dispositifs de Cité éducative, d'accompagnement à la scolarité ou encore de réussite éducative font l'objet d'un suivi régulier et de bilans.

Les associations de parents d'élèves sont consultées dans le cadre de comités techniques.

Pour autant, de nombreuses associations n'ont pas intégré leur fonction éducative. Les activités qu'elles mènent et qui répondent à des enjeux éducatifs ne sont pas identifiées en tant que tel et ne sont pas intégrés formellement au cadre global. Elles ne participent pas aux échanges sur la pertinence, l'impact et l'efficacité des actions.

Le renforcement de l'accompagnement de la complémentarité et de l'évaluation des actions avec ces partenaires associatifs sera un enjeu fort de ce nouveau PEDT.

6. Les équipements

La ville d'Epinais-sous-Sénart dispose de nombreux équipements publics sur son territoire :

Equipements sportifs :

- 1 complexe sportif
- 1 complexe sportif évolutif couvert (COSEC)
- 1 stade
- 1 city-stade
- 1 terrain de pétanque
- 1 terrain de tennis
- 2 dojos
- 1 terrain de basket
- 1 terrain de work-out

Equipements culturels (en partenariat avec la communauté d'agglomération CA VYVS) :

- 1 Maison des Arts et de la Culture
- 1 studio d'enregistrement
- La bibliothèque médiathèque Jules Verne
- 1 conservatoire de musique

Equipements sociaux :

- 1 centre socioculturel
- 1 CCAS
- 1 épicerie sociale
- 1 point d'accès au droit (PAD)

Equipements jeunesse et insertion :

- 1 Point Information Jeunesse
- 1 Point Accueil Ecoute Jeunes
- 1 mission locale (CA VYVS)
- 1 maison de l'emploi (CA VYVS)

Espaces verts :

- Le parc de l'Europe
- Le parc de la forêt (avec un rucher pédagogique)
- Les bords de l'Yerres
- 1 jardin partagé.

B. Public et périmètre du PEDT

Le nouveau PEDT s'adresse désormais à un public plus large que le précédent : il concerne les **enfants et les jeunes de 0 à 25 ans et non plus seulement les 3 à 17 ans**. Cette évolution vise à mieux répondre aux réalités actuelles des parcours éducatifs et professionnels. En intégrant la petite enfance, le PEDT renforce la continuité éducative dès les premiers apprentissages tandis que l'élargissement aux jeunes jusqu'à 25 ans a pour objectif d'accompagner les transitions vers l'autonomie, l'engagement citoyen et l'insertion professionnelle.

Sont concernés par le PEDT, les structures de la petite enfance, les établissements d'enseignement du 1^{er} et du 2nd degré ainsi que les structures d'accueils périscolaires et extrascolaires de la ville, à savoir :

- La Maison de la Petite Enfance comprenant la crèche collective, la crèche familiale, le relais petite enfance (RPE) et le lieu d'accueil enfants parents (LAEP) ;
- Les 5 groupes scolaires composés de 5 écoles maternelles et 5 écoles élémentaires ;
- Le collège la Vallée ;
- Le lycée général et technologique Maurice Elliot ;
- Les 4 structures périscolaires ;
- Les deux structures extrascolaires ;
- L'accueil de loisirs-Club Ados « Action Jeunes » ;
- Et le pôle ressources jeunesse – Hub322.

Les actions mises en place dans le cadre du PEDT ont pour objectif de garantir la continuité éducative avec les projets d'école et s'applique aux temps périscolaires et extrascolaires.

Le PEDT est élaboré pour une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, en lien avec la Convention Territoriale Globale. A ce titre, des groupes de travail ont participé à l'évaluation des deux dispositifs, à la définition des enjeux, des axes et des indicateurs afin d'éviter la multiplication des instances.

C. Les atouts et les contraintes du territoire

Les contraintes	Les atouts
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le recensement et l'augmentation des demandes d'accompagnement des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques. ▪ L'accompagnement des enfants en fragilité scolaire. ▪ L'accompagnement des familles allophones. ▪ La difficulté pour certains parents à suivre et à accompagner leurs enfants dans leurs apprentissages. ▪ L'enjeu de mieux informer et orienter les familles. ▪ La difficulté à atteindre l'objectif de réduction des logiques inégalitaires. ▪ Le manque de visibilité de certaines actions du fait de la densité d'activité. ▪ L'enjeu des transitions et des âges pallier, notamment les 9-13 ans (en lien avec le passage entre le centre de loisirs et la structure jeunesse). ▪ Le partage des lieux entre le scolaire et le périscolaire sur certaines structures. ▪ La difficulté d'accéder aux structures 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le renforcement de l'accompagnement des familles dans les démarches administratives (Accompagnement individualisé, confidentiel et humain aux accueils des services éducatifs et au CSC au moyen d'outils numériques et de personnels dédiés, barnum d'informations devant les écoles à la rentrée et avant chaque période de vacances). ▪ La concertation et l'implication des représentants de parents d'élèves (Présence dans les COPIL, réunions de concertation, etc. : retours sur les actions, échanges constructifs sur les besoins et attentes). ▪ La concertation et l'implication des directeurs-trices d'école et chefs d'établissements (5 réunions annuelles). ▪ Le partenariat renforcé avec les différents acteurs : Education nationale, organismes de l'Etat, associations. ▪ Les échanges et les actions sur le projet inter-communal pour la lutte contre les rixes. ▪ L'investissement de l'équipe municipale et la priorité donnée dans les orientations à une politique enfance/jeunesse volontariste. ▪ Un territoire capable de rassembler acteurs,

sportives.

- Les problématiques liées à la déscolarisation des 16/17 ans, liées à l'environnement social-économique.
 - La sécurisation des parcours scolaires des jeunes.
 - La baisse de fréquentation du public féminin au quotidien sur le club ados et de façon plus globale leur faible présence dans l'espace public.
 - Le besoin de prévention santé auprès des 11/17 ans (santé mentale, « michetonnage », harcèlement et cyber harcèlement, relation à l'autre, consommation de produits type alcool/drogues/chicha).
 - La hausse préoccupante de la précarisation des jeunes majeurs étudiants, actifs ou en recherche d'emploi.
 - La difficulté à mobiliser les associations.
 - L'enclavement urbain et le déficit d'accessibilité (manque de transports) rendant la mobilité des jeunes plus difficiles.
- partenaires et habitants autour d'évènements qui répondent à des enjeux communs (Ex : Festival HandiNous+).
- Un territoire favorable à des actions sur l'environnement, la biodiversité, la nature, le plein air (parcs, forêt de Sénart, bords de l'Yerres).
 - Le nombre, la diversité et la complémentarité des actions éducatives proposées.
 - La qualification et la stabilité des agents municipaux et de personnel de l'Education nationale en poste sur le territoire.
 - Le lien de confiance de l'ensemble des acteurs, développé avec les parents, renforçant leur envie de participer.
 - Une réorganisation des services en 2023 avec la création d'une direction Enfance, Education et Jeunesse permettant une transversalité accrue entre les services scolaire, enfance et jeunesse et un meilleur suivi du parcours de l'enfant et du jeune de 3 à 25 ans offrant un contexte favorable au travail sur les transitions
- Le bilan du précédent PEDT qui relance la dynamique partenariale en interne et en externe : les ateliers ont permis de partager les points de vue sur les enjeux et les actions de chacun, de renforcer la communication et de réinitier une vision commune.
 - Le renouvellement de la CTG concomitamment à celui du PEDT et pour la même durée concourant à une meilleure cohérence et au renforcement de la complémentarité des acteurs et des actions.
 - Le renouvellement de la labellisation Information Jeunesse obtenue en décembre 2024.

- Le renouvellement de la labellisation de la Cité Educative en juillet 2025.

III. PROJET

A. Modalités pratiques d'accueil des publics

Horaires des structures de la petite enfance :

La crèche collective :

- Lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

La crèche familiale :

- Lundi au vendredi de 7h à 19h

Le Relais Petite enfance :

- Lundi de 8h30 à 12h30
- Mardi de 8h30 à 16h
- Mercredi de 9h à 13h
- Jeudi de 8h30 à 17h30
- Vendredi de 8h45 à 17h30

Le Lieu Accueil Enfants Parents :

- Lundi de 14h à 17H
- Mercredi de 14H30 à 17H30

Articulation hebdomadaire entre les temps scolaire et périscolaire des enfants de 3 à 11 ans :

L'articulation hebdomadaire entre le temps scolaire et le temps périscolaire d'un enfant spinolien s'effectue comme suit :

	De 7h à 8h30*	De 8h30 à 11h30	De 11h30 à 13h30*	De 13h30 à 16h30	De 16h30 à 17h/17h15	De 17h/17h15 à 18h	De 18h à 19h
LUNDI	Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Classe	Goûter	Ateliers (maternelle) Étude / Atelier (vendredi) (élémentaire)	Accueil du soir
MARDI	Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Classe	Goûter	Ateliers (maternelle) Étude / Atelier (vendredi) (élémentaire)	Accueil du soir
MERCREDI	Centre de loisirs maternel et élémentaire (Arrivée des enfants entre 7h et 9h)		Pause méridienne	Centre de loisirs maternel et élémentaire (départ des enfants entre 17h et 19h)			
JEUDI	Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Classe	Goûter	Ateliers (maternelle) Étude / Atelier (vendredi) (élémentaire)	Accueil du soir
VENDREDI	Accueil du matin	Classe	Pause méridienne	Classe	Goûter	Ateliers (maternelle) Étude / Atelier (vendredi) (élémentaire)	Accueil du soir

*De 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30, temps de transition durant lesquels les enfants sont accueillis par les enseignants

Le temps de restauration

Les enfants âgés de 3 à 11 ans (de la petite section au CM2) sont accueillis par les équipes d'animation de 11h30 à 13h20, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, sur le temps scolaire.

L'encadrement est assuré selon les taux suivants :

- 1 ATSEM pour 20 enfants en maternelle ;
- 1 animateur pour 25 enfants en élémentaire.

Concernant la restauration, un réfectoire est mis à disposition par groupe scolaire pour les écoles Croix Rochopt, Alphonse Daudet et Pré aux Agneaux. Les écoles Jacques Brel et Georges Brassens partagent un même réfectoire.

En maternelle :

Afin de permettre l'accueil et le passage de l'ensemble des enfants dans de bonnes conditions, un ou deux services de restauration sont organisés en fonction des écoles et des effectifs. Les enfants de petite section sont prioritaires sur le premier service, ce qui facilite leur accompagnement vers le temps de sieste. En maternelle, les repas sont servis directement à table par les ATSEM, garantissant un accompagnement adapté à l'âge des enfants et favorisant un temps de repas calme, sécurisé et bienveillant

En élémentaire :

Un dispositif de self-service est mis en place dans chaque école élémentaire. Les enfants prennent leur plateau à l'entrée du réfectoire et se servent en couverts, pain, entrée et dessert. Une fois installés, ils se dirigent vers l'agent de restauration pour le service du plat chaud. Après le repas, chaque enfant débarrasse son plateau et dépose les restes et déchets dans les poubelles de tri appropriées. Les enfants sont libres de s'installer où ils le souhaitent et peuvent manger avec les camarades de leur choix, favorisant ainsi un moment convivial et autonome.

En dehors du temps de repas, la pause méridienne constitue un moment privilégié dédié à la détente et aux loisirs. Les équipes d'animation proposent différents pôles d'activités adaptés à l'âge des enfants, tels que des activités manuelles, ludiques, sportives ou calmes. Les enfants ont la liberté de circuler entre les ateliers proposés, de choisir leurs activités et de participer à leur rythme, sans caractère obligatoire. Ce temps favorise le bien-être, l'autonomie, la socialisation et le respect des envies et des besoins de chacun.

3 horaires de sortie sont possibles pour récupérer les enfants l'après-midi :

- A 16h30 à la fin de l'enseignement scolaire,
- A 17h (école élémentaire) ou 17h15 (école maternelle) après le goûter,
- Entre 18h et 19h.

Les accueils périscolaires ont lieu dans les groupes scolaires.

Organisation des accueils périscolaires des jeunes de 11 à 17 ans :

Concernant les accueils périscolaires des jeunes de 11 à 17 ans, ils se déroulent au sein du club ado « Action Jeunes »

En période scolaire :

- Mardi, jeudi et vendredi de 16h à 19h
- Mercredi de 14h à 19h
- Samedi de 14h à 18h

Pendant les vacances scolaires :

- Du lundi au vendredi : 10h-12h30 et 14h-19h
- Des nocturnes et journées continues sont organisées selon la programmation.

Les enfants sont pris en charge par du personnel qualifié ou en cours de formation BAFA. Voici le recensement des ressources humaines enfance et jeunesse :

Secteur	Nombre d'animateurs année scolaire 2025-2026	Qualifications
Enfance (Enfants âgés de 3 à 11 ans)	32 animateurs dont 2 en vacation horaire pour renforcer l'encadrement des enfants sur les ACM pendant les vacances scolaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 18 animateurs BAFA et 3 animateurs BAFA stagiaires, ▪ 3 animateurs BAFD et 4 animateurs BAFD stagiaires en fin de formation, ▪ 1 animateur titulaire du BPJEPS, ▪ 3 agents sans qualification.
Jeunesse (adolescents âgés de 11 à 17 ans)	Club Ados : 1 directrice, 1 adjoint de direction et 2 animateurs dont 1 animateur en situation de handicap. L'équipe est renforcée par des vacances en fonctions des besoins.	Club Ados : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 BAFD, ▪ 1 BAFD stagiaire, ▪ 1 BAFA

Les modalités d'inscription

- Pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires : une pré-inscription doit être faite au moins 72h, pour les temps périscolaires, sur le portail famille et 15 jours avant le premier jour de chaque période de vacances scolaires pour l'extrascolaire. Un règlement intérieur est également mis en place avec une mise à jour annuelle (cf. annexe 2). Afin d'accompagner les familles dans les démarches d'inscription, un mode d'emploi portail famille (cf. annexe 3) est envoyé chaque année aux familles en même temps que le règlement intérieur et la fiche sanitaire.
- Pour les familles allophones, le service Enfance/Éducation/Jeunesse met tout en œuvre pour accueillir et accompagner ces familles grâce à un partenariat avec l'association ISM interprétariat qui nous permet d'échanger et de traduire les documents.
- Pour les familles en rupture numérique, nous avons un conseiller numérique au sein du centre socio-culturel qui peut accompagner ces familles. L'agent d'accueil accompagne également les familles dans les démarches grâce à un ordinateur mis à disposition des familles au sein de l'accueil du service.
- Pour les jeunes fréquentant le club ados « Action Jeunes », l'inscription se fait via un dossier annuel avec une participation financière de 5 €.

La tarification appliquée

La tarification est un forfait en fonction du quotient par tranche appliqué aux familles (cf. annexe 4).

Si les familles ne sont pas dans les délais de prévenance (72h jours ouvrés hors week-end et jours fériés), leurs enfants seront accueillis dans le respect du taux d'encadrement moyennant une majoration de +50% par rapport à leur tarif de base.

Les projets pédagogiques

Pour l'ensemble des temps périscolaires et extrascolaires, un projet pédagogique est élaboré en lien avec le PEDT/Plan mercredi par les équipes d'animation. Des annexes y sont ajoutées pour y intégrer les projets pédagogiques de chaque période de vacances scolaires.

B. Les actions pré existantes, à intégrer au projet et à faire évoluer durant la période du PEDT

La ville déploie une programmation riche et diversifiée sur les différents temps de l'enfant et du jeune afin de favoriser l'épanouissement, l'autonomie, la créativité et le vivre-ensemble. La Cité éducative favorise également le développement de projets autour de thématiques communes aux écoles et aux temps péri et extrascolaire.

Les principales actions sur la petite enfance :

- L'accueil et l'accompagnement d'enfants en situation d'handicap, soutenus par l'association PARH91.
- Le conseil des parents avec des représentants des parents.
- Les ateliers culturels, artistiques et d'éveil (Bibliothèque, musique, SNOEZELEN, d'éveil artistique, d'éveil corporel).
- La sensibilisation à l'environnement au travers d'ateliers manuels : fabrication de jeux avec du matériel de récupération, autour d'éléments de la nature (marron, mousse, terre, sable, pomme de pin, bois, etc.).
- La bougeothèque en partenariat avec l'association UFOLEP.
- Les campagnes de sensibilisation autour de maladies à destination des familles.
- Les ateliers sur l'équilibre et la diversification alimentaire à destination des familles.
- Des sorties : Zoo Férolles Attilly, Château de Soubiran.
- Des soirées à thème : sommeil, école, etc.

Les principales actions sur les temps périscolaire (pré et post scolaire, mercredi) et extrascolaire :

- Après le goûter : Le dispositif « 5 défis pour enfants curieux ».
 - ✓ Apprentissage ludique autour de 5 parcours : « autour des mots », « des arts et cultures », « langues et civilisations », « parcours citoyen », « sciences et inventions »,
 - ✓ Proposé les lundis, mardis, jeudis et vendredis en école maternelle, et les vendredis en école élémentaire (car, après concertation, le choix est de proposer les lundis, mardis et jeudis, une étude renforcée complétée par des enjeux éducatifs) afin d'encourager la créativité et la coopération chez les élèves.

Exemples :

- ✓ Autour des Mots : à la découverte du langage des signes,
 - ✓ Arts et Cultures : autoportrait façon Picasso,
 - ✓ Langues et Civilisations : le Colisée grec,
 - ✓ Parcours citoyen : Jeu du tri sélectif,
 - ✓ Sciences et Inventions : Fabrication d'une éolienne.
- Activités bien-être et gestion des émotions : pour les maternelles, des séances de sophrologie.

▪ Les mercredis et vacances scolaires :

Exemples :

- ✓ Activités artistiques : initiation à la musique, initiation à la danse.
- ✓ Activités créatives : fresque, graffiti, peinture, dessin, origami, street art en mosaïque, confection d'objets à partir de matériaux de récupération...
- ✓ Activités d'expression : spectacles réalisés par les enfants pour restituer leurs travaux.
- ✓ Activités physiques : « Savoir Rouler à Vélo », jeux collectifs, natation, olympiades...
- ✓ Sorties et découvertes culturelles : spectacles, théâtre, expositions, sorties de loisirs (patinoire, zoo...), balades urbaines et en forêt.
- ✓ Actions citoyennes : journées à thème (laïcité, droits de l'enfant...).
- ✓ Actions de vie collective : veillées et nuitées dès 3 ans pour favoriser l'autonomie des plus jeunes, pique-niques, barbecue, repas partagés avec les parents.

▪ Durant les vacances scolaires : des séjours multi-activités pour chaque âge :

Exemples :

- ✓ Nuitée Première aventure pour les 5-7 ans.
- ✓ Séjour découverte le long du canal du Nivernais pour les 8-11 ans.
- ✓ Séjour sensations en Savoie pour les 11-14 ans.
- ✓ Séjour culturel à Paris pour les 15-17 ans.
- ✓ Séjour Intercommunal à Morzine-Avoriaz dans le cadre du projet de lutte contre les rixes.

Les actions transverses :

- Actions de découverte du monde et des cultures :
Exemple : co-construction de voyages virtuels au sein des écoles.
- Actions autour de l'inclusion :
Exemple : accueil des enfants en situation de handicap sur les temps péri et extrascolaire (en lien avec l'association Abeilles et Entraides) et sur les activités de loisirs (par les

associations) – sensibilisation aux enjeux de l'inclusion (par Abri Handicap, APA de Géant, le Projet cAPAcité porté par les écoles).

- Actions citoyennes :
Exemples : création d'un comité local de lutte contre le harcèlement avec identification et formation de référents, mise en place d'une brigade des solidarités avec des volontaires dès 16 ans.
- Elections du Conseil municipal des enfants dans les écoles élémentaires chaque année.
- Formations mutualisées des personnels éducatifs (Mairie, Education nationale) sur les compétences psychosociales.
- L'accès aux droits et les actions de prévention (relation à l'autre, addictions, compétences psychosociales...).

Les actions interservices :

- Mise en place d'actions facilitant les transitions (passerelles) lors des étapes majeures des enfants et des jeunes (petite enfance-maternelle, maternelle-élémentaire, élémentaire-collège, centre de loisirs élémentaire-club ado « Actions Jeunes »).
- Organisation conjointe d'un événement en juin de valorisation des partenariats et des actions éducatives de l'année scolaire écoulée : Education en fête.

Les activités des temps péri et extrascolaires permettent de :

- Promouvoir la continuité éducative.
- Renforcer la communication avec les parents.
- Favoriser les échanges avec les autres acteurs qui gravitent autour de l'enfant et du jeune.
- Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité en respectant leur rythme.
- Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants.
- Permettre l'inclusion des enfants/jeunes en situation de handicap ou à besoins spécifiques.
- Découvrir de nouvelles activités.
- Développer chez l'enfant le goût de l'imagination, de la créativité et de la découverte par le jeu et l'expression.
- Créer du lien avec les enfants et favoriser les interactions entre eux.

Les activités sur le temps scolaire permettent la mise en place de :

- Temps d'échanges entre les différents acteurs qui gravitent autour de l'enfant grâce au positionnement des référent de pôle et des adjoints et qui permettent la cohérence éducative.
- L'engagement à la continuité éducative afin de conforter le rôle de l'école.
- Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions aux enfants dans le respect des projets d'écoles : citoyenneté, bibliothèque, chorale, cinéma, cuisine...

Les principales activités sur la jeunesse :

- Actions d'expression artistique : ateliers théâtre-forum, organisations de ciné-débats et soirées à thèmes.
- Actions autour de la santé et du bien-être : coaching, ateliers de sensibilisation (sexualité, contraception, alimentation, santé mentale), accès à un point d'écoute jeune.
- Actions autour de l'éducation, l'orientation et l'insertion : accompagnement des jeunes en décrochage scolaire, forum « booste ton avenir », SOS rentrée, dispositif municipal d'accueil des stages de 3^{ème}, jobs d'été.
- Actions autour de l'engagement citoyen : tremplins citoyens, services civiques, chantiers éducatifs, mini-séjours culturels et citoyens à Paris pour les 11-17 ans.
- Programmes « hors les murs » et « aller vers » pour faciliter les échanges avec les jeunes et les inciter à découvrir les structures municipales pouvant répondre à leurs besoins.
- Organisation de la soirée des lauréats pour mettre à l'honneur les diplômés (brevet et bac) et des jeunes talents.
- Organisation de colos apprenantes.
- Séjours et projets intercommunaux : séjour estival intercommunal, participation au Raid Fil Vert, aux Olympiades intercommunales et à des rencontres intercommunales.

C. Les projets en quelques exemples

De nombreux projets ont déjà été mis en œuvre depuis plusieurs années sur la commune d'Épinay-sous-Sénart répondant ainsi aux axes éducatifs fixés avec les différents acteurs dans le PEDT/Plan mercredi 2022-2025, à savoir promouvoir la continuité éducative, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs à travers une coopération renforcée entre les acteurs ; favoriser la réussite et la persévérance scolaire, permettre l'inclusion dans l'école et dans la ville et créer une synergie d'action où chacun à sa place.

Un certain nombre de ces projets ont vocation à être reconduits en sus des nouveaux projets qui pourront être proposés en réponse aux axes généraux et éducatifs retenus dans le nouveau PEDT/Plan mercredi et travaillés en concertation avec les acteurs éducatifs.

La liste qui suit n'est donc pas exhaustive de ce qui a été mis en place et se poursuivra ou le sera à l'avenir avec les enfants et jeunes spinoliens de 0 à 25 ans.

Les projets développés le sont durant les temps d'activité scolaire (en lien avec les projets d'école), périscolaire et extrascolaire dans un souci constant de complémentarité des temps éducatifs.

Thématiques	Actions	Exemples d'impacts attendus
Culture et arts	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les 5 défis pour enfants curieux. ➤ Atelier danse. ➤ Mise en place d'ateliers théâtre. ➤ Eveil musical. ➤ Ateliers cinéma. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stimuler la créativité et l'expression artistique ➤ Développer de nouveaux apprentissages ➤ Réutiliser les apprentissages scolaires
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ateliers sculpture et expositions à la Maison des Arts et de la Culture ➤ Spectacles, théâtre, ciné-débat. ➤ Chorale notamment avec le Hall de la chanson. ➤ Médiathèque. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser la démocratisation culturelle et artistique ➤ Développer la motricité fine et globale ➤ Développer le goût de la lecture ➤ Encourager la coopération, le partage et le travail en groupe ➤ Favoriser le respect des règles
Sports	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bougeothèque et éveil corporel pour les enfants de moins de 3 ans. ➤ Initiations sportives. ➤ Initiation au « Savoir Rouler à Vélo » avec l'association Pro Vélo Sud IDF. ➤ Initiation à la natation avec Tous à l'eau avec l'agglomération. ➤ Olympiades du midi. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la coordination et la dextérité dans un cadre ludique ➤ Favoriser la découverte de nouvelles pratiques sportives ➤ Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap par le sport ➤ Développer l'autonomie et la sécurité des enfants dans la pratique de la natation et du vélo ➤ Faciliter la mobilité à vélo ➤ Encourager l'esprit d'équipe ➤ Développer des valeurs d'entraide, de solidarité, de tolérance, de mixité, d'égalité
Citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation aux commémorations. ➤ Actions sur l'égalité filles-garçons. ➤ Lutte contre le harcèlement scolaire. ➤ Journées à thème (droits de l'enfant, handicap, harcèlement, racisme, etc.). ➤ Projets intergénérationnels. ➤ Sensibilisation au gaspillage et au tri lors des différents repas de la journée (collation, repas, goûter). ➤ Action de prévention sur le tri des déchets (SIVOM). ➤ Action de prévention sur les écopistes sur l'eau (SAUR). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Apprendre la vie en collectivité et la citoyenneté ➤ Créer des liens entre les générations et favoriser la transmission des savoirs ➤ Développer une attitude respectueuse et protectrice de l'environnement ➤ Sensibiliser les enfants aux écopistes ➤ Découvrir et s'appropriier les espaces verts et naturels

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action sur l'environnement, l'écologie, l'aménagement des cours d'école. ➤ Visite de fermes pédagogiques. ➤ Mise en place et entretien de potager/jardin pédagogique. ➤ Sensibilisation à l'écologie, avec des écoles labellisées E3D en 2025. ➤ Programme « le self qui fait grandir ». 	
Jeux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Découverte de jeux de société (journées à thème). ➤ Jeux libres. ➤ Grands jeux d'orientation sur la ville. ➤ Mise en place de soirées jeux Parents-Enfants. ➤ Mise en place de jeux de numération et topologie. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Découvrir le patrimoine communal ➤ Renforcer et valoriser le rôle parental ➤ Permettre aux enfants d'observer, d'analyser et de mémoriser et d'améliorer leur sens de la logique

Par ailleurs, depuis de nombreuses années, la ville accorde une attention constante à la formation et à la montée en compétence de ses équipes d'animation, considérant cet investissement comme un levier essentiel de la qualité éducative. Ainsi, grâce au travail collaboratif permis de la Cité éducative, de plus en plus de formations sont multidisciplinaires pour garantir le déploiement d'une culture professionnelle commune entre acteurs éducatifs (agents municipaux, agents de l'Education nationale, institutions, etc.).

Dans la continuité de cette démarche, le nouveau PEDT réaffirme la volonté municipale de soutenir et d'accompagner les professionnels tout au long de leur parcours. En complément des organismes de formation mobilisés régulièrement, la collectivité bénéficie également du plan départemental de formations proposé gratuitement par le SDJES, ouvert à l'ensemble des équipes éducatives. Ce dispositif, riche et diversifié, répond à de nombreux axes du présent PEDT et constitue un atout majeur pour renforcer les pratiques, enrichir les projets et garantir un accueil toujours plus adapté aux besoins des enfants et des familles.

IV. LES OBJECTIFS OU LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT 2026-2030

Dans la continuité du précédent PEDT, l'enfant, quel que soit son âge, reste le « prisme de ce nouveau PEDT / plan mercredi.

A. Le diagnostic partagé

Le PEDT repose sur un partenariat étroit et permanent entre l'Education nationale, les parents d'élèves et les services municipaux.

La ville organise régulièrement des réunions avec les directeurs d'école et l'Inspecteur de l'Education nationale où sont abordés les projets d'école et de la ville dans le souci d'assurer une cohérence et une continuité éducatives.

De plus, plusieurs comités techniques ont eu lieu entre 2022 et 2024 qui ont permis de réaliser des bilans annuels du PEDT, d'échanger avec les différents acteurs éducatifs et de faire évoluer les actions pour répondre à l'évolution des besoins des enfants/jeunes.

Depuis le début de l'année 2025, la commune d'Epinais-sous-Sénart a initié des réunions de travail au sein de ses services pour renouveler simultanément sa CTG et son PEDT et y a associé les représentantes de la CAF de l'Essonne et du SDJES par l'intermédiaire de la Ligue de l'Enseignement. Ces réunions ont permis aux acteurs de la ville de partager le diagnostic du territoire, d'avoir une vision globale des politiques locales et d'assurer une plus grande cohérence des dispositifs.

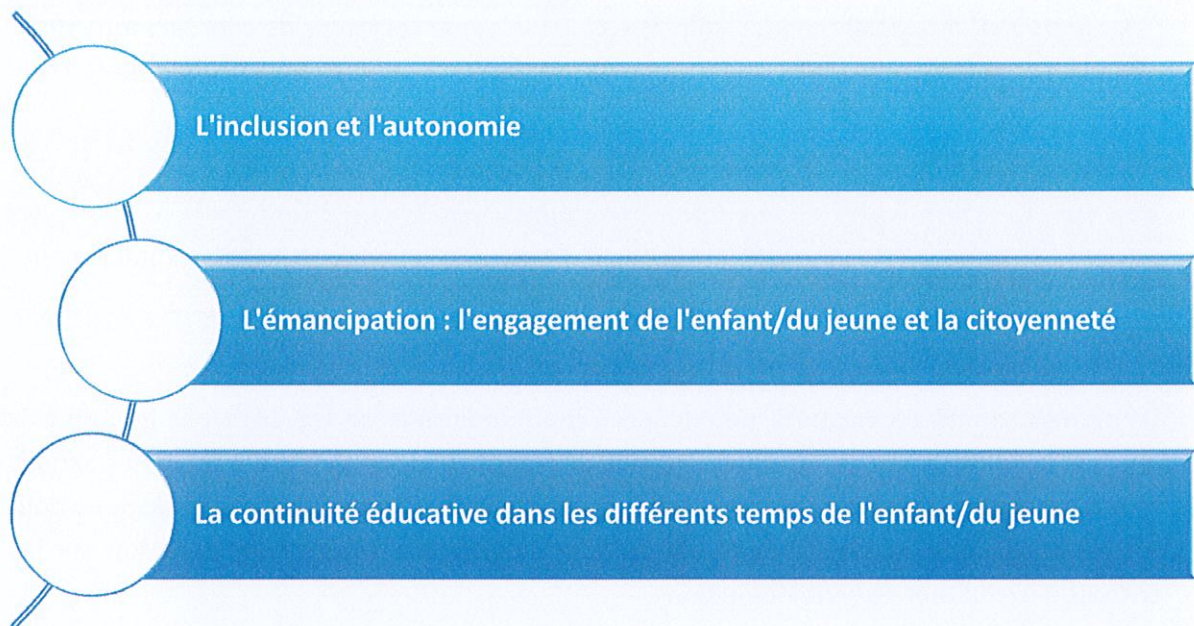
Enfin, dans le cadre du renouvellement du PEDT, trois comités techniques sous forme d'ateliers ont réuni les acteurs éducatifs les 24 juin 2025, 11 et 30 septembre 2025. Le premier a permis à l'ensemble des acteurs de réaliser un état des lieux des actions du PEDT en cours, d'échanger sur les besoins de chaque enfant/jeune ainsi que sur les enjeux prioritaires. De ce comité technique, il est ressorti le bilan suivant :

- Ont principalement fonctionné et doivent se poursuivre :
 - ✓ Les dispositifs ciblés sur l'accompagnement scolaire et l'éducation,
 - ✓ Les activités organisées sur les différents temps qui sont nombreuses, diversifiées et adaptées aux besoins et enjeux identifiés,
 - ✓ La nouvelle organisation de la direction de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse qui favorise les interactions et la transversalité,
 - ✓ Le partenariat développé avec l'Education nationale, les écoles, les associations, les organismes de l'Etat, le dispositif de la cité éducative, etc.
- Les axes à travailler dans le futur PEDT :
 - ✓ La mobilisation des familles et le lien avec les familles,
 - ✓ L'orientation et l'insertion des jeunes,
 - ✓ La prévention dans toutes ses composantes (santé, sécurité...),
 - ✓ L'inclusion et l'émancipation des enfants et des jeunes,

- ✓ La formation des professionnels en particulier sur l'inclusion, le handicap, les besoins spécifiques, la santé mentale.

Tout au long de l'atelier, les participants ont insisté sur l'enjeu d'une meilleure communication aux parents et aux partenaires et le renforcement de la lisibilité des actions.

A l'issue du diagnostic partagé et de la concertation avec les acteurs, 3 axes stratégiques ont été identifiés pour répondre non seulement aux priorités éducatives de la Municipalité mais également aux besoins recensés par les différents acteurs :



A partir de ces trois thématiques, les acteurs éducatifs se sont réunis le 11 septembre 2025 pour définir les axes généraux et opérationnels.

Objectifs généraux	Objectifs pédagogiques
<p>Permettre à chaque enfant et à chaque jeune, sans distinction, d'être accueilli dans les meilleures conditions possibles</p>	<p>Développer un plan de formation à destination des acteurs qui gravitent autour de l'enfant et du jeune</p>
	<p>Favoriser le réseau partenarial et la communication</p>
	<p>Développer des outils en faveur de l'enfant et du jeune pour lui permettre d'apprendre à faire et à agir en autonomie</p>
	<p>Mettre en place un accompagnement renforcé sur certains temps</p>

Apporter des connaissances solides à l'enfant et au jeune afin de lui permettre de prendre des initiatives et de s'émanciper	Accompagner le jeune dans le renforcement de l'estime de soi et le développement des compétences psychosociales
	Encourager et accompagner le jeune dans ses initiatives pour qu'il devienne acteur de son parcours et impliqué dans la société
	Transmettre au jeune les repères et connaissances nécessaires pour comprendre son environnement, construire son autonomie et trouver sa place dans la société
La continuité éducative sur les différents temps de l'enfant et du jeune	Développer les temps de coordination entre les différents acteurs qui gravitent autour de l'enfant et du jeune
	Garantir l'accès de tous à la découverte des activités culturelles, artistiques, sportives et citoyennes
	Construire un socle éducatif commun pour tous les temps de l'enfant

Le dernier comité technique a permis aux acteurs éducatifs de travailler par groupe à la proposition d'orientations éducatives. Ils ont ainsi recensé dans un arbre à projet les actions existantes ou les nouvelles actions à mettre en place dans chaque objectif pédagogique pour répondre aux besoins. Les acteurs éducatifs ont également amorcé une réflexion sur les critères d'évaluation de certaines actions.

B. Le plan d'action

La ville d'Epinau-sous-Sénart place **le soutien à la parentalité au cœur de ses priorités**, considérant que l'épanouissement des enfants et des jeunes passe aussi par l'accompagnement des parents dans leurs missions éducatives. Aussi, la Ville met en place une offre diversifiée de services et de dispositifs pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif.

Qu'ils s'agissent de **dispositifs d'accueil** pour la petite enfance (RPE, LAEP), **d'espaces de rencontres pour les familles** tels que le centre socioculturel **ou de programmes d'accompagnement à la parentalité** (PRE, CLAS, etc.), chaque action vise à **renforcer les compétences parentales**, à **rompre l'isolement**, à **soutenir les familles en difficulté** et à créer un environnement favorable à l'épanouissement familial.

Dans le cadre du **Projet Éducatif De Territoire (PEDT)**, la Ville accorde également **une place centrale aux parents**, en renforçant leur accompagnement et leur implication dans la vie éducative locale. Cet engagement se traduit notamment par **un accompagnement** individualisé, confidentiel et bienveillant des familles, à l'aide d'outils numériques et de personnels dédiés et des actions de proximité, comme l'installation de barnums d'information devant les écoles à la rentrée et avant chaque période de vacances, permettent également de faciliter le dialogue et l'accès à l'information.

Par ailleurs, **la participation des parents** aux actions proposées dans les différents temps de l'enfant ou du jeune (repas partagés, spectacles des enfants valorisant leurs réalisations, voyages virtuels ou accompagnements lors de sorties éducatives, café des parents) **favorise le lien entre les familles, les enfants et les acteurs éducatifs**, renforçant ainsi la cohésion et le sentiment d'appartenance à la communauté éducative spinolienne.

La ville d'Épinay-sous-Sénart mène également une politique en faveur du handicap et de l'inclusion marquée par la **volonté de prendre en compte tous les aspects de la vie** : l'accueil de l'enfant et du jeune en situation de handicap, l'accompagnement des familles et des jeunes aidants, le développement de l'action sociale, le sport adapté, l'accessibilité aux équipements publics et aux activités, la formation des différents acteurs, la sensibilisation de tous pour changer le regard sur le handicap, etc.

Depuis 2023, une permanence est tenue par **l'association AbriHandicap** au sein du centre socioculturel tous les mercredis matin et le dernier samedi du mois afin d'accompagner les familles en situation de handicap. Elle informe les parents sur les différents dispositifs et aides à leur disposition, les accompagne dans leurs démarches administratives, les oriente vers les structures et services compétents et vérifie l'avancement de leur dossier. Ces permanences d'accueil permettent de venir avec les enfants à qui peuvent être proposé un atelier d'éveil.

La ville accorde également une importance forte à l'accompagnement des aidants, en particulier des jeunes aidants, dont le nombre ne cesse d'augmenter, avec des risques liés notamment au décrochage scolaire, la désertion sociale, le surmenage précoce. En partenariat avec l'association nationale Jade, elle a mené diverses actions telles que la diffusion auprès du collège et du lycée d'un questionnaire pour recenser les jeunes aidants, l'organisation d'une projection débat du film « Plus grand que soi » et la sensibilisation des équipes.

Le nombre d'enfants en situation de handicap dans les écoles est important et toutes sont concernées, avec notamment **une hausse du nombre d'enfants avec des troubles sévères sans place dans des établissements spécialisés (type IME). Les difficultés à recruter des AESH** pour accompagner les enfants en situation de handicap sont prégnantes.

De **nombreuses actions** sont menées par la commune **dont un certain nombre avec la Cité éducative** : les **mallettes handicap** au sein des écoles maternelles et élémentaires et utilisables par les animateurs du service enfance, des **sensibilisations de prévention du harcèlement** avec le programme Vivascol dans les classes de CE2 avec l'association

AbriHandicap, l'**action CAPAcité 2024 qui a permis d'associer 5 groupes scolaires en relation avec 3 IME** (Brunoy, Corbeil-Essonnes et Draveil) en partenariat avec les associations du territoire (UFAVAL, Club Handisports de Corbeil, le Comité départemental Handisport, le club de tennis de table et la Maison Sport Santé « APA de géant »).

L'accueil des enfants en situation de handicap au sein des temps péri et extrascolaires ainsi que l'accompagnement des familles font également l'objet d'une attention particulière. Ainsi, en lien avec les animateurs, la responsable enfance recense les besoins en accompagnement et sollicite l'association Abeille Aide et Entraide pour mettre à disposition du personnel dédié à chaque enfant en situation de handicap.

Enfin, **la Ville organise ponctuellement des événements** pour sensibiliser aux différents handicaps et changer le regard porté sur le handicap. Ainsi, le 24 mai 2025, la ville d'Epinay-sous-Sénart a accueilli un événement à la fois festif et solidaire organisée avec les associations AbriHandicap et APA de géant : la **course inclusive** en faveur du handicap, sous la forme d'une Color Run, qui a réuni **plus de 300 participants** ainsi qu'**un forum du handicap** organisé en village associatif composé de stands tenus par des structures engagées dans l'inclusion des personnes en situation de handicap. Ce forum du handicap, qui a connu sa première édition en 2025, a vocation à être organisé chaque année. Il a été la **première pierre à la fondation d'une cité de l'inclusion et du handicap sur le territoire communal** en partenariat avec la Préfecture de l'Essonne, les associations AbriHandicap et APA de Géant.

Le soutien à la parentalité et l'inclusion constituent par conséquent deux axes importants dans les politiques publiques locales et sont donc prégnantes dans de nombreuses actions du PEDT

Ci-dessous la déclinaison des grands axes en objectifs pédagogiques puis quelques actions à consolider ou à mettre en œuvre et des exemples de critères d'évaluation.

Axe 1 : Permettre à chaque enfant/jeune, sans distinction, d'être accueilli dans les meilleurs conditions possibles

Objectifs pédagogiques	Exemple d'actions	Critères d'évaluation	Impacts et résultats attendus
<p>1. Développer un plan de formation à destination des acteurs qui gravitent autour de l'enfant/du jeune</p>	<p>Former les personnels à l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques</p> <p>Elaborer une procédure globale des enfants porteurs de handicap qui précise le rôle de chaque acteur</p>	<p>Nombre et diversité des agents formés (Atsem, AESH, Animateurs, personnels petite enfance)</p> <p>Nombre de jours de formation par an</p> <p>Diversité des thématiques abordées</p> <p>Réalisation de la procédure</p> <p>Diffusion de la procédure</p>	<p>Montée en compétence des acteurs éducatifs</p> <p>Meilleure cohérence des pratiques d'accompagnement</p> <p>Amélioration de la qualité d'accueil</p>
<p>2. Favoriser le réseau partenarial et la communication</p>	<p>Renforcer les partenariats avec des associations dédiées au handicap (AbriHandicap, PARH91, APA de géant, Abeille Aide et Entraide, IME, etc.)</p> <p>Mettre en place un référent coordinateur handicap qui intervient sur les différents services</p> <p>Favoriser les rencontres entre les différents acteurs dont les</p>	<p>Nombre de familles et/ou d'enfants accompagnés</p> <p>Nombre d'actions ou d'ateliers de sensibilisation menés</p> <p>Nombre de formations dispensées</p> <p>Nombre de matériels adaptés prêtés</p> <p>Satisfaction des familles sur la qualité de l'accueil de l'enfant</p> <p>Nombre de rencontres entre enfants des écoles et de l'IME</p> <p>Recrutement</p> <p>Nombre et qualité des interventions</p> <p>Enquête de satisfaction</p> <p>Nombre de rencontres</p> <p>Nombre de partenaires</p>	<p>Renforcement des synergies entre les acteurs pour une prise en charge globale et cohérente</p> <p>Valorisation du rôle parental</p> <p>Continuité du parcours éducatif</p> <p>Inclusion accrue et augmentation de la fréquentation des structures</p>

	<p>professionnels de santé en impliquant les familles</p> <p>Développer les passerelles pour faciliter le parcours de vie de l'enfant/du jeune dans les structures d'accueil (Crèche/ maternelle, maternelle/élémentaire, élémentaire/collège, collège/lycée, centre de loisirs/structures jeunesse).</p> <p>Faciliter la découverte des équipements publics (Portes ouvertes, visites adaptées) pour que l'enfant/le jeune s'y sente à l'aise. (MAC, bibliothèque, équipements sportifs, etc.).</p>	<p>Nombre d'actions communes menées</p> <p>Nombre d'enfants accompagnés</p> <p>Nombre de partenaires associés</p> <p>Nombre de visites d'observation dans les établissements / structures</p> <p>Nombre de visites de groupes d'enfants/jeunes accueillis</p>	
<p>3. Développer des outils en faveur de l'enfant et du jeune pour lui permettre d'apprendre à faire et à agir en autonomie</p>	<p>Poursuivre l'accessibilité des locaux communaux.</p> <p>Renforcer l'adaptation des lieux, du mobilier et des activités (jeux d'éveil, espace calme, dispositif sensoriel, mallette handicap, etc.)</p>	<p>Nombre de structures / écoles renouvelées et adaptées</p> <p>Type de travaux réalisés</p> <p>Evaluation par les usagers et les familles</p> <p>Nombre de lieux et mobiliers adaptés</p> <p>Fréquence d'utilisation des espaces et mobiliers</p> <p>Augmentation du nombre d'enfants utilisateurs</p> <p>Questionnaire de satisfaction auprès des professionnels et des familles</p>	<p>Permettre l'accueil des enfants/jeunes en situation de handicap sans distinction en toute sécurité et bienveillance</p> <p>Développer l'autonomie, le pouvoir d'agir et le bien-être des enfants/jeunes</p>

	<p>Fournir des outils favorisant l'autonomie et la participation active des enfant/jeunes (création d'un tableau de la journée pour les enfants, outils pour monter un projet, gérer un budget, élaborer un planning, etc.).</p> <p>Poursuivre l'accompagnement des enfants/jeunes avec les dispositifs éducatifs, scolaires et culturels (CLAS, PRE, ateliers langage, DEMOS).</p> <p>Mettre en place le tutorat entre pairs pour favoriser l'apprentissage et l'autonomie.</p>	<p>Enquête auprès des enfants sur l'évolution des comportements et la concentration</p> <p>Nombre d'outils créés et/ou utilisés</p> <p>Nombre d'actions/projets menés grâce à ces outils</p> <p>Nombre d'enfants accompagnés</p> <p>Nombre de sessions</p> <p>Nombres de tuteurs</p>	
<p>4. Mettre en place un accompagnement renforcé sur certains temps</p>	<p>Développer la communication parents/enfants (Espaces d'échanges ateliers, livret d'accompagnement)</p> <p>Développer les programmes EVAR et EVARS sur les autres temps que le temps scolaire (éducation à la vie affective et relationnelle pour les enfants et à la sexualité pour les collégiens et lycéens)</p>	<p>Nombre d'ateliers</p> <p>Taux de participation</p> <p>Nombre de livrets créés et distribués</p> <p>Nombre de programmes mis en œuvre</p> <p>Taux de participation</p> <p>Analyse de l'évolution des comportements</p>	<p>Amélioration de la communication</p> <p>Meilleure gestion des émotions</p>

Axe 2 : Apporter des connaissances solides à l'enfant et au jeune afin de lui permettre de prendre des initiatives et de s'émanciper

Objectifs pédagogiques	Exemple d'actions	Critères d'évaluation	Impacts et résultats attendus
<p>1. Accompagner l'enfant/le jeune dans le renforcement de l'estime de soi et le développement des compétences psychosociales</p>	<p>Poursuivre les ateliers sur la gestion des émotions et les coaching collectifs et/ou individuels sur le bien-être.</p> <p>Former l'ensemble des personnels encadrant des enfants/jeunes sur les compétences psychosociales et les premiers secours en santé mentale.</p>	<p>Nombre d'ateliers / de coaching Nombre de participants</p> <p>Nombre de jours de formation Nombre et diversité des professionnels formés</p>	<p>Amélioration du bien-être, des jeunes</p> <p>Mieux outiller les jeunes pour renforcer leur confiance en eux, leur capacité à interagir positivement avec autrui, à faire face au stress et à solliciter de l'aide si nécessaire</p> <p>Montée en compétence des professionnels</p>
<p>2. Encourager et accompagner l'enfant/le jeune dans ses initiatives pour qu'il devienne acteur de son parcours et impliqué dans la société</p>	<p>Soutenir la mise en place et la gestion de projets portés par les enfants/jeunes.</p> <p>Valoriser les responsabilités et les initiatives comme outil d'apprentissage (système d'attribution des tâches gestion du matériel, animation d'activités, etc.).</p> <p>Favoriser l'expression et la participation des enfants et des jeunes (Assemblée, théâtre forum, débat, consultations thématiques,</p>	<p>Nombre d'accompagnement aux projets Nombre de jeunes accompagnés Nombre de projets aboutis</p> <p>Nombre et qualité des outils mis en place Nombre d'enfants participants Satisfaction des enfants</p> <p>Nombre de rencontres Taux de participation Nombre de consultations Création d'un lieu 16/25ans</p>	<p>Implication renforcée des jeunes dans la vie locale</p> <p>Développement de l'autonomie, de la responsabilité et du sentiment d'appartenance</p> <p>Développer la prise d'initiative et l'autonomie de l'enfant</p>

	<p>création d'un lieu pour les 16/25 ans).</p> <p>Poursuivre la soirée des lauréats et développer la valorisation des talents.</p> <p>Renforcer le partenariat avec le Conseil départemental de l'Essonne sur le Tremplin Jeunes Citoyens.</p> <p>Poursuivre et dynamiser les CME/les CMJ en renforçant la communication auprès de leurs pairs.</p>	<p>Nombre de lauréats Valorisation de la réussite éducative</p> <p>Nombre de tremplins jeunes citoyens Nombre de participation à des actions/événements</p> <p>Nombre d'enfants et jeunes aux élections CME/CMJ Nombre de réunions des CME/CMJ</p> <p>Nombre d'enfants et de jeunes engagés Nombre de projets portés</p> <p>Nombre d'ateliers Taux de participation</p> <p>Nombre d'accompagnements Nombre de jeunes accueillis en stage</p> <p>Nombre d'actions Taux de participation</p>	
<p>3.Transmettre à l'enfant/au jeune les repères et connaissances nécessaires pour comprendre son environnement, construire son autonomie et trouver sa place dans la société</p>	<p>Développer des ateliers vers l'autonomie dans la vie quotidienne (gestion du budget, logement, mobilité, accès aux droits).</p> <p>Accompagner et soutenir l'insertion professionnelle et la recherche de stage.</p> <p>Développer les actions de prévention et de santé (lutte contre la surexposition des écrans, sommeil, nutrition, sexualité, conduites addictives etc.).</p>		<p>Meilleure compréhension de l'environnement</p> <p>Développement de l'esprit critique</p> <p>Renforcement de l'éducation à la citoyenneté</p> <p>Développement des valeurs d'entraide, de partage, de solidarité et de tolérance</p> <p>Appropriation des espaces publics de la ville par les</p>

	<p>Poursuivre la lutte contre les discriminations par la sensibilisation (harcèlement notamment avec le Comité local de lutte contre le harcèlement scolaire, égalité filles/garçons, laïcité).</p> <p>Formation des acteurs sur les discriminations (harcèlement, égalité filles/garçons, laïcité) et sur les valeurs de la République</p> <p>Renforcer le partenariat intergénérationnel (ateliers culinaires, jeux de société, lecture, projets artistiques, temps de discussion et transmission des savoirs et de la mémoire).</p> <p>Sensibiliser au développement durable (écogestes, lutte contre le gaspillage, jardins pédagogiques, découverte de la biodiversité locale, actions de sensibilisation autour de la replantation d'arbres, labellisation E3D des établissements scolaires, mobilités douces en lien avec le dispositif Savoir rouler à vélo, etc.).</p>	<p>Nombre et qualité des sensibilisations Taux de participation</p> <p>Nombre de formations Nombre et diversité des acteurs formés</p> <p>Nombre d'actions / d'ateliers intergénérationnels réalisés Diversité des activités Nombre de participants Enquêtes, questionnaires de satisfaction</p> <p>Nombre et qualité des actions et des ateliers Nombre de sorties organisées Satisfaction des enfants, des enseignants et des animateurs</p>	<p>enfants/jeunes, les familles et les acteurs éducatifs</p>
--	---	--	--

Axe 3 : La continuité éducative sur les différents temps de l'enfant et du jeune

Objectifs pédagogiques	Exemple d'actions	Critères d'évaluation	Impacts et résultats attendus
<p>1. Développer les temps de coordination entre les différents acteurs qui gravitent autour de l'enfant et du jeune</p>	<p>Poursuivre la coordination et la complémentarité entre les services municipaux et les écoles avec le maintien des réunions, le développement du dispositif de veille éducative, la création de projets communs, les échanges d'informations.</p> <p>Développer les réunions avec les associations et leur participation aux comités techniques du PEDT (Définition des objectifs, co-construction et évaluation des actions).</p> <p>Renforcer l'intervention des parents dans l'école et les structures municipales (Café des parents, participation des parents aux activités comme la bougeothèque, les ateliers de soutien à la parentalité, les voyages virtuels, les spectacles, sorties, portes ouvertes).</p> <p>Poursuivre l'accompagnement des familles en facilitant les démarches administratives et la</p>	<p>Nombre annuel de réunions Taux de participation Nombre d'actions</p> <p>Nombre de réunions Taux de participation Satisfaction des participants Analyse de l'évolution des pratiques (concertation, implication dans les actions, participation aux bilans)</p> <p>Nombre de réunions organisées Nombre et diversité des actions Nombre de partenaire Taux de participation Satisfaction des parents Evolution des pratiques et des connaissances</p> <p>Nombre d'actions « aller vers » Nombre d'accompagnement</p>	<p>Continuité du parcours de l'enfant</p> <p>Cohérence des postures éducatives</p> <p>Fluidité dans la communication</p> <p>Participation accrue des parents et légitimité de leur place dans les différents temps</p>

<p>2.Garantir l'accès de tous à la découverte des activités culturelles, artistiques, sportives et citoyennes</p>	<p>communication (aller vers, accès au numérique, etc.).</p> <p>Développer les échappées culturelles pour les 9-11 ans et 12-17 ans (choix d'un spectacle, d'un parcours culturel, réflexion collective avec les jeunes autour de la démarche).</p> <p>Découvrir les ressources et richesses locales à travers des projets culturels, artistiques, sportifs et citoyens (En lien avec la Mac, la médiathèque, le service des sports, les archives, les associations locales).</p> <p>Développer les activités artistiques, culturelles, citoyennes et sportives avec les associations et les acteurs éducatifs en définissant un fil conducteur annuel ou une thématique.</p> <p>Poursuivre et renforcer les projets culturels et artistiques en lien avec la MAC, la médiathèque y compris l'exposition des réalisations des enfants/jeunes.</p> <p>Redéfinir la fête de l'Education : mise en valeur des acteurs (parents,</p>	<p>Nombre d'actions</p> <p>Taux de fréquentation</p> <p>Assiduité des jeunes</p> <p>Satisfaction des enfants et des familles</p> <p>Hausse de la fréquentation des CM2 aux ACM</p> <p>Nombre de sorties/activités</p> <p>Nombre de partenariats</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Satisfaction des enfants/des jeunes et des familles</p> <p>Nombre de sorties/activités</p> <p>Nombre de partenariats</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Satisfaction de tous les acteurs</p> <p>Nombre de projets</p> <p>Nombre de partenariats</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Nombre de participants</p>	<p>Démocratisation de l'accès à la culture</p> <p>Incitation à la mobilité des jeunes</p> <p>Ouverture sur le monde et découverte de nouveaux champs d'expression</p> <p>Amélioration de la connaissance du territoire</p> <p>Appropriation des équipements et des espaces publics sur tous les temps</p> <p>Valorisation des créations/réalisations des enfants/jeunes</p>
--	--	--	---

	enfants, professionnels), présentation des activités et réussites des enfants, impliquer les enfants, mettre en place un dress code commun pour renforcer l'unité et la visibilité.	Enquête de satisfaction	
<p>3.Construire un socle éducatif commun pour tous les temps de l'enfant</p>	<p>Mettre en place une charte commune des règles de vie applicable sur l'ensemble des temps.</p> <p>Développer des pratiques communes et partagées autour des valeurs éducatives (respect, entraide, autonomie, coopération) et les valeurs de la République.</p> <p>Créer des supports de communication et de suivi commun (cahier de liaison, retour d'expériences).</p> <p>Responsabiliser et valoriser les enfants/jeunes en confiant des tâches à réaliser, en lien avec les différents temps éducatifs</p> <p>Poursuivre les projets partagés entre les écoles et les Aish (Savoir Rouler à vélo, sorties piscines, projets environnementaux ou citoyens).</p>	<p>Réalisation et diffusion de la charte Respect des règles de vie</p> <p>Nombre et qualité des supports Amélioration des transmissions</p> <p>Nombre et qualité des projets Nombre de partenariats Taux de participation</p>	<p>Environnement cohérent et sécurisant pour les enfants</p> <p>Valeurs communes partagées</p>

V. LA GOUVERNANCE

Ce nouveau PEDT/Plan mercredi prévoit désormais plusieurs instances complémentaires pour assurer la gouvernance :

- 1 comité de pilotage,
- 1 comité technique,
- Des groupes de travail en interne avec les équipes éducatives de la ville.

1. Le Comité de pilotage

Composition du comité de pilotage :

- Monsieur le Maire,
- L'Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance,
- L'Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance, l'Education et la Jeunesse,
- Le Directeur Général des Services,
- La Direction Générale Adjointe des services à la population,
- Le SDJES,
- L'Education Nationale,
- La Caisse d'Allocations Familiales,
- La Direction de la Petite Enfance,
- La Direction de l'Enfance, de l'Education et de la Jeunesse.

Le comité de pilotage (COFIL) a pour rôle de piloter la démarche d'évaluation et de renouvellement du PEDT, d'initier le diagnostic partagé, de valider les axes généraux et les objectifs pédagogiques et d'assurer le suivi du PEDT/Plan mercredi. Il est chargé d'étudier les actions mises en place, de les évaluer et d'y apporter les ajustements nécessaires. Il valide également l'évaluation des bilans annuels et le bilan final. Il se réunit une à deux fois par an.

2. Le comité technique

Composition du Comité Technique :

- L'Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance,
- L'Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance, l'Education et la Jeunesse,
- La Direction Générale Adjointe des services à la population,
- La Déléguée de la Préfète à l'égalité des chances,
- Inspection de l'Education nationale,
- Directrices et directeurs des établissements scolaires du 1^{er} et du 2nd degré,
- SDJES,
- Caisse d'Allocations Familiales,
- Représentants de parents d'élèves,
- Service scolaire : responsable, un(e) représentant(e) des Atsem,

- Service enfance : responsable, référent(e)s périscolaires et leurs adjoints, les directeurs des accueils de loisirs maternel et élémentaire, un(e) représentant(e) des animateurs,
- Service jeunesse : responsable, direction d'Actions Jeunes, Informatrices jeunesse, psychologue du PAEJ,
- Service restauration : responsable, référent(e)s restauration,
- L'assistante de la direction Enfance, Education, Jeunesse,
- L'assistante administrative des services Enfance et Jeunesse,
- Caisse des Ecoles : responsable, référent(e)s PRE, CLAS, CME-CMJ,
- Service petite enfance : coordinatrice,
- Les associations en fonction des projets.

Le comité technique (COTECH) se réunit au minimum une fois par an et autant de fois que de besoin pour suivre les actions déployées dans le PEDT/Plan mercredi, déterminer les points forts et les pistes d'amélioration des actions, émettre des propositions d'ajustement, participer à l'évaluation périodique des actions et des projets, au bilan annuel des actions menées sur toute l'année et leur évaluation en s'appuyant sur les indicateurs préétablis Il favorise l'implication des partenaires éducatifs, leur permet de se rencontrer, d'échanger et de confronter leurs points de vue.

3. Les groupes de travail

Composition des groupes de travail :

- Services municipaux,
- Partenaires du PEDT : Education nationale, associations...

Les groupes de travail se réunissent en fonction des besoins pour échanger et construire des projets et des actions, se concerter et confronter les points de vue.

A ces trois instances, s'ajoutent des réunions régulières entre la Ville, l'Inspecteur de l'Education Nationale et les directrices et directeurs des écoles primaires. Ces réunions permettent de renforcer le dialogue, échanger sur les problématiques rencontrées et faciliter les prises de décisions, travailler en concertation sur des projets ou actions communes.

4. La coordination

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT/Plan mercredi :

Maire : Damien ALLOUCH

Adjointe au Maire en charge de l'Enfance, l'Education et la Jeunesse : Fula MESIKA

Adjointe au Maire en charge de la Culture et de la Petite Enfance : Sabine PELLON

Direction Générale Adjointe des Services à la Population : Valérie GUERIN

VI. LES PARTENAIRES DU PEDT

La Ville d'Épinay-sous-Sénart s'appuie sur un partenariat riche et diversifié pour proposer un parcours éducatif cohérent et de qualité. La liste n'est pas exhaustive.

Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préfecture ▪ Éducation Nationale ▪ Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports (SDJES) ▪ Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne (CAF) ▪ Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentants des parents d'élèves ▪ Abeilles aide et entraide, ▪ Les Ruchers, ▪ Tous à l'eau avec l'agglo, ▪ Pro Vélo Sud IDF et Fédération des Usagers de la Bicyclette ▪ Unis-Cité ▪ APF France Handicap ▪ AbriHandicap ▪ PARH91 ▪ La balle au bond ▪ Réseau Môm'artre ▪ Flash Spectacle ▪ Ufolep ▪ Tambours parleurs ▪ La Ligue de l'Enseignement 91 ▪ Association Jade ▪ Association Mouv'Enfants
Partenaires internes	Partenaires territoriaux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Direction générale ▪ Le service Petite Enfance ▪ Le service Scolaire ▪ Le service Enfance ▪ Le service Restauration ▪ Le service Jeunesse ▪ La Caisse des Ecoles ▪ Le service Culturel ▪ Le Centre Socioculturel ▪ Le service Animations et Festivités Séniors ▪ Le service des Sports et de la Vie Associative ▪ Le service Facturation ▪ Les services Techniques ▪ Le service Communication ▪ La Police Municipale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agglomération Val d'Yerres Val de Seine (équipements communautaires, Politique de la ville...) ▪ Conseil départemental (Collège, PMI, MDS) ▪ Conseil régional d'Ile-de-France (Lycée, CIO) ▪ Communes du bassin (lutte contre les rivalités territoriales, mobilités, scolarisation des Spinoliens et accueil de jeunes d'autres communes) ▪ La Mission locale ▪ La Prévention spécialisée ▪ La SEMGEP
Autres partenariats	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maison de retraite Sainte Hélène ▪ Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) ▪ Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) 	

- APA de Géant
- Institut Médico-Educatif (IME) du territoire (Brunoy, Draveil...)
- SAUR
- SIVOM

VII. L'ÉVALUATION

L'évaluation va permettre de mesurer l'efficacité des actions mises en place et d'identifier les points forts ainsi que les axes d'amélioration. Elle s'inscrit dans une logique de bilan et d'ajustement.

Lors du groupe de travail du 30 septembre 2025, peu de critères d'évaluation ont été proposés par le COTECH, avec essentiellement des indicateurs quantitatifs. Aussi, un groupe de travail interne sera constitué pour développer une grille d'évaluation sur la base des critères suivants :

- **La Pertinence** : Est-ce que l'intervention répond aux besoins identifiés ? Les actions étaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?
- **L'Efficacité** : Les objectifs ont-ils été atteints ?
- **L'Efficiace** : Les ressources ont-elles été utilisées de manière optimale ?
- **L'Impact** : Quels sont les effets à court, moyen et long terme de l'intervention sur la réussite et le bien-être des enfants/jeunes mais aussi des relations avec les familles et entre les professionnels ?
- **La Viabilité** : Les résultats sont-ils durables dans le temps ?

Parmi les modalités d'évaluation pourront être prévus des questionnaires de satisfaction, des temps d'échange entre professionnels, avec les familles, les enfants, des observations des comportements, etc.

Les critères d'évaluation, donnés à titre indicatif pour la durée du PEDT (5 ans), seront susceptibles d'évoluer, de changer et de s'ajuster.

L'évaluation du PEDT sera réalisée à différents moments :

- A court terme, en évaluation continue : pour chaque action, sera proposée une grille d'évaluation qui permettra, sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, d'évaluer la pertinence de l'action, son efficacité et son impact,
- Une évaluation annuelle, en septembre : un bilan sera réalisé pour mesurer l'impact du PEDT sur l'année scolaire écoulée.
- Une évaluation globale sera réalisée à mi-parcours en 2028.

VIII. GRILLE D'INDICATEURS ET AUTO-ÉVALUATION

Thème	Indicateurs	Critères de validation			Auto-évaluation		
		SDJES	DSDEN	CAF	Conforme	En réflexion	Non conforme
Diagnostic	Etude de la démographie et sociologie de la population				X		
	Effectifs enfants et jeunes				X		
	Planning des horaires scolaires/garderies/périscolaires				X		
	Inventaire moyens humains et matériels				X		
	Inventaire des locaux scolaires/périscolaires				X		
Objectifs éducatifs	Mesures visant à assurer le rythme de vie de l'enfant				X		
	Mesures adaptées aux enfants du 1 ^{er} cycle (maternelle et élémentaires)				X		
	Soutenabilité des objectifs au regard des moyens				X		
	Objectifs en rapport avec le développement de l'enfant ou du jeune				X		
	Niveau de coopération locale				X		
	Elaboration concertée des objectifs				X		
	Missions du COPIIL				X		
Gouvernance du dispositif	Présence des institutions au sein du COPIIL				X		
	Fréquence des réunions				X		
	Désignation d'un coordonnateur municipal				X		
	Indicateurs en lien avec la qualité de vie de l'enfant ou du jeune				X		X
Evaluation du dispositif	Existence d'indicateurs de suivi simples et documentables				X		
	Indicateurs en lien avec la politique éducative, mesurables et pertinents				X		X
	Périodicité annuelle de l'évaluation				X		
	Evaluation globale sur toute période avant renouvellement				X		
	Réflexion sur les parcours éducatifs				X		
Partenariats	Existence de modalités de concertation entre partenaires				X		
	Organisation de temps de travail ou de formation entre personnels scolaires et périscolaires				X		
Lien avec les familles	Parents associés aux différentes étapes du projet				X		
	Existence d'outils et de moyens d'informations spécifiques				X		
	Tarifification adaptée aux moyens des familles et selon leurs ressources				X		
	Modalités simples d'inscription des enfants aux activités				X		
	Accessibilité des activités à tous quelles que soit leur situation				X		
	Accessibilité des activités aux enfants porteurs de handicap				X		
Plan mercredi	Diversité des activités proposées				X		
	Inscrire les activités en relation avec les acteurs du territoire et notamment les enseignants				X		
	Mesures visant à la complémentarité éducative du mercredi entre temps scolaires, périscolaires et familiaux				X		
Plan mercredi	Décliner des activités favorisant la lutte contre le harcèlement, les violences et la sédentarité				X		
	Associer des sorties éducatives et des réalisations finales avec les contenus enseignés				X		

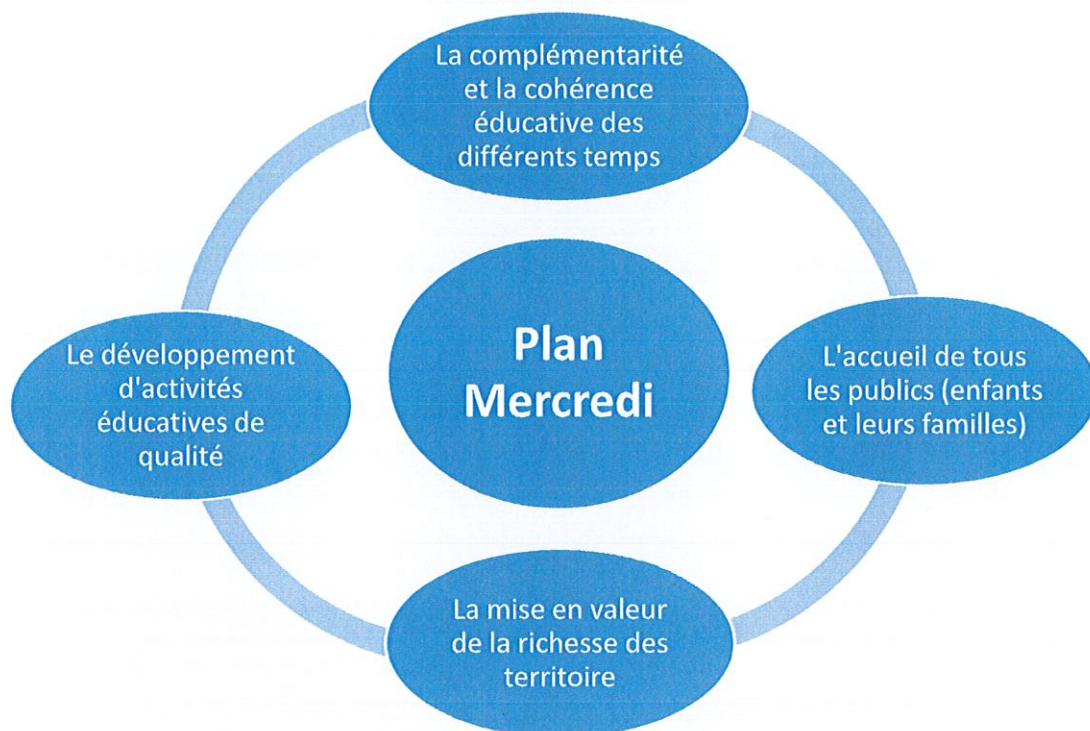


ANNEXE N°1 : LE PLAN MERCREDI

Le Plan Mercredi est un dispositif permettant une meilleure cohérence entre le temps scolaire et le temps périscolaire pour que tous les enfants puissent bénéficier le mercredi d'activités propices à leur épanouissement et à leur réussite. La continuité éducative est au cœur de ce dispositif.

En lien avec l'Education nationale et la Caisse d'Allocations Familiales (Caf), le Plan mercredi vise à garantir un cadre éducatif de qualité et l'accessibilité au plus grand nombre d'enfants et de familles. Conformément à la charte qualité plan mercredi, le projet d'accueil périscolaire du mercredi tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.

Le plan mercredi s'articule autour de quatre axes :



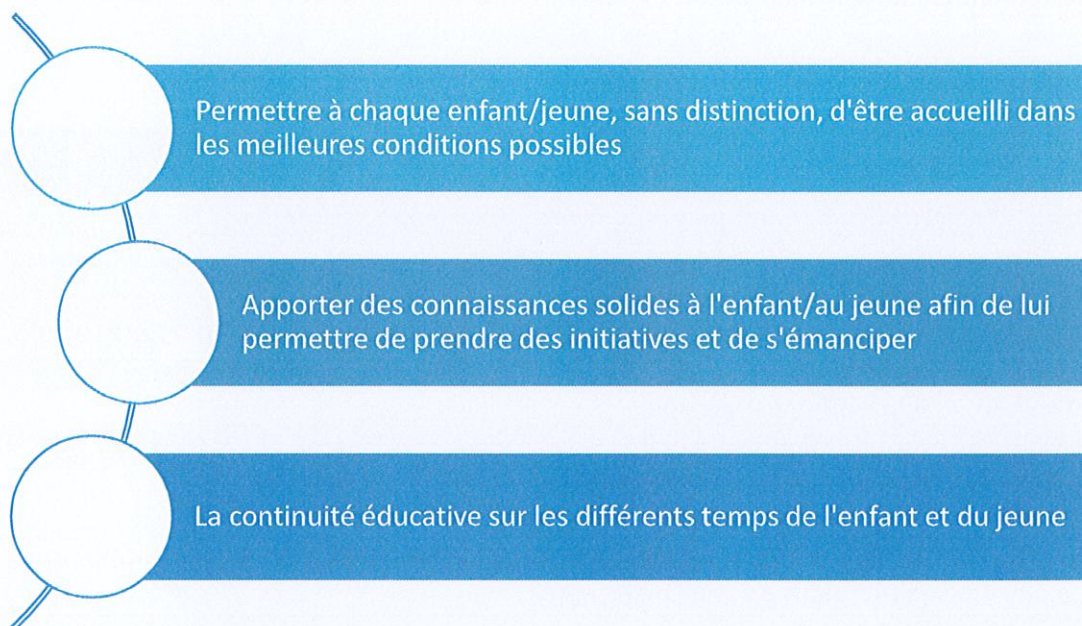
La charte qualité Plan mercredi engage la commune d'Épinay-sous-Sénart à structurer son projet d'accueil des mercredis selon ces 4 axes.

La commune dispose de deux accueils collectifs de mineurs :

- Maternel : Rue Rossini, 91860 Épinay-sous-Sénart,
- Élémentaire (accueil des enfants de 6 à 11 ans) : Rue de l'Île de France, 91860 Épinay-sous-Sénart

Chaque structure met en place, en collaboration avec l'ensemble des membres de l'équipe, un projet pédagogique qui lui est propre. Ces projets sont élaborés selon les axes politiques indiqués dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT).

Axes généraux :



Objectifs pédagogiques :

- Favoriser le développement de l'enfant en lui offrant un environnement stimulant et sécurisé, propice à l'épanouissement de ses compétences sociales, émotionnelles, physiques et intellectuelles,
- Encourager et accompagner l'enfant dans ses initiatives pour qu'il devienne acteur de son parcours et impliqué dans la société.
- Transmettre à l'enfant les repères et connaissances nécessaires pour comprendre son environnement, construire son autonomie et trouver sa place dans la société.
- Favoriser l'ouverture à la diversité culturelle chez les enfants, la citoyenneté et le vivre ensemble, notamment en leur inculquant des valeurs de respect, de tolérance et de compréhension envers les autres, en les sensibilisant à l'égalité et l'inclusion, en encourageant l'entraide.

- Construire un socle éducatif commun pour tous les temps de l'enfant.

Les objectifs fixés aux équipes périscolaires permettront aux enfants de développer :

- Leurs savoirs, notamment la connaissance de leur territoire et de ses richesses, la réutilisation des connaissances et compétences acquises sur le temps scolaire,
- Leurs savoirs être, notamment l'autonomie, le sens des responsabilités en leur permettant de faire des choix, l'esprit critique, l'estime de soi, le sens du partage et de l'entraide,
- Et leurs savoirs faire, notamment diversifier leurs compétences, développer leur créativité et leur imaginaire.

La prise en compte des rythmes de l'enfant est primordiale dans l'organisation de la journée type de l'enfant en accueil de loisirs du mercredi.

Elle se décompose comme suit pour les maternels :

Horaires	Activités
7h00 à 9h00	Accueil permettant une arrivée échelonnée des enfants. Collation proposée de 7h30 à 8h30. Regroupement des enfants. Ateliers calmes et en autonomie (jeux de société, jeux de construction, lecture).
9h00 à 9h30	Répartition par groupe.
9h30 à 11h15	Présentation des activités, animation, déroulement.
11h15	Fin des activités de la matinée. Départ échelonné pour le déjeuner. Accueil et départ possibles des enfants fréquentant l'ALSH en demi-journée (11h-11h30 pour les maternels).
11h15 à 13h15	Temps du repas partagé avec les équipes d'animation.
12h45 à 13h30	Accueil et départ possibles des enfants fréquentant l'ALSH en demi-journée. Temps autonome, activités libres.
13h30	Rassemblement. Possibilité de sieste pour les enfants de 3 ans qui le souhaitent (13h30-15h30 avec réveil échelonné).
14h00 à 16h00	Temps d'activités.
16h00 à 16h30	Temps de goûter.
17h00 à 19h00	Accueil des parents permettant le départ échelonné des enfants. Temp autonome.
19h00	Fermeture de l'accueil de loisirs.

Elle se décompose comme suit pour les élémentaires :

Horaires	Activités
7h00 à 9h00	Accueil permettant une arrivée échelonnée des enfants. Collation proposée de 7h00 à 8h00. Ateliers calmes et en autonomie (jeux de société, jeux de construction, lecture). Regroupement permettant l'appel nominatif des enfants.
9h00 à 9h30	Temps libre.
9h45 à 11H30	Présentation des activités, animation, déroulement et rangement.
11h30	Fin des activités de la matinée. Départ échelonné pour le déjeuner. Accueil et départ possibles des enfants fréquentant l'ALSH en demi-journée (11H30-12h).
11H45 à 12h45	Temps du repas partagé avec les équipes d'animation. Moment également de sensibilisation à l'équilibre alimentaire et au gaspillage.
13h00 à 13h30	Accueil et départ possibles des enfants fréquentant l'ALSH en demi-journée. Temps autonome, activités libres.
13h45 à 14h00	Rassemblement, regroupement des enfants et appel nominatif.
14h00 à 16h00	Présentation des activités, animation, déroulement et rangement.
16h00 à 16h30	Temps de goûter.
17h00 à 19h00	Accueil des parents permettant le départ échelonné des enfants. Temp autonome.
19h00	Fermeture de l'accueil de loisirs.

Les principaux partenariats (liste non exhaustive) :

Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Education nationale ▪ Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports (SDJES) ▪ Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne (CAF) ▪ Conseil Départemental ▪ Agglomération Val d'Yerres Val de Seine 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentants des parents d'élèves ▪ Abeilles aide et entraide, ▪ Les Ruchers, ▪ Tous à l'eau avec l'agglo, ▪ Pro Vélo Sud IDF ▪ Etc.
Partenaires internes et intercommunaux	Autres partenariats

<ul style="list-style-type: none">▪ Les services municipaux▪ La Caisse des Ecoles▪ La bibliothèque▪ Les piscines	<ul style="list-style-type: none">▪ La maison de retraite Sainte Hélène▪ IME de Brunoy▪ CMPP▪ Services des autres villes notamment dans le cadre des rencontres anti rixes
---	---

Les ressources humaines :

Pour les mercredis, le taux d'encadrement est le suivant :

Taux d'encadrement en maternel	Taux d'encadrement en élémentaire
1 adulte pour 10 enfants	1 adulte pour 14 enfants

Pour cette année **2025/2026**, la ville comptabilise **32 agents** dont 2 en vacation horaire contactés pour renforcer l'encadrement des enfants sur les ACM pendant les vacances scolaires.

Sur l'ensemble des agents, nous avons :

- 18 agents **titulaires BAFA**,
- 3 agents stagiaires,
- 4 agents BAFD stagiaires en fin de formation,
- 3 agents titulaires du BAFD,
- 1 agent titulaire du BPJEPS,
- 3 agents sans qualification.

Les effectifs d'animateurs varient selon le nombre prévisionnel d'enfants inscrits sur le portail famille.

Les ressources matérielles :

- En maternel : 3 salles d'activités, 1 salle de motricité, 1 dortoir, 2 cours, 1 local pour jeux extérieurs, 1 bureau de direction, 1 tisanerie.
- En élémentaire : 2 salles d'activité, 2 cours, 1 réserve pour le matériel pédagogique, 1 infirmerie, 1 bureau de direction, 1 tisanerie

Les projets :

Tout au long de l'année, les équipes d'animation proposent aux enfants des activités diverses et variées autour d'une thématique par période, avec un large choix pour satisfaire les envies de chacun.

- Des activités artistiques et culturelles (atelier peinture, création de comptines, de fresques, d'une roue et d'un livre des émotions initiation aux instruments de musique),
- Des activités scientifiques (peinture gonflante, réalisation d'un volcan),
- Des activités physiques et sportives (initiation danse, savoir rouler à vélo, piscine, initiation aux sports de raquette, yoga des émotions...),
- Des activités de sensibilisation à l'environnement et au développement durable,
- Des activités permettant de découvrir les richesses du territoire (sortie aux bords de l'Yerres,

- expositions à la MAC, activités autour du cinquantenaire de la ville),
- Des activités citoyennes
 - Des activités pour développer le sentiment d'appartenance à un groupe : travail sur les mercredis de la première période de la rentrée 2025-2026 au sein du périscolaire élémentaire (création d'un blason, d'un passeport, un drapeau, la charte des copains).
 - De nombreuses sorties en lien avec les thématiques travaillées (spectacle, zoo, parc, musée, etc.).
- Des projets transversaux et temps forts :
- Les rencontres intergénérationnelles en partenariat avec les résidents de la Maison Sainte-Hélène. Ce projet s'inscrit dans une démarche de solidarité et de partage, favorisant les liens sociaux et la transmission des savoirs. Partage d'activités créatives, de moments d'échanges autour de récits ou de jeux, célébration d'événements marquants.
 - Passerelle petite enfance, grande section/CP, CM2/club ados afin de permettre aux enfants de prendre leurs repères et de se sentir rassuré.
 - Les nuitées/veillées, temps forts de cohésion, de vivre ensemble et de respect de chacun.
 - Participation à des journées internationales : lutte contre le harcèlement scolaire, du handicap, des droits de l'enfant, etc.
 - Pour les élémentaires, des rencontres inter-communes afin de favoriser les échanges et diversifier l'ouverture d'esprit des enfants. Ces rencontres concernent les villes de Brunoy, Boussy-Saint-Antoine, Epinay-sous-Sénart, Quincy-sous-Sénart et Varennes-Jarcy.

ANNEXE N°2 : Règlement intérieur



RÈGLEMENT INTÉRIEUR des accueils périscolaires et extrascolaires

- Année scolaire 2025-2026 -

- ✓ Accueil pré-scolaire
- ✓ Restauration scolaire / Pause Méridienne
- ✓ Temps du goûter
- ✓ Étude / 5 Défis pour enfants curieux
- ✓ Accueil post-scolaire
- ✓ Centre de loisirs (*mercredis et vacances scolaires*)



SOMMAIRE

Préambule	Page 4
1. Introduction	Page 5
1.1 Objectifs du règlement intérieur	Page 5
1.2 Structures d'accueil et publics concernés	Page 5
1.3 Présentation des services proposés aux usagers	Page 5
2. Inscription	Page 7
2.1 Procédure d'inscription administrative générale	Page 7
2.2 Inscription aux accueils préscolaires, à la restauration, au temps du goûter, aux 5 Défis pour enfants curieux et au postscolaire	Page 7
2.3 Inscription aux Centre de Loisirs mercredis et vacances scolaires	Page 8
3. Fonctionnement	Page 8
3.1 Jours et horaires	Page 8
3.2 Prise en charge des enfants et personnes autorisées à venir les chercher	Page 10
3.3 Règles de vie	Page 10
4. Encadrement	Page 11
4.1 Responsables des structures	Page 11
4.2 Équipes d'animation	Page 12
5. Restauration	Page 12
5.1 Fonctionnement	Page 13
5.2 Régimes alimentaires	Page 13
6. Dérogations pour les accueils spécifiques	Page 13
6.1 Accueil d'un enfant en situation de handicap	Page 13
6.2 Accueil d'un enfant en PAI et repas élaboré par la famille	Page 13

6.3 Soins d'urgence	Page 13
7. Tarifs, facturation et paiement	Page 14
7.1 Tarifs et calcul du Quotient Familial	Page 14
7.2 Facturation et paiement	Page 15
7.3 Retard et défaut de paiement	Page 15
8. Information aux familles	Page 16
8.1 Panneaux d'informations	Page 16
8.2 Rencontres avec les familles	Page 16
9. Hygiène et sécurité	Page 16
9.1 Suivi sanitaire	Page 16
9.2 Médicaments	Page 16
9.3 Allergies et maladies	Page 17
10. Sécurité et assurance	Page 17
10.1 Notre rôle	Page 17
10.2 Assurance	Page 17
10.3 Locaux	Page 17
11. Divers	Page 18
11.1 Photos et vidéos des enfants	Page 18
11.2 Objets personnels	Page 18
12. Révision	Page 18

PRÉAMBULE

Le présent règlement a pour vocation de préciser les modalités d'organisation, les conditions d'admission et les obligations de chacun pour garantir le bon fonctionnement des structures d'accueil.

La ville d'Épinay-sous-Sénart, gestionnaire des établissements enfance, avec le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales, contribue à satisfaire l'accueil des enfants de 3 à 11 ans.

Il est donc proposé aux familles d'enfants âgés entre trois et onze ans, résidentes sur le territoire d'Épinay-sous-Sénart, des accueils périscolaires ainsi que deux structures (maternelle et élémentaire) d'accueil sur la période extrascolaire les mercredis, petites et grandes vacances. Les enfants peuvent être accueillis dans la mesure des places disponibles et sous réserve d'inscriptions préalables sur le portail famille ou auprès du Guichet Unique.

Les accueils collectifs de mineurs répondent aux normes légales réglementaires éditées et par ses textes d'application, notamment par le décret n°906-923 du 26 juillet 2006.

Le responsable des établissements assure la direction, l'organisation et la gestion des différentes structures d'accueil. Il construit et propose le projet pédagogique concernant l'accueil des jeunes enfants, organise et coordonne la mise en place des activités qui en découle et encadre les équipes d'animations.

Conformément aux textes en vigueur :

- Les animateurs seront titulaires des qualifications requises par l'arrêté du 9 février 2007.
- Les taux d'encadrement applicables sont les suivants :

	Maternelle	Elémentaire
Accueil périscolaire Jours d'école	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 18 enfants
Accueil périscolaire Mercredis	1 animateur pour 10 enfants	1 animateur pour 14 enfants
Accueil extrascolaire Petites et Grandes vacances	1 animateur pour 8 enfants	1 animateur pour 12 enfants

Ces professionnels gèrent et coordonnent l'ensemble des actions nécessaires à la vie du service Enfance-Éducation. Sur tous les temps d'accueil, la continuité de la fonction de direction est assurée. En cas d'absence du responsable, le remplacement est assuré par le directeur adjoint ou par un agent le plus qualifié de l'équipe d'encadrement, en référence au décret en vigueur.

- INTRODUCTION

- Objectifs du règlement intérieur

Le présent règlement est établi en vue d'assurer le bon fonctionnement et la bonne gestion des structures d'accueil concernées. Il explique et codifie les temps d'accueil durant lesquels les enfants sont pris en charge, en dehors du temps familial et scolaire. Il est au service des familles, des enfants et de l'intérêt collectif. Chaque partenaire doit s'y conformer dans l'intérêt de la collectivité. **Toute inscription aux structures d'accueil entraîne l'acceptation et le respect de ce règlement.**

- Structures d'accueil et publics concernés

L'ensemble des activités proposées par la Municipalité est ouvert aux enfants de la petite section jusqu'au CM2 dont les parents sont domiciliés sur la Commune (ou aux familles ayant une dérogation hors commune). Les enfants inscrits en classe de Moins de Trois Ans (MTA) ne bénéficient pas de ces prestations, ceci étant précisé dans un contrat spécifique avec l'Éducation Nationale.

1.3 Présentation des services proposés aux usagers

La Commune d'Épinay-sous-Sénart propose les activités périscolaires et extrascolaires suivantes :

Activités périscolaire et extrascolaire	Horaires pour les enfants scolarisés en maternelle	Horaires pour les enfants scolarisés en élémentaire	Jours concernés				
			L	M	Mer	J	V
Accueil préscolaire	7h00 - 8h20		x	x		x	x
Restauration scolaire (pause méridienne)	11h30 – 13h20		x	x	x	x	x
Temps du goûter	16h30-17h15	16h30-17h00	x	x		x	x
Les 5 défis pour enfants curieux de la Cité Éducative	17h15- 18h00		x	x		x	x
Les 5 défis pour enfants curieux de la Cité Éducative		17h00- 18h00					x
Etude		17h00- 18h00	x	x		x	
Accueil postscolaire	18h00- 19h00		x	x		x	x
Accueil de loisirs maternel et élémentaire Mercredi	7h00 - 19h00				x		

Accueil de loisirs maternel et élémentaire Petites et Grandes Vacances Scolaires	7h00 - 19h00	X	X	X	X	X
--	--------------	---	---	---	---	---

Présentation des structures d'accueils périscolaires maternels et élémentaires

Groupe scolaire	Coordonnées téléphoniques
Groupe scolaire Pré aux Agneaux	
Rue Jean Paul Sartre 91860 Épinay-sous-Sénart	Maternelle et élémentaire : 06.86.76.05.15
Groupe scolaire Alphonse Daudet	
8 Rue Rossini 91860 Épinay-sous-Sénart	Maternelle et élémentaire : 07.62.82.08.27
Groupe scolaire Jacques Brel	
Square Jean de la Fontaine 91860 Épinay-sous-Sénart	Maternelle et élémentaire : 07.64.41.07.25
Groupe scolaire Georges Brassens	
Rue Alexandre Dumas 91860 Épinay-sous-Sénart	Maternelle et élémentaire : 06.66.15.30.06
Groupe scolaire Croix-Rochopt	
Rue de la Croix Rochopt 91860 Épinay-sous-Sénart	Maternelle et élémentaire : 06.66.15.45.42

Les centres de loisirs :

<u>Elémentaire</u> <u>De 6 à 11 ans (du CP au CM2)</u>	École Élémentaire Pré aux Agneaux Rue de l'île de France 91860 Épinay-sous-Sénart	06.65.57.43.03
<u>Maternel</u> <u>De 3 à 6 ans (de la petite à la grande section)</u>	École Maternelle Alphonse DAUDET Rue Rossini 91860 Épinay-sous-Sénart	07.64.23.46.08

Les restaurations :

La Commune dispose de quatre restaurants : Brel /Brassens (écoles des groupes scolaires Jacques Brel et Georges Brassens regroupées dans cette restauration), Pré aux Agneaux, Alphonse Daudet et Croix Rochopt.

2. INSCRIPTION

2.1 Procédure d'inscription administrative générale

Un des préalables à l'inscription aux différents temps péri et extrascolaires est le calcul du quotient familial auprès du service facturation (facturation@ville-epinay-senart.fr)

Étape 1	Prendre connaissance du règlement intérieur des temps d'activités périscolaires et extrascolaires
Étape 2	Remplir la fiche sanitaire et la rendre au Guichet Unique avant le 01 septembre 2025
Étape 3	S'inscrire sur le portail famille : * Sur internet de chez vous avec vos codes d'accès *ou sur RDV auprès du service Enfance-Éducation-Jeunesse

ATTENTION : L'inscription administrative est obligatoire pour toute nouvelle inscription et à renouveler chaque année scolaire.

Les enfants qui ne seront pas inscrits sur le portail famille et/ou dont la fiche sanitaire n'aura pas été remise en mairie, ne pourront pas être accueillis au sein des structures d'accueils péri et extrascolaires.

Afin de permettre aux directeurs de structures péri et extrascolaire de contacter les familles à tout moment, nous vous demandons de signaler tout changement d'information en cours d'année (adresse, téléphone etc.) auprès du service Enfance-Éducation-Jeunesse.

En cas de situation familiale particulière et notamment **si l'un des deux parents n'était pas autorisé par décision de justice à venir chercher l'enfant**, une copie de cette décision devra être fournie exclusivement au service Enfance-Éducation-Jeunesse.

2.2 Inscription aux différents temps périscolaires :

Pour les accueils préscolaires, la restauration, le temps du goûter, le temps des 5 défis pour enfants curieux de la Cité Éducative, l'étude et le postscolaire la préinscription est obligatoire et doit impérativement être faite sur le portail famille ou à défaut, directement auprès du Guichet Unique, **au maximum 72h jours ouvrés (du lundi au vendredi) avant la prestation désirée**. Elle vaut présence de l'enfant et par conséquent sera facturée automatiquement (excepté le temps du goûter qui n'est pas facturé). **Seul un certificat médical fourni au Guichet Unique dans les 72h suivant la prestation** (jours

ouverts : du lundi au vendredi) permettra de ne pas comptabiliser la prestation en cas d'absence de l'enfant. Un enfant qui ne serait pas inscrit sera accepté, de façon exceptionnelle à condition d'avoir fourni un écrit (en se déplaçant au Guichet Unique ou par mail au service Enfance-Éducation-Jeunesse periscolaire@ville-epinay-senart.fr ou SMS auprès du directeur de la structure d'accueil de votre enfant).

Cependant la prestation sera surfacturée dans ce cas de +50% sur la base du quotient familial en vigueur.

Cas particulier :

Les familles dont l'un des parents exercent une profession spécifique (horaires décalés, intérimaires, planning atypiques,...) et le second employé à temps pleins pourront effectuer des inscriptions de dernière minute. Cependant, les parents concernés devront fournir au sein du service Enfance/Éducation obligatoirement les justificatifs (attestation employeur) permettant de prendre en compte leur situation. Il est à noter que seules ces familles concernées pourront bénéficier de cet aménagement (ou famille monoparentale). La demande est à renouveler chaque année.

2.3 Inscription au centre de loisirs, mercredis et vacances scolaires :

Mercredis : la préinscription et / ou la désinscription s'effectue comme cela est indiqué au point 2.2. **Les modifications sont possibles uniquement jusqu'à 72h jours ouvrés, soit jusqu'au vendredi précédent la prestation souhaitée.**

Vacances scolaires : La préinscription se clôture **2 semaines** avant la date de début de chaque période via le portail famille ou à défaut directement auprès du Guichet Unique. **Passé ce délai de préinscription**, votre enfant ne pourra être accepté que sous réserve de places disponibles. Pour cela, la demande devra s'effectuer auprès de l'accueil du service enfance, éducation, jeunesse à periscolaire@ville-epinay-senart.fr

La prestation **sera majorée de 50%** sur la base du quotient familial en vigueur. **En revanche, aucune désinscription ne sera prise en compte**, excepté en cas de transmission d'un certificat médical au Guichet Unique ou par mail à periscolaire@ville-epinay-senart.fr dans les 72h suivant l'absence.

3. FONCTIONNEMENT

En cas de grève ou d'absence de l'enseignant, les structures ne sont pas habilitées à prendre en charge les enfants pendant les temps scolaires, sauf dans le cadre du Service Minimum d'Accueil (SMA) conformément à la loi N° 2008-790 du 20 août 2008 article L131-1. Ce temps d'accueil sur le temps scolaire est gratuit. Dans ce cas, les enfants absents sur les temps périscolaires ne seront pas facturés et l'étude ne sera, de fait, pas assurée.

3.1 Jours et horaires

Les accueils pré et postscolaires :

Les accueils du matin et du soir, habilités par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (SDJES), ont lieu dans les groupes scolaires. Ils sont ouverts les jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h00 à 8h20 et de 18h00 à 19h00, sur le groupe scolaire de votre (vos) enfant(s).

La restauration (pause méridienne) :

Elle a lieu le lundi, mardi, mercredi (sur les centres de loisirs), jeudi et vendredi de 11h30 à 13h20.

La pause méridienne sera organisée comme tel :

En maternelle :

Entre un et deux services dans chaque restauration avec :

- Un temps de restauration de 50 minutes environ ;
- Un temps libre ou temps d'activité d'une heure (sauf pour les enfants de petite section qui sont couchés vers 12h50).

En élémentaire :

Sous forme de « self qui fait grandir ». Cela signifie que les enfants peuvent se présenter quand ils le souhaitent au réfectoire entre 11h45 et 13h00, sous la vigilance accrue des agents. Sur le reste du temps, les enfants sont libres de jouer ou de venir vers les activités proposées par les animateurs ville. *Les enfants sont pris en charge à 11h30 à la sortie de la classe (lundi, mardi, jeudi et vendredi) par les animateurs de la ville en élémentaire et les ATSEM en maternelle. Les équipes enseignantes prennent le relais des ATSEM et/ou des animateurs de la ville à partir de 13h20. Il n'y a pas d'arrivée et/ou de départ possible pendant le temps de la pause méridienne sauf cas exceptionnel si un agent vous contacte pour récupérer votre enfant. Dans ce cas, la famille devra signer un document de « départ anticipé » auprès du directeur de la structure.

Les familles ont la possibilité de récupérer leur(s) enfant(s) avant ou après la restauration durant les mercredis et vacances scolaires (à partir de 11h30 avant le repas puis entre 13h00 et 13h30 après le repas).

Une sortie possible à 17h00 (élémentaires) – 17h15 (maternels) :

Un temps de goûter et une récréation sont organisés de 16h30 à 17h00-17h15 pour les enfants d'élémentaire et de maternelle. La collation est à fournir par les parents qui veilleront à son bon équilibre alimentaire (pas de chips, ni bonbons, ni boissons gazeuses, ni laitage...).

Les 5 défis pour enfants curieux de la Cité Éducative (élémentaires et maternels) :

En maternelle, ces ateliers débutent à 17h15 et ce jusqu'à 18h00. Ils ont lieu tous les jours (sauf les mercredis).

En élémentaire, ces ateliers débutent à 17h00 et ce jusqu'à 18h00. Ils ont lieu **uniquement** le vendredi sur la période scolaire.

L'étude (en élémentaire uniquement) :

Cette étude se déroule de 17h00 à 18h00 : les lundis, mardis et jeudis et a pour objectif d'accompagner les enfants à faire leurs devoirs. Il s'agit d'études semi-dirigées. La collectivité tend à respecter un taux d'encadrement de 15 élèves par encadrant. Toutefois, les jours de grève ce temps ne sera pas assuré sur les écoles concernées par la grève. Les animateurs de la ville prendront en charge les enfants concernés.

Les accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires) :

Pendant les vacances scolaires et les mercredis, les accueils de loisirs élémentaire et maternel sont ouverts de 7h00 à 19h00. Pour permettre une organisation efficace des activités et sorties, les parents sont tenus de respecter les horaires suivants :

*Accueil des enfants le matin entre **7h00 et 9h00**,

*Départ le soir entre **17h00 et 19h00**.

Pour les enfants qui fréquentent les accueils de loisirs en demi-journée, les horaires à respecter sont les suivants :

	Pour un accueil uniquement le matin	Pour un accueil uniquement l'après-midi
Accueils de loisirs élémentaire et maternel	Départ en fin de matinée à 11h30	Arrivée possible avant le déjeuner à 11h30
	Ou départ après	Ou arrivée après

	le déjeuner entre 13h00 et 13h30	le déjeuner entre 13h00 et 13h30
--	-------------------------------------	-------------------------------------

ATTENTION : la tarification en journée ou en ½ journée inclut le repas. Ce dernier ne peut être dissocié du tarif de base. Les repas et les goûters sont inclus dans le forfait. Des repas en extérieur (barbecues, repas froids, pique-niques) peuvent être proposés ponctuellement dans le cadre de sorties ou activités spécifiques.

Pour des raisons de sécurité (plan « VIGIPIRATE ») et pour le respect de la réglementation relative aux accueils de loisirs, **les enfants ne pourront pas être accueillis en dehors de ces horaires.**

Les retards :

Les familles sont tenues au **respect des horaires d'ouverture et de fermeture des structures** d'accueils péri et extrascolaires. En cas de retard exceptionnel, les parents devront impérativement avertir les référents de pôle (temps périscolaires), ou la direction des accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires) par SMS ou téléphone dès que possible.

Au cas où un enfant serait présent à l'heure de fermeture, le directeur devra, **après avoir épuisé toutes les possibilités pour joindre les parents ou une personne autorisée à venir chercher l'enfant**, faire appel au Commissariat de Police de Brunoy.

3.2 Prise en charge des enfants et personnes autorisées à venir les chercher :

L'accueil des enfants le matin :

Il est demandé aux parents d'accompagner leurs enfants à l'intérieur des structures d'accueils maternel et élémentaire. Pour des raisons de responsabilité et de sécurité, les enfants ne peuvent pas arriver seuls : **les parents confient leurs enfants aux animateurs.** Dans le cas contraire, la Municipalité décline toute responsabilité.

Le départ des enfants le soir :

Afin d'assurer la sécurité de votre enfant, les référents de pôle, la direction des accueils de loisirs et les animateurs **vérifieront systématiquement l'identité des accompagnateurs.**

Une liste d'émargement doit être signée par la personne autorisée à récupérer l'enfant, une pièce d'identité sera demandée. Les enfants ne pourront être confiés à d'autres personnes que celles mentionnées sur la fiche sanitaire. Pour les autorisations ponctuelles, les parents devront fournir une autorisation parentale écrite mentionnant le jour et l'identité de la personne qui viendra chercher l'enfant (avec la photocopie de la pièce d'identité du parent qui donne autorisation).

En dehors des horaires d'ouverture aux familles, les portes seront fermées à clef. Seules les personnes habilitées pourront y pénétrer. **Il est donc impératif de respecter les horaires.**

Rappel :

Les enfants de maternelle ne peuvent pas rentrer seuls. Les mineurs ne sont pas autorisés à venir chercher les enfants d'âge maternel SAUF s'ils sont mentionnés sur la fiche sanitaire et sur présentation d'une pièce d'identité (ou copie).

L'enfant est autorisé à rentrer seul à **partir du CM1** et uniquement si la demande est précisée par les responsables légaux sur la fiche sanitaire.

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant rentre seul, veuillez à remplir avec précision la liste des personnes autorisées à venir le récupérer à votre place sur les structures d'accueil.

Les horaires de fin d'accueil doivent être respectés. Dans le cas contraire, au-delà de 5 retards, un rendez-vous sera mis en place avec la responsable Enfance. Une exclusion temporaire d'une semaine pourra alors être appliquée.

3.3 Règles de vie

L'inscription dans les services de la collectivité implique la pleine adhésion des responsables légaux des enfants aux dispositions du présent règlement.

La fréquentation des services exige une tenue correcte et adaptée à la nature des activités organisées. Le port de bijoux et la détention d'objets précieux ou dangereux sont interdits. Il est indispensable de marquer le nom des enfants sur les vêtements. La loi du 15 mars 2004 sur les signes religieux dans les écoles publiques françaises stipule que le port de signes ou tenues pour lequel les élèves manifestent ostensiblement une apparence religieuse est strictement interdit.

En cas de non-respect fréquent des règles de vie ou de comportement perturbateur et/ou violent, les familles seront convoquées à un échange avec la direction de la structure, à défaut la coordinatrice.

Cet entretien a pour objectif d'exposer les difficultés rencontrées sur les orientations éducatives. Si toutefois, suite à cette rencontre, aucune amélioration n'est constatée de la part de l'enfant, la Ville pourra annuler l'inscription de l'enfant pour une durée déterminée. Cette exclusion sera formulée par courrier à la famille.

Après chaque période de vacances scolaire, tout vêtement non repris sera déposé auprès d'un organisme.

4 - ENCADREMENT

Les accueils collectifs de mineurs répondent aux normes légales réglementaires, précisées notamment par le décret n°906-923 du 26 juillet 2006.

Sur chaque site, nous avons des directeurs de structure et des animateurs diplômés ou en cours de formation.

Les missions du directeur de structure :

- Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation dans le respect du cadre réglementaire des centres de loisirs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteur de handicap ;
- Situer son engagement dans le contexte social culturel et éducatif ;

- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- Développer les partenariats et la communication ;

4.1 Responsables des structures

La direction des accueils de loisirs et les référents de pôle sont chargés d'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis ainsi que d'assurer le bon fonctionnement des structures d'accueils en application de la réglementation en vigueur.

Les référents de pôle et la direction des accueils de loisirs sont titulaires des diplômes nécessaires pour diriger les structures d'accueil périscolaire et extrascolaires (BAFA, BAFD, BEPJEPS).

Tout problème de dysfonctionnement est à signaler au directeur périscolaire ou à la direction des centres de loisirs qui se tient à l'écoute des parents. Si besoin elle prendra les dispositions nécessaires à la résolution des problèmes en lien avec la coordinatrice Enfance.

4.2 Équipes d'animation

Elles sont tenues d'appliquer outre la réglementation, le règlement intérieur et d'adhérer aux projets éducatif et pédagogique.

Activités	Taux d'encadrement en Maternelle	Taux d'encadrement en élémentaire
Accueil préscolaire *	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 18 enfants
Restauration scolaire (pause méridienne) ***	1 ATSEM ou animateur pour 20 enfants	1 animateur pour 25 enfants
Goûter-récréation*	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 18 enfants
Ateliers *	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 18 enfants
Étude		1 enseignant ou animateur qualifié pour 15 enfants
Accueil postscolaire*	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 18 enfants
Centre de loisirs :		
Vacances scolaires	1 animateur pour 8 enfants	1 animateur pour 12 enfants
Mercredis **	1 animateur pour 10 enfants	1 animateur pour 14 enfants

*Application du **Projet Éducatif De Territoire (PEDT)**

Application du **Plan Mercredis soit maintien des taux d'encadrement d'accueil périscolaire pour une amplitude horaire de +5heures/jour

*****Il n'y a pas de réglementation en vigueur en ce qui concerne le taux d'encadrement pour la restauration.** La Ville d'Épinay-sous-Sénart met en place les taux d'encadrement indiqués dans le tableau ci-dessus.

5 - RESTAURATION

Le service de restauration scolaire est une prestation facultative et payante assurée par la Commune et placée sous son entière responsabilité. Ce service a une dimension éducative. Le temps du repas doit être pour l'enfant un moment de détente et de convivialité.

La prestation de confection des repas est organisée par un prestataire extérieur sous le contrôle de la collectivité. Les repas sont élaborés en cuisine centrale et distribués sur chaque office en liaison froide.

Les menus sont disponibles sur le site internet de la Ville et affichés au service Enfance-Éducation, dans les restaurations, dans les panneaux des écoles et des structures d'accueil collectifs de mineurs.

Une commission des menus et des goûters est mise en place entre chaque période de vacances avec les parents d'élèves élus, les élus, la direction des centres de loisirs et des temps périscolaires, les référents de restauration, la coordinatrice de restauration, les élus du Conseil Municipal Enfants et la diététicienne du prestataire extérieur.

5.1 Fonctionnement

Les restaurants scolaires accueillent tous les enfants scolarisés (sauf les MTA), dans la limite de leur capacité d'accueil, fixée en fonction des normes de sécurité.

Les enfants sont confiés aux animateurs ou ATSEM. Ils sont sensibilisés au gaspillage et au respect de la nourriture.

Les adultes sensibilisent les enfants à goûter à tous les plats sans jamais les forcer.

5.2 Régimes alimentaires

Les régimes alimentaires particuliers, hors prescription médicale (PAI), ne pourront pas être appliqués.

Depuis le 4 janvier 2021, un repas de substitution est proposé aux enfants qui ne peuvent pas manger de viande.

6 - DÉROGATIONS POUR LES ACCUEILS SPÉCIFIQUES

6.1 Accueil d'un enfant en situation de handicap

La collectivité participe dans la mesure du possible, à l'inclusion sociale de tous les enfants, y compris ceux souffrant de troubles de santé ou présentant des allergies ou intolérances alimentaires. Pour tous renseignements complémentaires merci de contacter le service Enfance-Éducation-Jeunesse au 01.60.47.85.57.

6.2 Accueil d'un enfant en PAI et repas élaboré par la famille

Les demandes d'inscription avec protocole doivent être adressées au service Enfance-Éducation-Jeunesse qui validera l'accueil de l'enfant dans les structures de la ville. Le PAI doit être élaboré entre la famille, le directeur d'école, la Municipalité et le médecin scolaire. Il a pour but de favoriser et faciliter l'accueil des enfants. Il organise dans le respect des compétences de chacun et des besoins

thérapeutiques de l'enfant, les modalités particulières de la vie quotidienne dans la collectivité et fixe les conditions d'interventions des partenaires. Sont notamment précisées les conditions de prises des repas, interventions médicales, paramédicales ou de soutien, leur fréquence, leur durée, leur contenu, les méthodes et les aménagements souhaités.

Exceptionnellement et uniquement pour des raisons de santé qui doivent être motivées et justifiées médicalement, la Commune autorise les parents à fournir le repas de l'enfant, dans le respect de ce PAI incluant des recommandations d'hygiène et de sécurité alimentaire. Les médicaments doivent nous être remis dans une pochette avec précision du nom et prénom de l'enfant ainsi que sa photo.

6.3 Soins urgence

En dehors d'un PAI, aucun médicament ne peut être administré aux enfants, ni transporté par les enfants.

Les enfants atteints de maladies contagieuses ou ayant été au contact d'une personne présentant une maladie de ce type, sont soumis aux mesures de prévention de la contagion, voire, le cas échéant à l'éviction, dans les conditions fixées par la réglementation applicable aux établissements d'enseignement, d'éducation et aux accueils de vacances et de loisirs.

Lorsque, durant le service, un enfant manifeste des signes de troubles de la santé (fièvre, maux de ventre, maux de tête...), les familles sont contactées et invitées à venir récupérer l'enfant. Tout enfant présentant ces troubles pourra être refusé à son arrivée dans les structures d'accueil péri ou extrascolaire.

En cas d'accident bénin, des soins appropriés sont donnés par le personnel, et les familles sont informées par téléphone.

L'enfant accidenté ou gravement malade est confié aux services de secours d'urgence. Dans ce cas, le service contacte la famille dans les plus brefs délais.

A cet effet, il est important que les parents veillent à signaler tout changement de numéros de téléphone sur la fiche sanitaire transmise en début d'année scolaire.

7 - TARIFS, FACTURATION ET PAIEMENT

7.1 Tarifs et calcul du Quotient Familial

Les tarifs des activités péri et extrascolaires sont déterminés selon une grille de Quotient Familial votée en Conseil Municipal.

Afin de faire établir le Quotient Familial, les pièces suivantes sont à présenter en Mairie, au Guichet Unique, avant le 30 septembre de l'année scolaire.

- Dernier avis d'imposition du foyer (ex : avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024),
- Attestation de paiement de la CAF,
- Dernier bulletin de salaire ou dernière notification allocation pôle emploi/RSA,
- Justificatif de domicile de moins de trois mois : dernier avis de taxe foncière (propriétaires) ou quittance de loyer (locataires),

- Certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans.

En l'absence d'éléments permettant le calcul du Quotient Familial, le tarif « Hors Quotient » est appliqué. **Aucune rétroactivité sur les factures déjà établies ne pourra être réalisée.**

Si en cours d'année, la situation familiale ou financière était modifiée, il est impératif que la famille se présente en Mairie avec les justificatifs nécessaires afin que le Quotient Familial soit recalculé.

7.2 Facturation et paiement

Les factures sont adressées aux familles qui doivent en acquitter le montant sous quinze jours, à réception du courrier. Les factures sont établies au 15 de chaque mois et doivent être payées au 30/31 du même mois. Ces dernières sont à terme échues. (Ex : le mois de janvier est facturé au mois de février). Le paiement peut être effectué directement au près du Guichet Unique (chèque, espèces ou carte bancaire) ou par carte bancaire directement dans votre espace portail famille.

7.3 Retard et défaut de paiement

Le paiement des prestations est une obligation. En cas de factures impayées, la situation devra être impérativement régularisée. Dans le cas contraire, la Municipalité se réserve le droit de refuser l'accès aux structures d'accueil péri et extrascolaires.

Si des difficultés se présentaient pour le règlement des factures, nous vous demandons de prendre rapidement contact auprès du service facturation et / ou du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale).

Conformément à la réglementation en vigueur, les avis de paiement non réglés après la date limite de paiement feront l'objet d'un titre de recette en perception à l'encontre du redevable. Le Trésor Public a alors obligation légale de recouvrer les sommes dues.

Facturation ou non-facturation des différentes prestations :

Tous les enfants inscrits aux jours fixés sur le portail famille ou via le service Enfance-Éducation, qui ne seront pas présents à l'une des prestations seront facturés.

Seules les absences pour maladie pourront être déduites de la facture sous réserve de présentation d'un certificat médical dans les **72h** suivant le premier jour d'absence et ce au Guichet Unique.

Cas particulier d'une nécessité d'une des prestations sans inscription préalable :

En cas de besoin imprévu de l'une des différentes prestations ou des différents accueils périscolaires, une prise en compte de ce besoin peut être réalisée. Il sera soumis aux conditions suivantes :

- Prévenir le service Enfance-Éducation-Jeunesse par écrit (mail) ou en se rendant au Guichet Unique ;
- Prévenir le directeur de la structure périscolaire ou la direction des accueils collectifs de mineurs (par SMS), en dehors des heures d'ouverture de l'administration (de 7h00 à 8h30 et de 17h30 à 19h00) ;
- **Une majoration de 50% sera appliquée sur la base du quotient familial en vigueur.**

Contestation de facture :

Pour toute contestation de facture, il vous sera demandé de fournir l'accusé de réception reçu par mail suite à l'enregistrement de vos demandes de prestations sur le portail famille. Sans ce document, aucune contestation ne sera traitée.

Vous ne pourrez contester votre facture que dans les **deux mois** à compter de la date d'édition de la facture (exemple : la facture de janvier est éditée le 15/02, vous aurez jusqu'au 15/04 pour la contester). **Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.**

8 - INFORMATION AUX FAMILLES

8.1 Panneaux d'informations

Des panneaux d'affichage sont présents sur chaque structure d'accueil.

Les informations sont principalement d'ordre administratif, mais concernent aussi les nouveaux projets et les plannings des activités en cours. Ces derniers sont établis par période (de vacances à vacances, pour chaque vacance).

Les plannings d'activités sont disponibles sur les structures d'accueil et sur le site internet de la ville mais ils peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques, en cas d'effectifs insuffisants ou à la demande de la Préfecture.

8.2 Rencontres avec les familles

Les parents peuvent être invités à l'exposition des créations des enfants.

Elles permettent aux équipes d'animation de rencontrer les familles sur un temps convivial et ainsi d'échanger sur les activités et les projets mis en place au sein des structures.

Les équipes sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

9 - HYGIENE ET SECURITE

9.1 Suivi sanitaire

Plusieurs membres de l'équipe d'animation sont titulaires de l'attestation de Prévention et de Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).

Il est important de notifier au directeur de la structure périscolaire ainsi qu'à la direction des accueils de loisirs toutes les recommandations, qui restent confidentielles, concernant l'enfant et pouvant influencer sur lui-même ou sur la vie du groupe. Les parents sont tenus d'informer les directeurs des différents accueils péri ou extrascolaire de tous les problèmes de santé survenant en cours d'année.

Tous les soins et maux constatés pendant les différents temps d'accueils seront enregistrés sur un registre prévu à cet effet et seront signalés aux parents.

En cas de maladie ou d'accident grave survenant pendant l'accueil des enfants, le référent de pôle périscolaire ou la direction des accueils de loisirs contactera les parents, un médecin ou le SAMU en fonction de la gravité. A cet effet, nous vous rappelons qu'il est impératif de fournir des coordonnées téléphoniques à jour, auxquelles vous pouvez être joints aux heures des accueils de votre enfant.

9.2 – Médicaments

L'équipe d'encadrement n'est en aucun cas autorisée à administrer des médicaments aux enfants sauf dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Conformément à la réglementation, dans le cadre d'un PAI, les parents devront remettre au référent de pôle et à la direction des accueils de loisirs la prescription médicale et les médicaments de l'enfant dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation à l'intérieur, le tout dans une trousse au nom, prénom de l'enfant ainsi que sa photo. Les médicaments seront stockés hors de portée des enfants, dans un meuble qui ferme à clef.

Les enfants ne sont pas autorisés à prendre seuls des médicaments : tout traitement médical à suivre est à mettre en œuvre par l'intermédiaire du directeur de structure périscolaire ou de la direction des accueils de loisirs, sous réserve du PAI.

9.3 Allergies et maladies

- Les maladies contagieuses : toute maladie se déclarant chez un enfant ayant fréquenté la structure doit être signalée dans les plus brefs délais.
- Les troubles de la santé (allergies,) évoluant sur une longue période : un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera mis en place en lien avec le médecin scolaire (Cf. 6.2 concernant le PAI).

10 - SECURITE ET ASSURANCE

10.1 Notre rôle

La Commune est responsable des enfants, et non de leurs affaires (gants, bonnets, sacs, ...), dans l'enceinte des structures d'accueils péri et extrascolaires et sur les différents lieux d'activités pendant les heures d'accueil.

Elle est garante de la sécurité physique, morale et affective des enfants qui lui sont confiés.

10.2 Assurance

Une assurance « responsabilité civile » est contractée par la Ville afin de couvrir les dommages subis ou causés par les enfants ou le personnel évoluant au sein des structures d'accueil péri et/ou extrascolaires.

Tout accident grave fera l'objet d'une déclaration par le directeur de structure dans le cas d'un tiers responsable. Cette déclaration sera envoyée à votre assurance par le biais du service assurance de la commune.

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire pour les familles de contracter une assurance responsabilité civile et individuelle accident pour couvrir l'enfant sur les lieux d'activités scolaires et périscolaires.

10.3 Locaux

Les structures d'accueils sont des établissements recevant du public. A ce titre, ils sont soumis à des règles de sécurité inscrites dans le Code de la construction et de l'habitation. Des visites de la commission relative à la sécurité contre l'incendie et les risques de panique dans les établissements recevant du public sont exigées et réalisées par réglementation.

11. DIVERS

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés, à la requête des familles, ou à celle des responsables de structures, par le service Enfance-Éducation-Jeunesse.

11.1 Photos et vidéos des enfants

Les enfants pourront être pris en photo ou en vidéo dans le cadre des différentes activités péri et extrascolaires proposées par la Ville.

Ces supports pourront être utilisés comme affichage au sein des structures d'accueil et parution dans le « Spino Mag », sur le site internet et sur les réseaux sociaux de la ville.

Afin de respecter la vie privée de votre enfant, merci de remplir le formulaire de droit à l'image transmis avec la fiche sanitaire.

11.2 Objets personnels

Il est interdit aux enfants d'amener leurs jouets et jeux, ou tout autre objet de valeur, pour éviter vols, détériorations ou disputes autour de ces objets. La structure d'accueil et le personnel ne pourront être tenus pour responsables en cas de perte ou de vol. Par mesure de sécurité le port de certains bijoux est déconseillé (colliers, boucles d'oreilles pendantes, etc.).

Le téléphone portable est interdit sur les temps péri et extrascolaires.

De la même façon, tout objet représentant un danger quelconque est interdit au sein des structures d'accueils.

12- REVISION

Ce règlement Intérieur a été approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Ce présent règlement est remis aux parents lors de l'envoi de la fiche sanitaire chaque année.

L'inscription aux prestations périscolaires engage les parents à respecter ce règlement intérieur.

Il est obligatoire pour les familles de s'engager à respecter l'intégralité de ce règlement intérieur en signant la fiche sanitaire.

Le présent règlement intérieur des activités péri et extrascolaires sera soumis à la validation du Conseil Municipal dès que des modifications devront y être apportées.

Accusé de réception en préfecture
091-219102159-20260408-DELIB-31-2026-DE
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

ANNEXE n° 3 : Guide d'utilisation du portail famille

PORTAIL FAMILLE le mode d'emploi

Epinau'
sous Sénart



Qu'est-ce que le Portail Famille ?

Le Portail Famille est un site internet qui permet d'inscrire votre enfant aux **Temps périscolaires** et/ou aux **Temps extrascolaires** de la ville.

Cette démarche
est obligatoire.



Temps périscolaires : l'accueil du matin (entre 7h et 8h20), la restauration scolaire, le goûter, les ateliers ou l'étude (de 17h à 18h), l'accueil du soir (entre 18h et 19h) et l'accueil de loisirs du mercredi (de 7h à 9h)

Temps extrascolaires : l'accueil de loisirs en vacances scolaires



Pourquoi utiliser le Portail Famille ?

- **Gérer le planning de son enfant**
7j/7 24h/24, de façon totalement autonome, vous avez accès au Portail Famille pour consulter le planning et y apporter des modifications
- **Eviter les facturations erronées et les surfacturations**
Toute présence d'un enfant sur une prestation péri ou extrascolaire sans inscription sur le Portail Famille entraîne une surfacturation
- **Permettre à la mairie d'anticiper les effectifs et d'ajuster son organisation**
Bonne anticipation = baisse du gaspillage alimentaire et des dépenses
+ meilleur accompagnement des enfants (nombre adapté d'agents présents)



Comment créer un compte sur le Portail Famille ? (5 étapes)

1. Allez sur le site <http://portail-epinay-senart.ciril.net>

2. À droite, cliquez sur **Inscrivez-vous**

The screenshot shows the homepage of the Portail Famille for Epinay-sous-Sénart. The navigation menu in the top right corner includes 'CONNEXTEZ-VOUS' and 'INSCRIVEZ-VOUS'. A red arrow points to the 'INSCRIVEZ-VOUS' button. Below the main content area, there is a 'VACANCES D'ÉTÉ' section with a 'CLIQUEZ ICI' button. A hand icon points to this button. The registration page is also visible, showing fields for 'Nom d'utilisateur' and 'Mot de passe', and a 'SE CONNECTER' button.

3. Renseignez vos informations personnelles, choisissez un **Nom d'utilisateur** et un **mot de passe** puis cliquez sur enregistrer

The screenshot shows the registration form with two buttons: 'ANNULER' and 'ENREGISTRER'. The 'ENREGISTRER' button is highlighted with a red box and a hand icon pointing to it.



4. Renseignez les informations suivantes :

Numéro de dossier dans la 1^{re} case

Nom (Identifiant) dans la 2^e case

Votre adresse mail dans la 3^e case

Puis cliquez sur enregistrer

MES INFORMATIONS ENFANCE

Les champs obligatoires sont précédés d'un *

Numéro de dossier* :

Nom* :

Adresse e-mail* :

ANNULER

ENREGISTRER

Si vous n'avez plus vos identifiants,
vous pouvez appeler le service
enfance-éducation au
01 60 47 85 25



5. Vous avez reçu un mail de confirmation de création de compte.

Ouvrez ce mail et cliquez sur le lien pour activer votre Portail Famille

Votre portail est maintenant créé et activé ! 😊



Calcul du quotient familial



L'autre démarche importante à faire pour l'inscription aux prestations péri et extrascolaires est le calcul du quotient familial.

Cela vous permet d'obtenir une tarification adaptée à vos ressources et à votre composition familiale.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous renseigner auprès du service facturation : facturation@ville-epinay-senart.fr ou consulter le site de la ville : <https://www.ville-epinay-senart.fr/>

LIEN DIRECT



SCANNEZ-MOI

Via les rubriques :

Une ville pour tous → Enfance 3-10 ans → Activités péri et extrascolaires
→ Quotient familial

Votre quotient familial

Le calcul du quotient familial est déterminé de la façon suivante : Ensemble des ressources fiscales + total des prestations familiales hors APL + ou les pensions alimentaires/2 + 0,5 par enfant à charge.

Les tarifications sont réparties en 8 tranches, ce qui permet le lissage et l'étirement de l'amplitude des ressources des familles au plus près de leur capacité contributive respective.

Tranches	De	A
1	0	300
2	>300	450
3	>450	600
4	>600	800
5	>800	1000
6	>1 000	1 150
7	>1 150	1 350
8	>1 350	
Sans quotient		
Extérieurs		

Si votre quotient familial n'a pas été calculé pour les séjours de vacances et les centres de loisirs maternel et primaire, merci de vous présenter en Mairie au 8 rue Sainte-Genève les :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30,
- samedi, de 8h30 à 11h45.

Comment utiliser le Portail Famille ?



Tout d'abord rendez-vous sur le portail famille en allant sur :

<https://portail-epinay-senart.ciril.net>



Entrez votre identifiant et votre mot de passe (créés lors de votre inscription) dans l'encart **CONNECTEZ-VOUS**, puis cliquez sur « **Se connecter** ».

Portail Famille Epinay
PORTAIL FAMILLE EPINAY-SOUS-SÉNART

26 AVRIL 2021

Bienvenue sur le portail famille de la mairie d'Épinay-sous-Sénart

HELLO Summer

VACANCES D'ÉTÉ
Nous vous informons que les vacances d'été sont ouvertes pour les inscriptions/désinscriptions.
Pour rappel vous avez jusqu'au:
23 juin 2021 inclus pour inscrire/désinscrire vos enfants pour le mois de juillet 2021.
17 juillet 2021 inclus pour inscrire/désinscrire vos enfants pour le mois d'août 2021

En cas de nécessité, n'hésitez pas à prendre contact avec nous :
Téléphone : 01 00 47 85 25

CONNECTEZ-VOUS
Nom d'utilisateur *
Mot de passe *
SE CONNECTER
 Se rappeler de moi

INSCRIVEZ-VOUS
Vous souhaitez bénéficier des services personnalisés de votre collectivité ?
CLIQUEZ ICI

DOCUMENTS
Texte personnalisable présentant la rubrique.

Comment inscrire vos enfants ?

Pour faire vos inscriptions,
cliquez sur « Visualiser le planning de mes enfants »



Portail Famille Epinay
Portail Famille
Accessibilité | Aide | Plan du site
Mon compte (soutenu) | Déconnexion

PORTAIL FAMILLE EPINAY-SOUS-SENART

MON DOSSIER
↳ Consulter mon dossier et mes démarches
↳ Modifier mes coordonnées
↳ Accéder à mes documents dématérialisés

PLANNING
↳ Visualiser le planning de mes enfants
↳ Envoyer un avis de réservations

FACTURATION
↳ Payer mes factures
↳ Consulter l'historique de mon compte
↳ Mes remboursements

ACTUALITÉS
↳ Consulter les dernières actualités

Cliquez sur l'enfant pour lequel vous souhaitez modifier / ajouter des réservations (dans cet exemple Dounia).

Les flèches devant « Mensuel »
permettent de naviguer d'un mois à l'autre (1).

Cliquez sur « Modifier » pour modifier / ajouter des réservations (2).



Portail Famille Epinay
Portail Famille
ACCUEIL | DOSSIER | PLANNING | FACTURATION | ACTUALITÉS

11 MAI 2021 | Accueil | Dounia
DOUNIA : Mai 2021
out de la période : 0.00€

< MENSUEL CALENDRIER SEMAINE >

01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

MODIFIER

(1) (2)

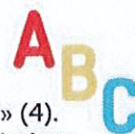
soiré du matin et du soir
Matin
Soir

L'été Mesure 2020-2021
Matin + repas
Après-midi + Repas
Soirée

L'été Vacances 2020-2021
Matin (centres-pommes centre)
Après-midi (jeu/pommes centre)
Journée sportive de loisirs

Hébergement
Tude

restauration scolaire
Repas
soirée à 17h
17h00



Cochez les jours de présence souhaités (3) et cliquez sur « Valider » (4).
Vous pouvez renouveler l'opération autant de fois que vous le souhaitez.

Le nombre de cases cochées s'affichera sur la droite :
« Modifications en cours ».

Portail Famille

Accessibilité | Plan du site

Mon compte | Bouton d'ajout | Bouton de suppression

ACCUEIL DOSSIER PLANNING FACTURATION ACTUALITES

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

MODIFICATION EN COURS

0 annulation en attente
0 réservation en attente

TERMINER LES MODIFICATIONS

FAMILLE ACTIVITES

★ EOURIA

Inscriptions

- Accueil du matin et du soir
- AESH Mercredi 2020-2021
- AESH Vacances 2020-2021
- Ateliers
- Etude
- Restauration scolaire
- Sorties à 17h

MODIFICATION AVANCÉE VALIDER

(3) exemple de case cochable

(4)

Pour réserver des activités régulières,
vous pouvez cliquer sur « Modification avancée »
en bas de l'écran et suivre les instructions.



← QUITTER MODIFICATION AVANCÉE VALIDER

Dès que vous aurez terminé de cocher les réservations de votre(vos) enfant(s), cliquez sur « Terminer les modifications »



Portail Famille Accessibilité | Plan du site
Mon compte: [kourbourji] Déconnexion

ACTUALITÉS

	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu
22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>

MODIFICATION EN COURS

0 annulation en attente
0 réservation en attente

TERMINER LES MODIFICATIONS

FAMILLE ACTIVITÉS

★ DOUNIA

Inscriptions :

- Accueil du matin et du soir
- ALSH Mercredi 2020-2021
- ALSH Vacances 2020-2021
- Ateliers
- Etude
- Restauration scolaire
- Sortie à 17h

Un récapitulatif de vos inscriptions apparaît : Cliquez sur « Terminer »



Portail Famille Accessibilité | Plan du site
Mon compte: [kourbourji] Déconnexion

ACCUEIL DOSSIER **PLANNING** FACTURATION ACTUALITÉS

Tarifification à l'unité	Coût
	1,00€

Total de vos modifications à l'unité : 1,00€

TOUT SUPPRIMER ← RETOUR **TERMINER**

Vous reviendrez automatiquement sur le planning de votre enfant.

Un mail accusant réception arrivera dans votre boîte mail pour vous confirmer vos réservations.

Il est à conserver pour toute réclamation, sans lui nous ne pourrions pas répondre à votre demande.



Si vous ne le recevez pas, vérifiez dans vos Spams ou Courriers indésirables avant de contacter le service Enfance-Éducation.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à vous rapprocher du service Enfance-Éducation Jeunesse:

→ Téléphone : 01 60 47 85 25



→ Mail : periscolaire@ville-epinay-senart.fr

IMPORTANT !

Il faut penser à inscrire votre enfant sur tous les temps périscolaires auxquels il participe afin d'éviter toute surfacturation.

Sur smartphone/tablette

Il est possible d'utiliser le Portail Famille avec un smartphone.

Mais pour un confort d'utilisation, nous préconisons l'usage d'un ordinateur.

En effet, l'affichage sur smartphone/tablette est différent car adapté à la taille de l'écran.

Si besoin, vous pouvez demander au service Enfance-Éducation le mode d'emploi sur smartphone.



Quelles sont les règles à respecter ?



Délais

- Pour le périscolaire, vous avez au plus tard **3 jours ouvrés** avant le jour concerné pour effectuer des modifications
- Pour l'extrascolaire, vous avez jusqu'à **2 semaines** avant le 1^{er} jour des vacances scolaires pour effectuer des modifications

Annulations

- **Si votre enfant est malade** : il suffit de transmettre au service enfance-éducation un certificat médical pour annuler les inscriptions.
- **Si son enseignant ou enseignante est malade** : vous informez le service enfance-éducation qui se mettra en lien avec l'école et procédera à l'annulation le cas échéant.
- **Si vous avez une raison personnelle spécifique** : il vous faudra expliquer la situation au service enfance-éducation et transmettre un justificatif. L'ensemble sera étudié avant accord.
- **En cas de fermeture de classe ou d'école** : vous n'avez aucune démarche à faire. Les inscriptions sont automatiquement annulées.

Contestations

- Vous avez **1 mois** pour contester vos factures. Par exemple : pour votre facture de septembre que vous recevez vers le 15 octobre, vous avez jusqu'au 15 novembre pour effectuer des réclamations. Passé ce délai, la contestation ne sera plus prise en compte.

Que faire en cas de difficultés ?



3 possibilités s'offrent à vous :

- 1. **Contactez le service** par mail (periscolaire@ville-epinay-senart.fr) ou par téléphone (01 60 47 85 25)
- 2. **Contactez le CSC Joséphine Baker** (Tél. : 01 60 47 86 60)
Pour bénéficier d'un accompagnement individuel à l'utilisation du portail famille par un conseiller numérique.



INFOS PRATIQUES

Service Enfance-Education Jeunesse :

Téléphone : 01 60 47 85 25

Mail : periscolaire@ville-epinay-senart.fr

Adresse : 14, rue Sainte-Geneviève.

Mairie :

Adresse : 8, rue Sainte-Geneviève

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi :
de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30

Samedi : de 8h30 à 11h45

Pour les affaires générales les horaires du mardi :
8h30 - 11h45 / 15h - 17h30

Sites web :

Site web portail famille :
<http://portail-epinay-senart.ciril.net>

Site web ville :
<https://www.ville-epinay-senart.fr>

ANNEXE n° 4 : Tarification

RESTAURATION

TRANCHES	1	2	3	4	5	6	7	8	SANS	EXTÉRIEUR
REPAS	0,99 €	1,53 €	2,07 €	2,61 €	3,15 €	3,69 €	4,23 €	4,77 €	7,16 €	9,54 €
PAI	0,81 €	1,26 €	1,71 €	2,16 €	2,61 €	3,06 €	3,51 €	3,96 €	5,94 €	7,92 €

ACCUEILS PRÉ ET POST SCOLAIRES

TRANCHES	1	2	3	4	5	6	7	8	SANS	EXTÉRIEUR
PRÉ	0,55 €	0,70 €	0,85 €	1 €	1,15 €	1,30 €	1,45 €	1,60 €	2,40 €	3,20 €
POST	0,55 €	0,70 €	0,85 €	1 €	1,15 €	1,30 €	1,45 €	1,60 €	2,40 €	3,20 €
PRÉ ET POST	0,90 €	1,15 €	1,40 €	1,60 €	1,85 €	2,10 €	2,35 €	2,60 €	3,85 €	5,20 €

ÉTUDE ET ATELIERS « 5 DÉFIS POUR ENFANTS CURIEUX »

TRANCHES	FORFAIT	EXTÉRIEUR
ÉTUDES ET LES 5 DÉFIS POUR ENFANT DE LA CITÉ ÉDUATIVE	1 €	2 €

ACCUEILS DE LOISIRS MATERNEL ET ÉLÉMENTAIRE (MERCREDIS ET VACANCES)

TRANCHES	1	2	3	4	5	6	7	8	SANS	EXTÉRIEUR
½ JOURNÉE Repas inclus	2,25 €	2,90 €	3,55 €	4,20 €	4,85 €	5,50 €	6,15 €	6,80 €	10,20 €	13,60 €
JOURNÉE Repas inclus	3,50 €	4,60 €	5,70 €	6,80 €	7,90 €	9 €	10,10 €	11,20 €	16,80 €	22,40 €

MINI-SÉJOURS ET SÉJOURS

TRANCHES	1	2	3	4	5	6	7	8	SANS	EXTÉRIEUR
MINI-SÉJOURS (2 jours)	8,10 €	10,90 €	13,70 €	16,50 €	19,30 €	22,10 €	24,90 €	27,70 €	41,55 €	55,40 €
SÉJOURS (5 jours)	20%	21%	22%	23%	24%	25%	26%	27%	40.50%	100%

ANNEXE n° 5 : Comptes rendus des 3 comités techniques



DGA population

Le 7 juillet 2025

Compte-rendu de la réunion du comité technique du 24 juin 2025

Présents :

- Représentants des parents d'élèves : 2 représentants de parents d'élèves du collège la Vallée, 3 représentantes des parents d'élèves de la maternelle Daudet, 1 représentante des parents d'élèves de la maternelle Pré aux Agneaux.
- Organismes : Madame la Déléguée à la préfète, Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale
- Mairie : Madame l'Adjointe au Maire Enfance, Education et Jeunesse, la DGA services à la population, le Responsable jeunesse, la Responsable scolaire, la Responsable enfance, le Responsable de la Caisse des Ecoles, la Directrice petite enfance, la cheffe de projet cité éducative, la Directrice d'Action Jeunes, l'Assistante administrative enfance-jeunesse, l'Assistante de direction DEEJ, la Directrice de l'ACM maternel, la Référente enfance pôle Brassens, la Référente restauration Croix Rochopt, un animateur et une ATSEM

Excusés :

- Les directrices et directeurs d'écoles
- Une représentante des parents d'élèves
- Organismes : les représentants du SDJES, la représentante de la Ligue de l'Enseignement, la Chargée de conseil et de développement de la CAF
- Mairie : La Directrice de l'Enfance, Education et Jeunesse, le Directeur de l'ACM élémentaire

Déroulé du comité technique :

La séance débute par une intervention de Madame GUERIN afin de remercier l'ensemble des personnes pour leur présence à ce comité technique.

1. Rappel sur le projet éducatif de territoire (PEDT) :

Objectifs : Mobiliser toutes les ressources territoriales afin de garantir une continuité éducative cohérente entre les différents temps de l'enfant et du jeune. Qu'il s'agisse d'activités sous la responsabilité de la collectivité, de l'Education nationale ou du milieu associatif, l'objectif est d'assurer une cohérence éducative complète.

Périmètre : enfants et jeunes de 3 à 17 ans

Axes du PEDT :

- Conforter le rôle de l'école.
- Promouvoir la continuité éducative, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs à travers une coopération renforcée entre tous les acteurs.
- Favoriser la réussite et la persévérance scolaire.
- Permettre l'inclusion dans l'école et dans la ville.
- Créer une synergie d'action où chacun a sa place.

Axes du PEDT en corrélation avec ceux de la cité éducative dans un souci de cohérence de nos politiques éducatives locales.

Durée : initialement du 1^{er} août 2022 jusqu'au 31 août 2025, prolongé jusqu'au 31 décembre 2025 afin de faire coïncider sur les mêmes périodes les futurs PEDT et CTG.

2. Rappel sur la Convention territoriale globale (CTG) :

La CTG est un cadre contractuel plus large entre la CAF et la collectivité qui couvre l'ensemble des politiques en direction des familles, de la petite enfance à la jeunesse.

Objectifs : Définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre, à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire. Permettre de mieux repérer les besoins prioritaires sur la commune, définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin, pérenniser et optimiser l'offre des services existante, développer des actions nouvelles.

Axes de la CTG en corrélation avec le PEDT :

- Développer et renforcer la politique petite enfance et enfance sur le territoire
- Renforcer l'inclusion des familles
- Promouvoir la continuité éducative sur le territoire
- Refondre la politique jeunesse sur le territoire
- Renforcer la politique jeunesse
- Elaborer et mettre en place un projet famille

Durée : du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

3. Elaboration du nouveau PEDT et de la nouvelle CTG :

La Ville a prolongé son PEDT afin de l'élaborer simultanément avec sa CTG pour la période 2025-2030 ce qui permettra notamment de garantir que les actions éducatives du PEDT s'intègrent de manière cohérente dans les orientations plus larges définies dans la CTG.

4. Objectifs de ce comité technique :

- Faire un état des enjeux prioritaires PEDT-CTG, politiques éducatives locales et en tirer les constats et évolutions sur la période 2022-2025.
- Dresser un état des lieux des actions du PEDT 2022-2025.
- Permettre une évaluation des objectifs opérationnels (actions) qui servira à construire le diagnostic du prochain PEDT 2026-2030.

5. Travail en groupe en mixant les différents acteurs :

1^{er} atelier sur l'état des enjeux prioritaires, les constats et évolutions sur la période 2022-2025.

2^{ème} atelier sur état des lieux des actions du PEDT 2022-2025 par axe

Retour sur le 1^{er} atelier collaboratif : état des enjeux prioritaires, les constats et évolutions sur la période 2022-2025

Enjeux	Fonctionne bien / A poursuivre	A renforcer / développer
Accompagnement scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles associations créées - Elargissement aux lycéens - Synergie entre les différents acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la place des parents dans les parcours éducatifs
Réussite éducative / Lutte contre le décrochage scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs en place : PRE, RASED, alternative exclusion, oxygène 	
Insertion		
Orientation	<ul style="list-style-type: none"> - Booste ton avenir (lycée) - Tutorat pour les secondes 	
Passerelles entre les cycles	<ul style="list-style-type: none"> - Passerelles crèche-mater, mater-élémentaire, élémentaire-collège 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la passerelle jusqu'au lycée.
Valorisation des talents / des parcours		
Inclusion (mobilier, aménagement des espaces, bâtiments, place des parents dans les parcours éducatifs de l'enfant/du jeune, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec l'asso Abeilles (périscolaire et extrascolaire) - Rampe PMR - Traducteur disponible - Evénements : Color run, forum handi nous+ - Importante intervention d'AbriHandicap et APA de géant. - Attractivité d'Epinay sur cette thématique - Formation des agents sur le handicap 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre des formations handicap - Développer les formations santé mentale et compétences psychosociales. - Communication sur les aides aux parents. - Manque d'AESH.
Acceptation et développement personnel		
Lutte contre le harcèlement / violence (verbale et physique)	<ul style="list-style-type: none"> - CME-CMJ - Partenariat avec CANOPE, CPE lycée et Education Nationale 	
Prévention santé / santé mentale/estime de soi/ Sensibilisation aux écrans		
Parentalité		
Favoriser la mixité et l'inclusion sur les différents temps		<ul style="list-style-type: none"> - Souhait d'un ACM adapté aux besoins
Sécurité		<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la sécurité dans et aux abords des écoles et des aires de jeux
Prévention des rixes		<ul style="list-style-type: none"> - Travailler la cohésion entre les villes et la réalisation des bilans. - Lien prévention anti rixes enfance/jeunesse.
Communication (partenaires, parents, jeunes) / accès au numérique/utilisation des réseaux sociaux		<ul style="list-style-type: none"> - Développer la communication (actions parfois méconnues) - Actualiser les canaux d'information.
Accès au sport	<ul style="list-style-type: none"> - Chèque aux associations. - Stages sportifs vacances. 	Améliorer l'accessibilité aux infrastructures sportives

	- Parcours sportifs bord de l'Yerres. - Citystade. - « Savoir Rouler à Vélo » (CM2/périscolaire et extrascolaire)	
Accès à la culture	- Demos - Spectacles	Améliorer l'accessibilité aux lieux culturels

Retour sur le 2^{ème} atelier collaboratif : état des lieux des actions du PEDT 2022-2025 par axe

Objectif	Ce qui fonctionne et à poursuivre	Ce qui doit être amélioré / développé	Ce qui manque
Objectif n° 1 : Conforter le rôle de l'école	Dispositifs de réussite éducative : ateliers langage, Clas Olympiade du midi Savoir rouler à vélo, 5 défis pour enfants curieux	Accroître l'implication des familles (accompagnement, place, cafés des parents) Prévention / sécurité : Plan lutte contre les rixes Parcours citoyenneté à l'école Partenariats avec les écoles Sorties séjours scolaires Activités physiques pour moins de trois ans	
Objectif n° 2 : Promouvoir la continuité éducative	Réorganisation de la Direction Enfance Education Jeunesse pour plus de transversalité et interaction Temps d'échanges avec les directions d'école Organisation de temps de restitution des activités des enfants avec les parents	Accompagner les parents sur la compréhension de certains outils liés à la scolarité Renforcer l'implication des parents (place des parents, café des parents) Développer davantage les actions culturelles et de loisirs, les sorties comme leviers de continuité éducative	
Objectif n° 3 : Favoriser la réussite et la persévérance scolaire	Accompagnement scolaire : ateliers langage, stages de réussite, CLAS, PRE, Capacité 2024, Persévérance scolaire CME-CMJ Activités de loisirs Booste ton avenir Plan de lutte contre les rixes : rencontres et séjours intercommunaux pour les enfants	Colo apprenantes Développer l'information sur les orientations possibles pour favoriser les choix de parcours et faciliter l'insertion Prévention / santé / sécurité : actions santé, actions de prévention, plan de lutte contre les rixes Plan de lutte contre les rixes : rencontres et séjours intercommunaux pour les jeunes et développer la passerelle avec celui pour les enfants Orientation Forum de l'alternance et de l'apprentissage	
Objectif n° 4 : Permettre l'inclusion	Partenariat (Asso Abeilles, AbriHandicap, APA de géant,	Implication des familles (accompagnement, place, café des parents)	Signaler les aides possibles ou renvoyer à des liens (ajouter des

	Dyxpraxique mais fantastique) Mallette handicap Accueil et loisirs inclusifs : accueil et suivi d'enfants sur les ACM, Color Run, Handi nous+, recrutement de personnels dédiés	Accessibilité/handicap : recruter plus d'AESH, sorties PMR, formations sur handicap / besoins spécifiques pour être mieux outillé Egalité / mixité : égalité filles-garçons, intergénérationnel et partage des savoirs et expériences Accueil et loisirs inclusifs : natation Proposer plus de places inclusion en structure d'accueil petite enfance Actions hors les murs	onglets dans le portail famille) Savoir rouler à vélo pour les autres niveaux que les CM2 Un community manager pour une communication adaptée au public
--	---	---	---

Il ressort de l'atelier :

- Qu'ont principalement fonctionné et doivent se poursuivre :
 - ✓ Les dispositifs ciblés sur l'accompagnement scolaire et l'éducation,
 - ✓ Les activités organisées sur les différents temps qui sont nombreuses, diversifiées et adaptées aux besoins et enjeux identifiés,
 - ✓ La nouvelle organisation de la direction de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse qui favorise les interactions et la transversalité,
 - ✓ Le partenariat développé avec l'Education nationale, les écoles, les associations, les organismes de l'Etat, le dispositif de la cité éducative, etc.

- Les axes majeurs à développer :
 - ✓ La mobilisation des familles et le lien avec les familles,
 - ✓ L'orientation et l'insertion des jeunes,
 - ✓ La prévention dans toutes ses composantes (santé, sécurité...),
 - ✓ L'inclusion et l'émancipation des enfants et des jeunes,
 - ✓ La formation des professionnels en particulier sur l'inclusion, le handicap, les besoins spécifiques, la santé mentale.

Tout au long de l'atelier, les participants ont incité sur l'enjeu d'une meilleure communication aux parents et aux partenaires et le renforcement de la lisibilité des actions.

Prochains comités techniques :

- Jeudi 11 septembre 2025 à 18h (salle des mariages – Hôtel de Ville).
- Mardi 30 septembre 2025 à 18h (lieu à préciser).

Fin du comité technique : 20h30.



DGA population

Le 15 septembre 2025

Compte-rendu de la réunion du comité technique du 11 septembre 2025

Présents :

- Représentants des parents d'élèves : 1 représentante des parents d'élèves de l'école élémentaire Georges Brassens-du collège la Vallée et du lycée Maurice Eliot, 1 représentante du lycée Maurice Eliot
- Organismes : la Représentante de la Ligue de l'Enseignement
- Mairie : Madame MESIKA Adjointe au Maire Enfance, Education et Jeunesse, la DGA services à la population, la Responsable scolaire, la Responsable enfance, la Directrice petite enfance, la cheffe de projet cité éducative, l'Assistante administrative enfance-jeunesse, l'Assistante de direction DEEJ, la Référente enfance pôle Brassens, la Référente restauration Croix Rochopt et une ATSEM

Excusés :

- Les directrices et directeurs d'écoles
- Organismes : Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, les représentants du SDJES, la Chargée de conseil et de développement de la CAF
- Mairie : La Directrice de l'Enfance, Education et Jeunesse, le Responsable de la Caisse des Ecoles, le Responsable jeunesse, la Directrice d'Action Jeunes, la Directrice de l'ACM maternel, le Directeur de l'ACM élémentaire

Déroulé du comité technique :

La séance débute par une intervention de Madame MESIKA afin de remercier l'ensemble des personnes pour leur présence à ce comité technique et réaffirmer l'importance de ces temps de concertation et de co-construction avec les acteurs éducatifs.

Rappel du travail réalisé sur le précédent comité technique du 24 juin 2025 :

Les objectifs étaient de :

- Faire un état des lieux des enjeux prioritaires PEDT-CTG, politiques éducatives locales et en tirer les constats et évolutions sur la période 2022-2025.
- Dresser un état des lieux des actions menées sur la période 2022-2025.

Les participants ont mis en exergue :

- Ce qui a fonctionné :
 - ✓ Les dispositifs ciblés sur l'accompagnement scolaire et l'éducation,
 - ✓ Les activités organisées sur les différents temps qui sont nombreuses, diversifiées et adaptées aux besoins et enjeux identifiés,
 - ✓ La nouvelle organisation de la direction de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse qui favorise les interactions et la transversalité,
 - ✓ Le partenariat développé avec l'Education nationale, les écoles, les associations, les organismes de l'Etat, la démarche Cité éducative, etc.

- Les axes à développer :
 - ✓ La mobilisation des familles et le lien avec les familles,
 - ✓ L'orientation et l'insertion des jeunes,
 - ✓ La prévention dans toutes ses composantes (santé, sécurité...),
 - ✓ L'inclusion et l'émancipation des enfants et des jeunes,
 - ✓ La formation des professionnels en particulier sur l'inclusion, le handicap, les besoins spécifiques, la santé mentale.

Au travers du diagnostic réalisé ainsi que des besoins et des atouts du territoire qui ont été recensés, 3 grandes thématiques ont été dégagées :

- ✓ L'inclusion et l'autonomie,
- ✓ L'émancipation : l'engagement de l'enfant / du jeune et la citoyenneté
- ✓ La continuité éducative dans les différents temps de l'enfant / du jeune

Objectifs de ce comité technique :

- Maintenir la dynamique partenariale et la co-construction du PEDT 2026-2030.
- Définir les grandes orientations éducatives et les objectifs pédagogiques du PEDT 2026-2030.

Travail en groupe sous forme de World Café en mixant les différents acteurs :

- A partir des 3 thématiques dégagées à l'issue du travail effectué lors du premier comité technique, trois espaces ont été organisés pour réfléchir aux questions soulevées pour chaque thématique et définir ensuite les grandes orientations éducatives.
- Trois groupes ont été constitués avec un rapporteur par table et chaque groupe est intervenu sur les trois tables pour enrichir la réflexion, dégager les axes généraux puis un second travail a consisté à déterminer des objectifs pédagogiques qui pourraient répondre aux besoins.

Idées formulées sur la thématique « inclusion et autonomie »

Définition de l'inclusion : permettre à tout un chacun, sans distinction, de bénéficier, de profiter de tous les temps dédiés et de toutes les actions proposées.

Définition de l'autonomie : Accompagner la personne à agir par ses propres moyens à ne pas être dépendant du système et à s'adapter.

- Favoriser l'inclusion de tous les enfants sans exception.
- Formation des acteurs qui gravitent autour de l'enfant et du jeune.
- Favoriser le travail en réseau et partenarial.
- Inclusion et autonomie sont liées. Exemple d'un enfant en situation de handicap qui a besoin de s'autonomiser.
- L'autonomie conduit à une progression, à un épanouissement, permet de s'écarter de la dépendance.
- Favoriser l'autonomie par le biais d'activités.
- Mettre en place un accompagnement renforcé sur certains temps
- Favoriser la communication et l'information de valeurs aux enfants / jeunes et à la famille dans le cadre de l'inclusion scolaire et extrascolaire
- Pour une vie en société, l'inclusion a son importance.
- Tenir compte des souhaits de la personne.
- L'autonomie rejoint l'émancipation.
- Mettre en place les outils pour permettre d'apprendre à faire seul.
- L'autonomie est en lien avec la socialisation.
- L'accompagnement de la petite enfance

L'objectif général pourrait être : permettre à tous sans distinction d'être accueillis dans les meilleures conditions.

Dans les objectifs pédagogiques, ressortent les idées suivantes :

- Formation des acteurs
- Favoriser le travail en réseau et partenarial
- Mettre en place un accompagnement renforcé sur certains temps
- Favoriser la communication et l'information de valeurs
- Mettre en place les outils pour permettre d'apprendre à faire seul
- L'accompagnement dès la petite enfance

Idées formulées sur la thématique « Emancipation : engagement et citoyenneté »

- Apprendre à vivre en société / vivre ensemble
- Grandir avec les autres
- Respect de l'environnement (faune / flore)
- Définir les bases de la citoyenneté
- Aider le jeune à trouver sa place dans la société
- Sensibilisation sur les temps scolaires
- Implication du jeune pour qu'il devienne acteur
- Accompagner le jeune dans ses initiatives
- Positionner des actions / des journées à thème.
- S'impliquer dans la vie associative
- Repérer les jeunes en situation d'isolement
- Renforcer leur accompagnement vers l'autonomisation
- Développer l'axe d'acceptation et de développement personnel
- Développer les compétences psychosociales et l'estime de soi

Dans les objectifs pédagogiques, ressortent les idées suivantes :

- Apporter les connaissances permettant d'avoir les bases pour s'émanciper
- Développer l'estime de soi et les compétences psychosociales
- Encourager, aider le jeune pour qu'il devienne acteur et l'accompagner dans ses initiatives personnelles

Idées formulées sur la thématique « la continuité éducative sur les différents temps »

- Lien entre les apprentissages scolaires et les différents temps de l'enfant tout en tenant compte du rythme de l'enfant
 - ✓ Proposer des temps de rencontre entre acteurs éducatifs
 - ✓ Partager une culture commune ou des objectifs communs
 - ✓ Temps de formation communs
 - ✓ Prévoir des temps communs aux acteurs éducatifs (enseignants, entreprises, associations animateurs, assistantes maternelles, Atsem, agents de restauration, intervenants...)
 - ✓ Etre à l'écoute et à la pratique pédagogique de chaque acteur
 - ✓ Outils : fiches de liaison, réunion, outils numériques partagés, temps de réflexion communs sur des enjeux identifiés, partage des pratiques, temps d'immersion/de découverte, moments ouverts (ex : présence des parents sur le temps de restauration scolaire, prolongement des temps de travail sur le temps suivant, temps passerelle, travaux partagés)
- Cohérence éducative : pratiquer des rituels partagés, une thématique partagée, partager des moments conviviaux, faire participer les différents acteurs
- Prise en charge adaptée : échanges entre les acteurs, passerelles
- Faire vivre les activités culturelles, artistiques, sportives sur les différents temps de l'enfant
- Rendre ludique les apprentissages
- Pérenniser les actions existantes

- Mettre en œuvre / poursuivre les projets intégrant les familles (portes ouvertes, repas partagés, restitutions, spectacles, partages de connaissances /métiers/expériences/talents, transmission), culture....
- Ouvrir davantage les portes aux parents

Dans les objectifs pédagogiques, ressortent les idées suivantes :

- Permettre aux parents l'accès et le travail de concert avec les acteurs éducatifs
- Travailler et dialoguer autour des apprentissages
- S'accorder sur une thématique fil rouge en développant des projets autour de la culture, le sport, la citoyenneté
- Proposer un événement commun aux acteurs éducatifs
- Valoriser les rôles de chacun

Prochains comités techniques :

- Mardi 30 septembre 2025 à 18h (salle des mariages)

Fin du comité technique : 19h30.



DGA population

Le 8 octobre 2025

Compte-rendu de la réunion du comité technique du 30 septembre 2025

Présents :

- Représentants des parents d'élèves : 2 représentantes des parents d'élèves
- Organismes : la Représentante de la Ligue de l'Enseignement, la représentante du CIO
- Mairie : la DGA services à la population, la Responsable scolaire, la Responsable enfance, le Responsable de la Caisse des Ecoles, la Directrice petite enfance, le Directeur de l'ACM élémentaire, l'Assistante administrative enfance-jeunesse, l'Assistante de direction DEEJ, la Directrice d'Action Jeunes et son adjoint et une ATSEM

Excusés :

- Les directrices et directeurs d'écoles
- Organismes : Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, les représentants du SDJES, la Chargée de conseil et de développement de la CAF
- Mairie : Madame l'Adjointe au Maire, La Directrice de l'Enfance, Education et Jeunesse, la cheffe de projet cité éducative, le Responsable jeunesse, la Directrice de l'ACM maternel,

Déroulé du comité technique :

La séance débute par une intervention de Madame GUERIN afin de remercier l'ensemble des personnes pour leur présence à ce comité technique et rappeler les travaux réalisés lors des comités techniques du 24 juin 2025 et 11 septembre 2025.

Présentation des grandes orientations et de leurs objectifs définis lors du 2^{ème} Cotech :

Axe1 Permettre à tous sans distinction d'être accueillis dans les meilleures conditions possibles :

- Améliorer la qualité d'accueil en assurant une volonté de former les agents
- Favoriser le travail en réseau et partenarial
- Développer des outils pour permettre à l'enfant d'apprendre à faire seul
- Mettre en place un accompagnement renforcé sur certains temps.

Axe 2 Apporter des connaissances solides à l'enfant, au jeune afin de lui permettre de prendre des initiatives et de s'émanciper :

- Permettre aux enfants et aux jeunes de participer à la vie quotidienne de la cité/vie locale
- Développer les compétences psychosociales et l'estime de soi
- Sensibiliser aux notions de respect, de civisme et du vivre-ensemble

Axe 3 Assurer une cohérence et une continuité éducative sur tous les temps de l'enfant/du jeune :

- Mettre en place des actions innovantes et attractives autour d'activités culturelles, artistiques et sportives
- Instaurer des règles de vie commune propres à tous les temps de l'enfant et du jeune.
- Permettre aux parents l'accès et le travail de concert avec les acteurs éducatifs.

Travail en groupe sous forme de World Café en mixant les différents acteurs :

- Trois espaces ont été installés avec sur chaque table un arbre à projet correspondant à un des 3 axes. Des groupes ont été constitués avec un rapporteur par table. Chaque groupe est intervenu sur les trois tables pour proposer des actions à maintenir et/ou à renforcer et des nouvelles actions par objectif pédagogique. Un retour collectif a permis ensuite une restitution.
- Dans un second temps, les acteurs ont été invités à se regrouper autour d'une action et à travailler sur une fiche action en vue d'identifier des critères d'évaluation permettant de vérifier dans quel mesure l'objectif pédagogique serait atteint.

Idées formulées sur l'axe « permettre à tous sans distinction d'être accueillis dans les meilleurs conditions possibles » :

Objectif n° 1 : Améliorer la qualité d'accueil en assurant une volonté de former les agents

Action : Comprendre les besoins des familles

Action : Avoir les bonnes bases de formation

Action : Proposer des formations plus soutenues aux agents

Action : Se servir de l'expertise des centres de formation

Action : Cibler le ou les agents à former et le valoriser afin de le pérenniser

Objectif n° 2 : Favoriser le travail en réseau et partenarial

Action : Moins d'enfants par classe et plus de classe

Action : Mettre en place un médiateur jeunesse et renforcer sa présence sur les manifestations de la ville et les écoutes jeunes

Action : Présence d'un référent coordinateur handicap qui intervient sur les différents services

Action : Présentation pour une meilleure information des dispositifs des différents acteurs (institutions)

Action : Prévoir des réunions de concertation entre les acteurs

Action : Actions passerelles et cellule de veille éducative entre la petite enfance/enfance/jeunesse

Action : Maintenir et soutenir les actions des référents enseignants

Objectif 3 : Développer des outils pour permettre à l'enfant d'apprendre à faire seul

Action : Adapter les lieux d'accueil, le mobilier, les jeux

Action : Mettre en place des pictogrammes

Action : Créer un tableau de la journée pour permettre à l'enfant d'avoir des repères

Action : Développer le point écoute jeunes

Objectif 4 : Mettre en place un accompagnement renforcé sur certains temps

Action : Adapter son enseignement aux besoins du handicap porté par l'enfant

Action : Présence d'un référent coordinateur handicap

Action : Programme EVAR (petits) et EVARS (collège, lycée) : Educations de valeurs affectives, relationnelles, sexuelles

Action : Mettre en place des conventions avec l'Education nationale pour l'accompagnement des enfants par les AESH sur tous les temps

Action : Mettre en place un livret d'accompagnement pour les familles

Action : Développer la communication parents / enfants

Action ans le tronc commun :

Action : la visibilité des structures

Idées formulées sur la thématique « Apporter des connaissances solides à l'enfant/au jeune afin de lui permettre de prendre des initiatives et de s'émanciper »

A la racine pour répondre à l'émancipation et l'engagement : Renforcement de « l'aller vers », apprendre, donner un rythme pour sortir hors de la ville / séjours MIJE, ½ journée à Paris, rompre la sédentarité

Objectif 1 : Permettre aux enfants et aux jeunes de participer à la vie quotidienne de la cité/vie locale

Action : Poursuivre/ Renforcer le partenariat avec le Conseil départemental de l'Essonne sur le Tremplin Jeunes Citoyens (TJC)

Action : Impliquer les enfants/jeunes dans les projets de la ville

Action : Renforcer le lien avec les associations / les impliquer plus

Action : Mise en place de tutorat
Action : Renforcer les passerelles / Accompagner les enfants/jeunes, temps dédié et actions toute l'année, accompagnement progressif
Action : Poursuivre la cérémonie des lauréat /monitorat

Objectif 2 : Développer les compétences psychosociales et de l'estime de soi

Action : Poursuivre le travail sur les émotions
Action : Formation des encadrants pour apprendre à mettre en place des projets et des analyses de pratique
Action : Développer les ateliers coaching
Action : Réaliser des projets collectifs/individuels, accompagnement dans les projets (écoute, forum)
Action : Déstigmatisation de la santé mentale chez les jeunes avec des ateliers type « prendre soin de toi »

Objectif 3 : Sensibiliser aux notions de respect, de civisme et du vivre-ensemble

Action : Développer la coordination avec l'EN pour la mise en place de débats, d'ateliers philosophiques communs ou dans le prolongement des thématiques des projets d'établissement/d'école (continuité éducative aussi)
Action : Renforcer le partenariat intergénérationnel
Action : Développer l'utilisation de la mallette citoyenne (cause à effet des actes, mise en situation, travail en miroir)
Action : poursuivre les CME/CMJ

Actions ans le tronc commun :

Action : Forum théâtre
Action : Forum débat
Action : Atelier MAO
Action : Poursuivre les cafés citoyens
Action : Redéfinir la fête de l'Education
Action : Evénement « mixité »

Idées formulées sur la thématique « Assurer une cohérence et une continuité éducative sur tous les temps de l'enfant/du jeune »

Objectif 1 : Mettre en place des actions innovantes et attractives autour d'activités culturelles, artistiques et sportives

Action : Développer les échappées culturelles (choix d'un spectacle, d'un parcours culturel, cheminement pour y arriver)
Action : Mise en place de club e-sport, ambassadeurs métiers
Action : Développer un club de jeux de société, de lecture
Action : Redéfinir la fête de l'Education
Action : Evénement mixité
Action : Développer les actions avec les associations ou partenaires selon 1 fil conducteur

Objectif 2 : Instaurer des règles communes propres à tous les temps de l'enfant et du jeune

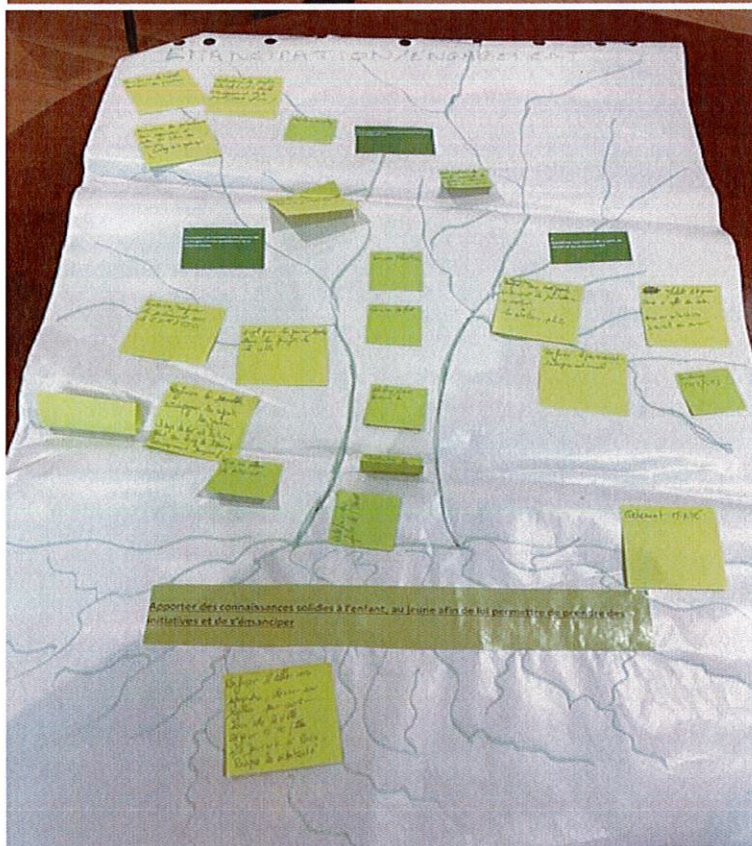
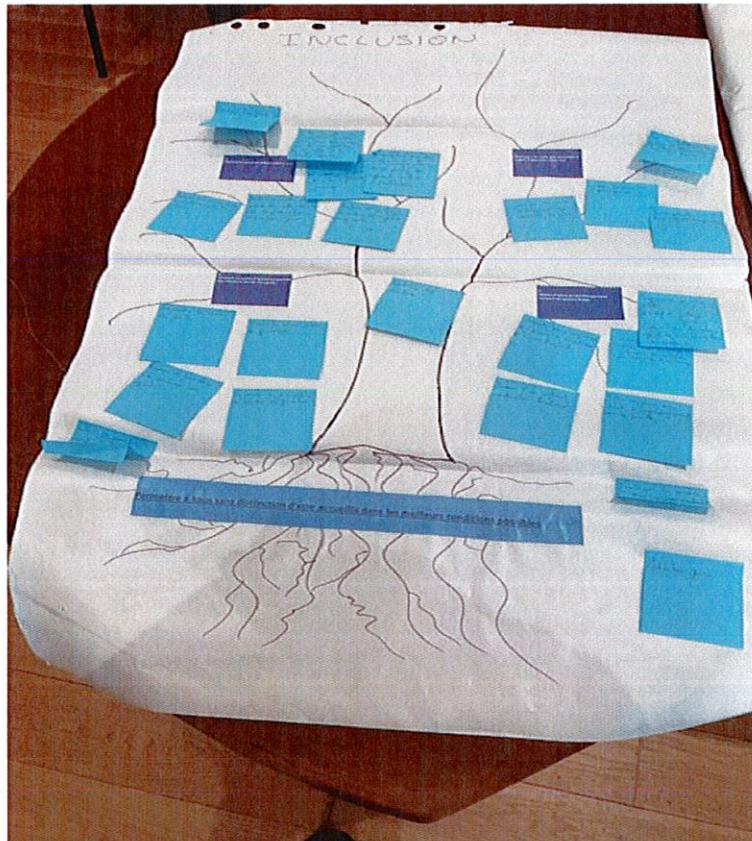
Action : Redéfinir l'attitude de l'adulte en fonction de son rôle
Action : Définir des règles communes à chaque temps de l'enfant
Action : Responsabiliser, valoriser, en confiant une tâche à réaliser
Action : Mettre en place un règlement intérieur entre l'école et le centre de loisirs
Action : Coconstruire un rituel d'entrée dans l'établissement en fonction de l'âge

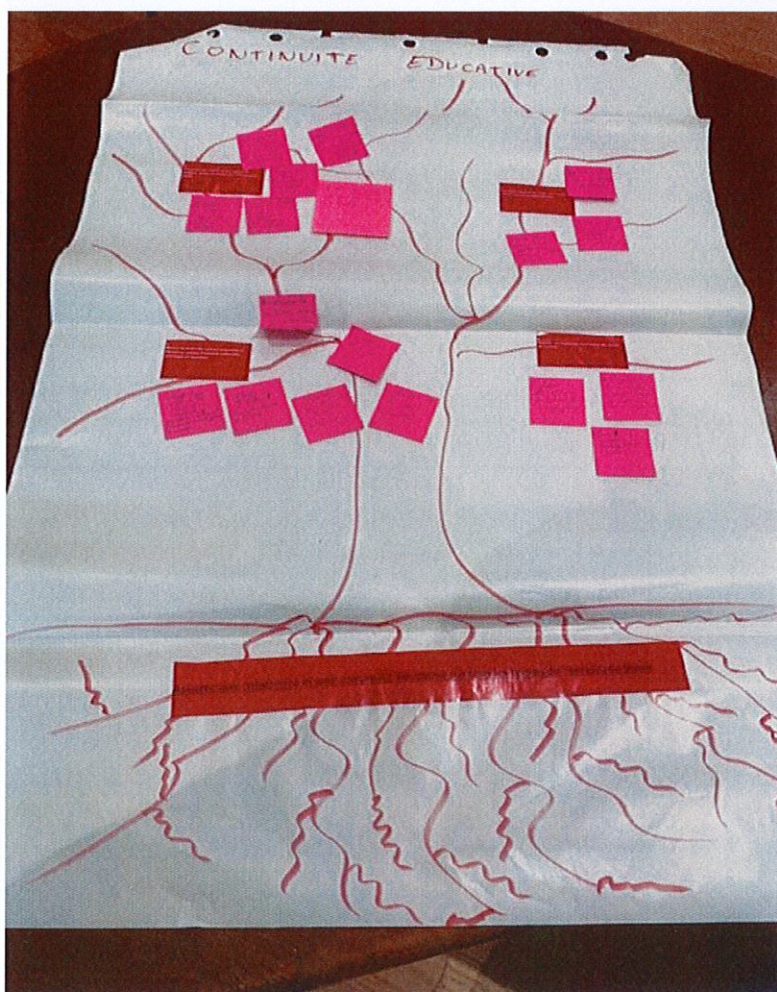
Objectif 3 : Permettre aux parents l'accès et le travail de concert avec les acteurs éducatifs

Action : Renforcer les temps partagés (repas)
Action : Accompagner son enfant dans la classe sur une activité d'apprentissage
Action : Faire des parents des acteurs lors d'ateliers débats

Objectif 4 : Garantir une fluidité des transitions des temps de l'enfant

Action : Informer les CM2 sur les dispositifs Action jeunes
Action : Mettre en place des repères sonores – visuels à chaque changement de classe petits, moyens, grands
Action : Renforcer l'intervention des parents dans l'école





Après la restitution globale, les personnes présentes ont été invitées à choisir l'action sur laquelle elles souhaitaient travailler pour élaborer une fiche action et réfléchir à la détermination de critères d'évaluation.

Nom du projet :

Parcours de vie de l'enfant sur la ville à destination des familles

Description du projet/Action :

Actions Parcours petite enfance / enfance / jeunesse
• faire du lien entre les structures qui interviennent dans la prise en charge de l'enfant (lieux de vie, aïeules, bibliothèque, la Mairie, le collège, le lycée, etc...)
• Déroulé de la ville en bus, mise en place d'escape game
• Proposer le parcours de vie du jeune, inversé (commencer par les plus âgés pour arriver aux plus petits).

Qui (structure du porteur du projet, partenaires, coordonnées) :

HPE + Education Nationale, Associations, Service jeunesse
Porteur de l'action : la ville

Les lieux :

Toutes les structures de vie de l'enfant et du jeune

Public visé :

Type de public (ados, familles, enfants, tous public, ...) :

les familles

Critères d'évaluation (comment évaluer cette action/ projet? Critères quantitatif/qualitatif ?) :

- questionnaire de satisfaction
- nombre de participants

Nom du projet :

Les échappées culturelles

Description du projet/Action :

- De concert avec les lieux culturels aux alentours.
- Forte implication des jeunes dans la recherche des sorties culturelles
- Finalité dans un lieu culturel parisien.
- Recherche par les jeunes des 4 catégories culturelles : sport
théâtre
musique
musée
- Donner le budget vers le départ.

Qui (structure du porteur du projet, partenaires, coordonnées) :

ACM.

Les lieux :

Région Parisienne

Public visé :


Type de public (ados, familles, enfants, tous public, ...) :

- 9 à 14 ANS
- 15 à 17 ANS

Critères d'évaluation (comment évaluer cette action/projet? Critères quantitatif/qualitatif ?) :

- Fréquentation de chaque catégories
- Assiduité
- Transmission à leur pairs
- Hausse de la fréquentation des CM2 aux ACM

ANNEXE n° 6 : Fiche action

FICHE Action DEEJ																															
Action	Nom précis et clair de l'action (ex. : « Sensibilisation au tri des déchets dans les écoles primaires »)																														
	Description du projet																														
	Contexte et justification : Brève présentation du problème ou du besoin auquel l'action répond. Exemple : « Le taux de tri dans les établissements scolaires est faible, ce qui nuit à la politique locale de gestion des déchets. »																														
	Responsable de l'action: Nom, prénom, fonction																														
	Lieux: Où se déroulera l'action																														
	Calendrier / Durée: Exemple : de janvier à juin 2026 — 6 mois d'expérimentation																														
	Objectifs																														
	Objectif général: (ex. : Promouvoir les comportements écoresponsables chez les élèves)																														
	Objectif spécifique: (ex: Sensibiliser les élèves au tri sélectif, mettre en place un système de tri dans les établissements participants,...)																														
	Public (s) cible (s)																														
	Exple: les élèves de l'élémentaire, enseignants, personnel d'entretien,...																														
	Partenaires																														
	Liste et rôle des partenaires : Collectivité locale : appui logistique et communication Association : (ex: animation et suivi pédagogique) Établissements scolaires : mise en œuvre opérationnelle																														
	Moyens à mobiliser																														
	Moyens humains: Moyens matériels: Moyens financiers :																														
	Contraintes																														
Coût & Impact financier																															
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">Poste de dépense</th> <th style="width: 25%;">Montant estimé (€)</th> <th style="width: 25%;">Financement prévu / partenaire</th> <th style="width: 25%;">Recette estimée (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Matériel pédagogique</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Communication</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Intervenants externes</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Masses salariales</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Logistique et transport</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Total estimé</td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>			Poste de dépense	Montant estimé (€)	Financement prévu / partenaire	Recette estimée (€)	Matériel pédagogique				Communication				Intervenants externes				Masses salariales				Logistique et transport				Total estimé			
Poste de dépense	Montant estimé (€)	Financement prévu / partenaire	Recette estimée (€)																												
Matériel pédagogique																															
Communication																															
Intervenants externes																															
Masses salariales																															
Logistique et transport																															
Total estimé																															
Calendrier prévisionnel																															
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Période</th> <th style="width: 70%;">Action à é</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>		Période	Action à é																											
Période	Action à é																														
	Critères d'évaluations																														
	Critères quantitatifs: ex: Nombre d'élèves sensibilisés, Nombre d'établissements participants, Volume de déchets triés / mois, Taux de participation aux ateliers (%)																														
	Critères qualitatifs: (ex: Niveau d'implication et de satisfaction des participants (questionnaires, retours), Amélioration des connaissances sur le tri (avant/après), Degré de coopération entre partenaires, Pérennité de la démarche (actions prolongées après le projet))																														
	Une grille d'évaluation devra être élaborée, une fois l'action validée.																														
	Remarques :																														
	- Sécurité :																														
	- Autres:																														



Accusé de réception en préfecture
091-219 102 159-20260408-DELIB-32-2026-DE
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026
Publié le 22/04/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'EPINAY-SOUS-SENART

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

HEURES D'OUVERTURE
LUNDI-VENDREDI
8h30 - 11h45
13h30 - 17h30
SAMEDI
8h30 - 11h45

Chef-Lieu de Canton

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 32 / 2026

**OBJET : CONVENTIONS RELATIVES À LA PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS
D'ÉCOLAGE (FONCTIONNEMENT & PÉRISCOLAIRE) POUR LA PÉRIODE 2025/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 8 avril 2026, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Épinay-sous-Sénart, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est assemblé en salle Roger Biteau, sous la présidence de Damien ALLOUCH

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.212-8 du Code de l'Éducation, modifié par la loi 2005-157 du 23 février 2005,

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 15 décembre 2021 portant conventions relatives à la participation des communes aux frais d'écolage (fonctionnement et périscolaire) pour la période 2021/2026,

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 15 février 2023 portant conventions relatives à la participation des communes aux frais d'écolage (fonctionnement et périscolaire) pour la période 2022/2026,

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 3 juillet 2024 portant conventions relatives à la participation des communes aux frais d'écolage (fonctionnement et périscolaire) pour la période 2023/2026,

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 2 juillet 2025 portant conventions relatives à la participation des communes aux frais d'écolage (fonctionnement et périscolaire) pour la période 2024/2026,

CONSIDERANT que lorsque les écoles maternelles et élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, les frais d'écolage sont fixés d'un commun accord entre la Commune d'accueil et la Commune de résidence,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place une convention concernant les accords de dérogation entre les communes pour la période 2025/2026,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse & Éducation, Sport, Culture, Associations et Vie Locale, Solidarités, Santé et politique de la Ville du 31 mars 2026.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
31 voix

APPROUVE les termes de la convention type 2025/2026, jointe en annexe de la présente délibération, relative à la participation des frais d'écolage d'enfants Spinoliens accueillis dans d'autres communes et des enfants extérieurs scolarisés dans une des écoles d'Épinay-sous-Sénart, avec la commune suivante : Corbeil-Essonnes.

APPROUVE le montant desdites participations aux frais d'écolage, tant en recettes qu'en dépenses.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout acte s'y rapportant.

PRECISE que les recettes et dépenses seront inscrites aux budgets correspondants.

Accusé de réception en préfecture
091-219102159-20260408-DELIB-32-2026-DE
Date de télétransmission : 17/04/2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud 78011 Versailles ou via la plateforme de Télérecours Citoyens (<https://www.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la ville (www.ville-epinay-senart.fr) ou de sa notification.

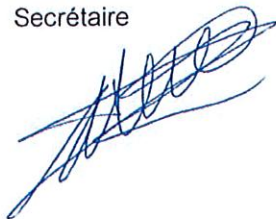
La présente délibération sera transmise à la Préfecture de l'Essonne, publiée en ligne sur le site internet de la commune (www.ville-epinay-senart.fr) et conservée au registre des actes administratifs.

Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Expédition certifiée conforme.

Korotoumou DIAWARA

Damien ALLOUCH

Secrétaire





DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

HEURES D'OUVERTURE
LUNDI-VENDREDI
8h30 - 11h45
13h30 - 17h30
SAMEDI
8h30 - 11h45

Accusé de réception en préfecture
091-219102159-20260408-DELIB-33-2026-AI
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026
Publié le 22/04/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'ÉPINAY-SOUS-SÉNART

Chef-Lieu de Canton

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 33/2026

OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 avril 2026, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Épinay-sous-Sénart, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est assemblé en salle Roger Biteau, sous la présidence de Damien ALLOUCH

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des impôts, et notamment son art.1639A,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Commande Publique, Affaires Générales du 30 avril 2026,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à unanimité des suffrages par :

FIXE pour l'année 2026, le taux pour la taxe sur le foncier bâti à 36,55%,

FIXE pour l'année 2026, le taux pour la taxe sur le foncier non bâti à 75,22%,

FIXE pour l'année 2026, le taux pour la taxe d'habitation 17,89%.

Libellé	Pour mémoire taux voté 2025	2026
La taxe sur le foncier bâti	36.55%	36.55%
La taxe sur le foncier non bâti	75.22%	75.22%
La taxe d'habitation	17.89%	17.89%

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud 78011 Versailles ou via la plateforme de Télérecours Citoyens (<https://www.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la ville (www.ville-epinay-senart.fr) ou de sa notification.

La présente délibération sera transmise à la Préfecture de l'Essonne, publiée en ligne sur le site internet de la commune (www.ville-epinay-senart.fr) et conservée au registre des actes administratifs.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents.
Expédition certifiée conforme.

Korotoumou DIAWARA

Secrétaire



Damien ALLOUCH

Maire d'Épinay-sous-Sénart



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EPINAY-SOUS-SENART

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

HEURES D'OUVERTURE
LUNDI-VENDREDI
8h30 - 11h45
13h30 - 17h30
SAMEDI
8h30 - 11h45

Chef-Lieu de Canton

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 34/ 2026

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Epinay-sous-Sénart, légalement convoqué le 26 mars 2026, s'est assemblé en salle Roger Bîteau, sous la présidence de Damien ALLOUCH,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-2 à L.2343-2 et R.2311-1 à R.2313-7,

VU la loi N°92-125 du 06/02/1992 relative à l'organisation territoriale de la république et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU le projet de loi de finances pour 2026, adopté définitivement par l'Assemblée nationale le 2 février 2026,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Commande Publique, Affaires générales du 30 mars 2026.

Le Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par
26 voix pour**

5 voix contre : Georges PUJALS, Louisa TERKI, David FRIQUET, Raphaël MARTEYN, Sonia GLAÏED

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2026, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	22 922 611.98 €	22 922 611.98 €
Investissement	6 332 711.10 €	6 332 711.10 €
TOTAL	29 255 323.08 €	29 255 323.08 €

DIT que les crédits sont votés par chapitre, sans spécialisation d'articles.

DECIDE d'attribuer à divers organismes et associations une subvention communale au titre de l'exercice 2026 telle que détaillée dans l'état B1.7 annexé au Budget Primitif 2026. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud 78011 Versailles ou via la plateforme de Télérecours Citoyens (<https://www.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la ville (www.ville-epinay-senart.fr) ou de sa notification.

La présente délibération sera transmise à la Préfecture de l'Essonne, publiée en ligne sur le site internet de la commune (www.ville-epinay-senart.fr) et conservée au registre des actes administratifs.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents.
Expédition certifiée conforme.

Korotoumou DIAWARA

Secrétaire



Damien ALLOUCH

Maire d'Epinay-sous-Sénart

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Mairie d Epinay sous Senart
COMMUNE**

Numéro SIRET : 21910215900015
Poste comptable :

**Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature**

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	37
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	39
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	42
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	47

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	50
A1.01 - Opérations non ventilables	53
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	54
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	57
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	58
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	59
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	62
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	65
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	68
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	69
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	72
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	74
A1.908 - Fonction 8 - Transports	77
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	81
A2.01 - Opérations non ventilables	83
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	84
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	90
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	91
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	92
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	95
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	98
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	101
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	102
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	103
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	106
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	108
A2.938 - Fonction 8 - Transports	111

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	115
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	116
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	122
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	124

Accusé de réception en préfecture 091-219102159-20260408-DELIB-34-2026-AI Date de télétransmission : 17/04/2026 Date de réception préfecture : 17/04/2026	125 127
--	------------

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	125
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	127
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	128
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	129
B3.1 - Etat des provisions constituées	130
B3.2 - Etalement des provisions	132
B4 - Etat des charges transférées	133
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	134
B6 - Prêts	135
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	136
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	137
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	138
B9 - Etat du personnel	140
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	145
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	146
B11.2 - Liste des établissements publics créés	147
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	148
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	149
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	150
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	151
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	153
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	154
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	155
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	156

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
Population totale	Valeurs 11679

Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Collectivité 8349263

Informations financières – ratios	
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	Valeurs 1714,31
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1962,72
3 Dépenses d'équipement brut / population	317,17
4 Encours de dette / population (2) (3)	2029,79
5 DGF / population	885,34
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	56,04 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	98,56 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	16,16%
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	103,42%
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	14,30 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

- III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

- IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

- V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

- VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

- VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

I	C1
----------	-----------

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	30 903 164,27	-2 962 818,35	A1 15 486,04
Investissement	6 078 102,36	-2 962 818,35	A2 -2 138 338,80
Fonctionnement	24 825 061,91	0,00	A3 2 153 824,84

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses		Recettes	
I + II	914 540,93	III + IV	2 917 182,00
I	914 540,93	III	2 917 182,00
II	0,00	IV	0,00
TOTAL des RAR		B1	2 002 641,07
Investissement		B2	2 002 641,07
Fonctionnement		B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	2 018 127,11
Investissement	-135 697,73
Fonctionnement	2 153 824,84

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou défaits de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 914 540,93
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
201601	Opération d'équipement n° 201601	525 152,99
201607	Opération d'équipement n° 201607	48 346,97
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	5 040,81
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	336 000,16
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 2 917 182,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	917 182,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture 091-219102159-20260408-DEL19-34-2026-A1 Date de télétransmission : 17/04/2026 Date de réception préfecture : 17/04/2026	
II	A
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	5 405 618,54	3 415 529,10
	+	+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	914 540,93	2 917 182,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	12 551,63	0,00
	=	=
Total de la section d'investissement (2)	6 332 711,10	6 332 711,10

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	22 922 611,98	22 922 611,98
	+	+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	0,00
	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	22 922 611,98	22 922 611,98
	+	+
TOTAL DU BUDGET (4)	29 255 323,08	29 255 323,08

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
031-219102159-20260408-DELIB-34-2026-AI
Date de télétransmission : 17/04/2026
~~Date de réception préfecture : 17/04/2026~~

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
PRESENTATION DES AP VOTEES	
II	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Accusé de réception en préfecture
091-219102159-20260408-DELIB-34-2026-A1
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

II
B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	147 154,00	5 040,81	114 000,00	114 000,00	119 040,81
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 808 518,46	909 500,12	2 675 719,74	2 675 719,74	3 585 219,86
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	439 091,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 394 763,46	914 540,93	2 789 719,74	2 789 719,74	3 704 260,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	39 211,28	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 570 614,17	0,00	2 575 161,27	2 575 161,27	2 575 161,27
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 609 825,45	0,00	2 575 161,27	2 575 161,27	2 575 161,27
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		7 004 588,91	914 540,93	5 364 881,01	5 364 881,01	6 279 421,94

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	51 810,81		40 737,53	40 737,53	40 737,53
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		51 810,81		40 737,53	40 737,53	40 737,53

TOTAL	7 056 399,72	914 540,93	5 405 618,54	5 405 618,54	6 320 159,47
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	12 551,63
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 332 711,10
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-BS).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 944 047,67	917 182,00	69 451,00	69 451,00	986 633,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	2 000 000,00	2 000 000,00	10 936,61	10 936,61	2 010 936,61
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 944 047,67	2 917 182,00	80 387,61	80 387,61	2 997 569,61
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	430 336,28	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 730 513,46	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	332 379,03	0,00	134 000,00	134 000,00	134 000,00
Total des recettes financières		2 500 228,77	0,00	434 000,00	434 000,00	434 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 444 276,44	2 917 182,00	514 387,61	514 387,61	3 431 569,61

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 345 610,30		390 771,74	390 771,74	390 771,74
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 229 331,33		2 510 369,75	2 510 369,75	2 510 369,75
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 574 941,63		2 901 141,49	2 901 141,49	2 901 141,49

TOTAL	10 019 218,07	2 917 182,00	3 415 529,10	3 415 529,10	6 332 711,10
--------------	----------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 332 711,10
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	2 860 403,96
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses. le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette. il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

Mairie d Epinay sous Senart - BUDGET - BP - 2026

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé ou d'un tiers.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
091-219102159-20260408-DELIB-34-2026-AI
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	6 865 773,96	0,00	6 037 666,35	6 037 666,35	6 037 666,35
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	11 270 498,83	0,00	11 666 300,44	11 666 300,44	11 666 300,44
014	Atténuations de produits	257 048,00	0,00	257 048,00	257 048,00	257 048,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 656 697,12	0,00	1 591 825,24	1 591 825,24	1 591 825,24
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		20 050 017,91	0,00	19 552 840,03	19 552 840,03	19 552 840,03
66	Charges financières	540 904,67	0,00	446 630,46	446 630,46	446 630,46
67	Charges spécifiques (3)	1 963,94	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	58 124,65		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		20 651 011,17	0,00	20 021 470,49	20 021 470,49	20 021 470,49

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 345 610,30		390 771,74	390 771,74	390 771,74
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 229 331,33		2 510 369,75	2 510 369,75	2 510 369,75
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 574 941,63		2 901 141,49	2 901 141,49	2 901 141,49

TOTAL	24 225 952,80	0,00	22 922 611,98	22 922 611,98	22 922 611,98
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 922 611,98
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	30 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 117 281,42	0,00	1 005 553,28	1 005 553,28	1 005 553,28
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 410 523,00	0,00	1 339 996,85	1 339 996,85	1 339 996,85
731	Fiscalité locale	7 030 200,97	0,00	7 009 265,76	7 009 265,76	7 009 265,76
74	Dotations et participations (3)	12 151 486,60	0,00	11 760 388,56	11 760 388,56	11 760 388,56
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 434 650,00	0,00	1 716 670,00	1 716 670,00	1 716 670,00
Total des recettes de gestion courante		24 174 141,99	0,00	22 881 874,45	22 881 874,45	22 881 874,45
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		24 174 141,99	0,00	22 881 874,45	22 881 874,45	22 881 874,45

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	51 810,81		40 737,53	40 737,53	40 737,53
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		51 810,81		40 737,53	40 737,53	40 737,53

TOTAL	24 225 952,80	0,00	22 922 611,98	22 922 611,98	22 922 611,98
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 922 611,98
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 860 403,96	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	40 737,53	40 737,53
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 575 161,27	0,00	2 575 161,27
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 740 499,96		1 740 499,96
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	69 040,81	0,00	69 040,81
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 894 719,90	0,00	1 894 719,90
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		6 279 421,94	40 737,53	6 320 159,47

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

12 551,63

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

6 332 711,10

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	6 037 666,35		6 037 666,35
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	11 666 300,44		11 666 300,44
014	Atténuations de produits	257 048,00		257 048,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 591 825,24	0,00	1 591 825,24
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	446 630,46	0,00	446 630,46
67	Charges spécifiques (9)	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	20 000,00	2 510 369,75	2 530 369,75
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		390 771,74	390 771,74
Dépenses de fonctionnement – Total		20 021 470,49	2 901 141,49	22 922 611,98

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

22 922 611,98

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

Mairie d Epinay sous Senart - BUDGET - BP - 2026

Accusé de réception en préfecture
091-219102159-20260408-DELIB-34-2026-AI
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****II****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	300 000,00	0,00	300 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	986 633,00	0,00	986 633,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 010 936,61	0,00	2 010 936,61
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 510 369,75	2 510 369,75
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		390 771,74	390 771,74
024	Produits des cessions d'immobilisations	134 000,00		134 000,00
Recettes d'investissement – Total		3 431 569,61	2 901 141,49	6 332 711,10

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

6 332 711,10

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	50 000,00		50 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 005 553,28		1 005 553,28
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 339 996,85		1 339 996,85
731	Fiscalité locale	7 009 265,76		7 009 265,76
74	Dotations et participations (8)	11 760 388,56		11 760 388,56
75	Autres produits de gestion courante (8)	1 716 670,00	0,00	1 716 670,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	40 737,53	40 737,53
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		22 881 874,45	40 737,53	22 922 611,98

Mairie d Epinay sous Senart - BUDGET - BP - 2026

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				22 922 611,98

Accusé de réception en préfecture
 091-219102159-20260408-DELIB-14-2026-A1
 Date de réception en préfecture : 17/04/2026

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	7 056 399,72	914 540,93	0,00	5 405 618,54	5 405 618,54	0,00	5 405 618,54	6 320 159,47
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	133 212,00	5 040,81	0,00	64 000,00	64 000,00	0,00	64 000,00	69 040,81
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	2 157 470,42	336 000,16	0,00	1 558 719,74	1 558 719,74	0,00	1 558 719,74	1 894 719,90
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	2 104 681,04	573 499,96	0,00	1 167 000,00	1 167 000,00	0,00	1 167 000,00	1 740 499,96
Total des dépenses d'équipement	4 394 763,46	914 540,93	0,00	2 789 719,74	2 789 719,74	0,00	2 789 719,74	3 704 260,67
10 Dotations, fonds divers et réserves	39 211,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 570 614,17	0,00	0,00	2 575 161,27	2 575 161,27	0,00	2 575 161,27	2 575 161,27
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	2 609 825,45	0,00	0,00	2 575 161,27	2 575 161,27	0,00	2 575 161,27	2 575 161,27
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	7 004 588,91	914 540,93	0,00	5 364 881,01	5 364 881,01	0,00	5 364 881,01	6 279 421,94
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	51 810,81	0,00	0,00	40 737,53	40 737,53	0,00	40 737,53	40 737,53
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	51 810,81	0,00	0,00	40 737,53	40 737,53	0,00	40 737,53	40 737,53
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								12 551,63
Total des dépenses d'investissement cumulées								6 332 711,10

Mairie d Epinay sous Senart - BUDGET - BP - 2026

Accusé de réception en préfecture
091219102139-20260408-DELIB-24-2026-A1
Date de rétrotransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

- (1) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	I	II			
TOTAL	8 288 704,61	2 917 182,00	3 415 529,10	3 415 529,10	6 332 711,10
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	1 944 047,67	917 182,00	69 451,00	69 451,00	986 633,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	2 000 000,00	2 000 000,00	10 936,61	10 936,61	2 010 936,61
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	3 944 047,67	2 917 182,00	80 387,61	80 387,61	2 997 569,61
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	430 336,28	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	332 379,03	0,00	134 000,00	134 000,00	134 000,00
Total des recettes financières	769 715,31	0,00	434 000,00	434 000,00	434 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	4 713 762,98	2 917 182,00	514 387,61	514 387,61	3 431 569,61
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	1 345 610,30		390 771,74	390 771,74	390 771,74
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	2 229 331,33		2 510 369,75	2 510 369,75	2 510 369,75
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	3 574 941,63		2 901 141,49	2 901 141,49	2 901 141,49

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

0,00

Mairie d Epinay sous Senart - BUDGET - BP - 2026

Accusé de réception en préfecture 091219102139-20260408-DELIB-34-2026-AI Date de publication : 17/04/2026 Date de clôture : 17/04/2026			
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles
		I	II
Vote de l'Assemblée délibérante (RAR-N-1 + Vote)			III = I + II

Total des recettes d'investissement cumulées	6 332 711,10
---	---------------------

- (1) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE
III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	7 056 399,72	914 540,93	0,00	5 405 618,54	5 405 618,54	0,00	5 405 618,54	6 320 159,47
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	133 212,00	5 040,81	0,00	64 000,00	64 000,00	0,00	64 000,00	69 040,81
2031	103 112,00	2 430,81		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	52 430,81
2051	30 100,00	2 610,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	16 610,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	2 157 470,42	336 000,16	0,00	1 558 719,74	1 558 719,74	0,00	1 558 719,74	1 894 719,90
2121	82 356,50	13 152,70		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	23 152,70
2128	66 116,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21311	1 692,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
21312	285 373,15	36 792,99		455 000,00	455 000,00	0,00	455 000,00	491 792,99
21313	12 816,12	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	5 688,60	4 702,20		185 000,00	185 000,00	0,00	185 000,00	189 702,20
21318	949 176,70	232 123,27		207 000,00	207 000,00	0,00	207 000,00	439 123,27
2152	226 837,58	0,00		135 000,00	135 000,00	0,00	135 000,00	135 000,00
21538	3 231,13	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21561	445,76	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21568	165 971,74	0,00		155 000,00	155 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00
215741	4 863,35	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21828	1 500,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21831	48 428,94	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21838	57 965,99	17 806,46		4 100,02	4 100,02	0,00	4 100,02	21 906,48
21841	40 556,65	2 160,96		28 150,00	28 150,00	0,00	28 150,00	30 310,96
21848	37 358,48	23 304,39		34 215,00	34 215,00	0,00	34 215,00	57 519,39
2188	167 091,73	5 957,19		95 254,72	95 254,72	0,00	95 254,72	101 211,91

Mairie d Epinay sous Senart - BUDGET - BP - 2026

Accusé de réception en préfecture
091219102159-20260408-DELIB-34-2026-A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information		TOTAL (RAR-N-1 + Vote)
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	
		I			II			III = I + II
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2 104 081,04	573 499,96	0,00	1 167 000,00	1 167 000,00	0,00	1 167 000,00	1 740 499,96
Total des dépenses d'équipement	4 394 763,46	914 540,93	0,00	2 789 719,74	2 789 719,74	0,00	2 789 719,74	3 704 260,67
10	39 211,28	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10226	39 211,28	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	2 570 614,17	0,00		2 575 161,27	2 575 161,27		2 575 161,27	2 575 161,27
1641	2 570 614,17	0,00		2 570 161,27	2 570 161,27		2 570 161,27	2 570 161,27
165	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
18	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
27	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
020								
Total des dépenses financières	2 609 825,45	0,00	0,00	2 575 161,27	2 575 161,27	0,00	2 575 161,27	2 575 161,27
45...	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles	7 004 588,91	914 540,93	0,00	5 364 881,01	5 364 881,01	0,00	5 364 881,01	6 279 421,94
040	51 810,81			40 737,53	40 737,53		40 737,53	40 737,53
	51 810,81			40 737,53	40 737,53		40 737,53	40 737,53
13911	37 988,96			40 737,53	40 737,53		40 737,53	40 737,53
13912	7 853,37			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	3 558,48			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information : Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR-N-1 + Vote)
13918	Autres subventions d'équipement transf.	2 410,00	I		0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		51 810,81			40 737,53	40 737,53		40 737,53	40 737,53

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
201301	EQUIPEMENT SOCIO CULTUREL		2 268 007,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201304	C?UR DE VILLE		10 814 553,50	0,00	190 000,00	190 000,00	0,00	190 000,00
201601	POLE SERVICE PUBLIC		8 190 466,77	525 152,99	977 000,00	977 000,00	0,00	977 000,00
201605	AMENAGEMENT DES PARCS ET EMBARCADERE		6 178 902,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201606	PARC DES SPORTS		33 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201607	VIDEO PROTECTION		1 030 673,13	48 346,97	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			28 063 381,46	573 499,96	1 167 000,00	1 167 000,00	0,00	1 167 000,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET		Accusé de réception en préfecture 091-219102159-20260408-DELIB-34-2026-AI
		Date de télétransmission : 17/04/2026 Date de réception préfecture : 17/04/2026
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		III
		A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	A2.3
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 200802
LIBELLE : CENTRE DE LA PETITE ENFANCE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		93 460,64	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	93 460,64	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	93 460,64	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201301
 LIBELLE : EQUIPEMENT SOCIO CULTUREL
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		2 268 007,84	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	160 262,31	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	160 262,31	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 070 591,95	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	1 070 591,95	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	1 037 153,58	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 017 991,96	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	15 596,70	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	3 564,92	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		557 573,27	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	557 573,27	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	407 573,27	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201304
LIBELLE : C?UR DE VILLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		10 804 822,26	a 0,00	190 000,00	b 190 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	332 513,22	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	332 513,22	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 313 267,07	0,00	190 000,00	190 000,00
21318	Autres bâtiments publics	60 486,79	0,00	190 000,00	190 000,00
2138	Autres constructions	1 252 780,28	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	9 159 041,97	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	805 543,37	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	8 353 498,60	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		5 435 468,03	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	5 435 468,03	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	3 957 716,06	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	799 782,97	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	677 969,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-190 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201601
 LIBELLE : POLE SERVICE PUBLIC
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		8 190 466,77	a 525 152,99	977 000,00	b 977 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	551 950,94	0,00	50 000,00	50 000,00
2031	Frais d'études	551 950,94	0,00	50 000,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 603 740,43	525 152,99	927 000,00	927 000,00
21311	Bâtiments administratifs	468,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	6 033 388,18	525 152,99	927 000,00	927 000,00
2138	Autres constructions	1 568 819,25	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 065,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	34 775,40	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	34 775,40	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		1 918 698,87	c 280 000,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 905 501,98	280 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 245 501,98	280 000,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	660 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 196,89	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	13 196,89	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-1 222 152,99

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201605
LIBELLE : AMENAGEMENT DES PARCS ET EMBARCADERE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		5 736 171,46	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	685 973,88	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	685 973,88	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 004 820,83	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	4 979 066,70	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	25 754,13	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	45 376,75	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	45 376,75	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		84 122,18	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	84 122,18	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	84 122,18	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201606****LIBELLE : PARC DES SPORTS****NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		33 240,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	33 240,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	33 240,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201607
 LIBELLE : VIDEO PROTECTION
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
DEPENSES		1 030 673,13	a	48 346,97	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	403 936,17	48 346,97	0,00	0,00		0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	31 154,17	0,00	0,00	0,00		0,00
21838	Autre matériel informatique	372 782,00	48 346,97	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	626 736,96	0,00	0,00	0,00		0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	626 736,96	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-48 346,97**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	8 288 704,61	2 917 182,00	3 415 529,10	3 415 529,10	6 332 711,10
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	1 944 047,67	917 182,00	69 451,00	69 451,00	986 633,00
1321	1 944 047,67	917 182,00	69 451,00	69 451,00	986 633,00
1322	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1338	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	2 000 000,00	2 000 000,00	10 936,61	10 936,61	2 010 936,61
1641	2 000 000,00	2 000 000,00	10 936,61	10 936,61	2 010 936,61
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	3 944 047,67	2 917 182,00	80 387,61	80 387,61	2 997 569,61
10	430 336,28	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
10222	430 105,42	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
10226	230,86	0,00	0,00	0,00	0,00
138	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	332 379,03	0,00	134 000,00	134 000,00	134 000,00
Total des recettes financières	769 715,31	0,00	434 000,00	434 000,00	434 000,00
45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	4 713 762,98	2 917 182,00	514 387,61	514 387,61	3 431 569,61

Mairie d Epinay sous Senart - BUDGET - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	TOTAL (RAR-N-1+Vote)	
			I	II	III = I + II	
021	Virement de la section de fonctionnement	1 345 610,30		390 771,74	390 771,74	390 771,74
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	2 229 331,33		2 510 369,75	2 510 369,75	2 510 369,75
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	0,00		12 959,00	12 959,00	12 959,00
28031	Frais d'études	0,00		91 744,13	91 744,13	91 744,13
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 277,00		7 257,20	7 257,20	7 257,20
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	27 494,00		19 175,26	19 175,26	19 175,26
28128	Autres aménagements de terrains	43 905,00		47 349,00	47 349,00	47 349,00
281312	Bâtiments scolaires	191 481,00		199 409,00	199 409,00	199 409,00
281318	Autres bâtiments publics	365 053,28		490 209,00	490 209,00	490 209,00
28138	Autres constructions	563 195,33		587 833,00	587 833,00	587 833,00
28152	Installations de voirie	197 989,26		221 261,00	221 261,00	221 261,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	11 674,00		29 956,86	29 956,86	29 956,86
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	36 047,00		36 047,00	36 047,00	36 047,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	392 662,00		392 662,00	392 662,00	392 662,00
281828	Autres matériels de transport	71 852,00		22 746,74	22 746,74	22 746,74
281831	Matériel informatique scolaire	3 931,00		52 371,59	52 371,59	52 371,59
281838	Autre matériel informatique	53 574,00		95 496,11	95 496,11	95 496,11
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	8 179,62		51 974,11	51 974,11	51 974,11
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	39 579,40		3 624,79	3 624,79	3 624,79
28188	Autres immo. corporelles	138 494,64		148 293,96	148 293,96	148 293,96
28288	Autres immo. corporelles (affectation)	79 942,80		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 574 941,63		2 901 141,49	2 901 141,49	2 901 141,49

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	0,00	22 922 611,98	II	0,00	22 922 611,98	III = I + II
	TOTAL	24 225 952,80	0,00	0,00	22 922 611,98	22 922 611,98	0,00	22 922 611,98	22 922 611,98
011	Charges à caractère général (3)	6 865 773,96	0,00	0,00	6 037 666,35	6 037 666,35	0,00	6 037 666,35	6 037 666,35
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	11 270 498,83	0,00	0,00	11 666 300,44	11 666 300,44	0,00	11 666 300,44	11 666 300,44
014	Atténuations de produits	257 048,00	0,00	0,00	257 048,00	257 048,00	0,00	257 048,00	257 048,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 656 697,12	0,00	0,00	1 591 825,24	1 591 825,24	0,00	1 591 825,24	1 591 825,24
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élués	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	20 050 017,91	0,00	0,00	19 552 840,03	19 552 840,03	0,00	19 552 840,03	19 552 840,03
66	Charges financières	540 904,67	0,00	0,00	446 630,46	446 630,46	0,00	446 630,46	446 630,46
67	Charges spécifiques (3)	1 963,94	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	58 124,65	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	600 993,26	0,00	0,00	468 630,46	468 630,46	0,00	468 630,46	468 630,46
	Total des dépenses réelles	20 651 011,17	0,00	0,00	20 021 470,49	20 021 470,49	0,00	20 021 470,49	20 021 470,49
023	Virement à la section d'investissement	1 345 610,30			390 771,74	390 771,74		390 771,74	390 771,74
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	2 229 331,33			2 510 369,75	2 510 369,75		2 510 369,75	2 510 369,75
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	3 574 941,63			2 901 141,49	2 901 141,49		2 901 141,49	2 901 141,49

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

22 922 611,98

Mairie d Epinay sous Senart - BUDGET - BP - 2026

Accusé de réception en préfecture
091-219102159-20260408-DELIB-34-2026-AI
Date de réimpression : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

- (1) Voir état HB pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrite en cas de reprise des résultats définalisés ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET
 SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	24 225 952,80	0,00	22 922 611,98	22 922 611,98	22 922 611,98
013	Atténuations de charges (2)	30 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 117 281,42	0,00	1 005 553,28	1 005 553,28	1 005 553,28
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 410 523,00	0,00	1 339 996,85	1 339 996,85	1 339 996,85
731	Fiscalité locale	7 030 200,97	0,00	7 009 265,76	7 009 265,76	7 009 265,76
74	Dotations et participations (2)	12 151 486,60	0,00	11 760 388,56	11 760 388,56	11 760 388,56
75	Autres produits de gestion courante (2)	2 434 650,00	0,00	1 716 670,00	1 716 670,00	1 716 670,00
	Total des recettes de gestion des services	24 174 141,99	0,00	22 881 874,45	22 881 874,45	22 881 874,45
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	24 174 141,99	0,00	22 881 874,45	22 881 874,45	22 881 874,45
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	51 810,81		40 737,53	40 737,53	40 737,53
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	51 810,81		40 737,53	40 737,53	40 737,53
	R002 Résultat reporté ou anticipé (7)					0,00
	Total des recettes de fonctionnement cumulées					22 922 611,98

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = D) 040).

(4) Les comptes 78 pouvant figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	24 225 952,80	0,00	0,00	22 922 611,98	22 922 611,98	0,00	22 922 611,98	22 922 611,98
011	Charges à caractère général (4)	6 865 773,96	0,00	0,00	6 037 666,35	6 037 666,35	0,00	6 037 666,35	6 037 666,35
6042	Achats de prestations de services	938 945,04	0,00		958 979,10	958 979,10	0,00	958 979,10	958 979,10
60611	Eau et assainissement	161 131,27	0,00		130 504,97	130 504,97	0,00	130 504,97	130 504,97
60612	Energie - Electricité	21 717,45	0,00		649 044,69	649 044,69	0,00	649 044,69	649 044,69
60613	Chauffage urbain	414 117,00	0,00		483 738,43	483 738,43	0,00	483 738,43	483 738,43
60621	Combustibles	68 256,00	0,00		43 501,66	43 501,66	0,00	43 501,66	43 501,66
60622	Carburants	67 656,00	0,00		60 902,32	60 902,32	0,00	60 902,32	60 902,32
60623	Alimentation	46 705,73	0,00		89 823,93	89 823,93	0,00	89 823,93	89 823,93
60628	Autres fournitures non stockées	162 982,62	0,00		118 437,59	118 437,59	0,00	118 437,59	118 437,59
60631	Fournitures d'entretien	31 324,00	0,00		28 537,08	28 537,08	0,00	28 537,08	28 537,08
60632	Fournitures de petit équipement	49 470,02	0,00		74 057,26	74 057,26	0,00	74 057,26	74 057,26
60633	Fournitures de voirie	5 702,45	0,00		13 050,50	13 050,50	0,00	13 050,50	13 050,50
60636	Habillement et vêtements de travail	36 140,23	0,00		32 156,45	32 156,45	0,00	32 156,45	32 156,45
6064	Fournitures administratives	10 728,48	0,00		15 225,59	15 225,59	0,00	15 225,59	15 225,59
6067	Fournitures scolaires	62 285,23	0,00		63 596,38	63 596,38	0,00	63 596,38	63 596,38
6068	Autres matières et fournitures	3 723,92	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	2 213 850,91	0,00		1 261 504,49	1 261 504,49	0,00	1 261 504,49	1 261 504,49
61221	Matériel roulant	5 694,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	4 490,64	0,00		3 654,14	3 654,14	0,00	3 654,14	3 654,14
61358	Autres	47 372,52	0,00		20 619,79	20 619,79	0,00	20 619,79	20 619,79
614	Charges locatives et de copropriété	80 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	79 446,96	0,00		30 016,14	30 016,14	0,00	30 016,14	30 016,14
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	39 113,24	0,00		43 501,66	43 501,66	0,00	43 501,66	43 501,66
615231	Entretien, réparations voiries	144 259,15	0,00		228 818,70	228 818,70	0,00	228 818,70	228 818,70
615232	Entretien, réparations réseaux	30 882,00	0,00		17 400,66	17 400,66	0,00	17 400,66	17 400,66
61551	Entretien matériel roulant	14 498,00	0,00		8 700,33	8 700,33	0,00	8 700,33	8 700,33
61558	Entretien autres biens mobiliers	29 683,91	0,00		21 750,82	21 750,82	0,00	21 750,82	21 750,82
6156	Maintenance	179 075,94	0,00		165 654,29	165 654,29	0,00	165 654,29	165 654,29

Mairie d Epinay sous Senart - BUDGET - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Budget de répartition prévisionnel		TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
							information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	information Crédits gérés hors AE	
6161	Multirisques	107 303,00	0,00		97 530,71	97 530,71	0,00	97 530,71	97 530,71
6168	Autres primes d'assurance	336 997,00	0,00		304 337,58	304 337,58	0,00	304 337,58	304 337,58
617	Etudes et recherches	109 424,00	0,00		130,50	130,50	0,00	130,50	130,50
6182	Documentation générale et technique	7 610,00	0,00		12 384,05	12 384,05	0,00	12 384,05	12 384,05
6184	Versements à des organismes de formation	54 567,00	0,00		98 748,74	98 748,74	0,00	98 748,74	98 748,74
6188	Autres frais divers	12 612,70	0,00		14 268,54	14 268,54	0,00	14 268,54	14 268,54
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	14 462,00	0,00		5 338,52	5 338,52	0,00	5 338,52	5 338,52
6227	Frais d'actes et de contentieux	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	8 011,88	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	170 259,10	0,00		88 752,09	88 752,09	0,00	88 752,09	88 752,09
6236	Catalogues et imprimés	7 012,86	0,00		8 265,31	8 265,31	0,00	8 265,31	8 265,31
6238	Divers	3 577,91	0,00		1 305,04	1 305,04	0,00	1 305,04	1 305,04
6241	Transports de biens	4 833,00	0,00		4 350,17	4 350,17	0,00	4 350,17	4 350,17
6247	Transports collectifs	46 032,36	0,00		61 251,21	61 251,21	0,00	61 251,21	61 251,21
6251	Voyages, déplacements et missions	3 866,00	0,00		891,76	891,76	0,00	891,76	891,76
6261	Frais d'affranchissement	19 330,00	0,00		19 488,74	19 488,74	0,00	19 488,74	19 488,74
6262	Frais de télécommunications	46 393,00	0,00		47 895,32	47 895,32	0,00	47 895,32	47 895,32
627	Services bancaires et assimilés	6 300,00	0,00		5 220,20	5 220,20	0,00	5 220,20	5 220,20
6281	Concours divers (cotisations)	14 490,09	0,00		13 311,50	13 311,50	0,00	13 311,50	13 311,50
6284	Redevances pour services rendus	16 483,95	0,00		19 140,72	19 140,72	0,00	19 140,72	19 140,72
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	388 145,56	0,00		217 508,27	217 508,27	0,00	217 508,27	217 508,27
62878	Remb. frais à des tiers	8 981,88	0,00		5 907,52	5 907,52	0,00	5 907,52	5 907,52
6288	Autres services extérieurs	231 439,17	0,00		264 690,16	264 690,16	0,00	264 690,16	264 690,16
63512	Taxes foncières	218 818,91	0,00		182 706,95	182 706,95	0,00	182 706,95	182 706,95
63513	Autres impôts locaux	77 625,88	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	725,00	0,00		630,77	630,77	0,00	630,77	630,77
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	919,00	0,00		435,01	435,01	0,00	435,01	435,01
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	11 270 498,83	0,00		11 666 300,44	11 666 300,44		11 666 300,44	11 666 300,44
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	120 119,37	0,00		122 899,30	122 899,30		122 899,30	122 899,30

Mairie d Epinay sous Senart - BUDGET - BP - 2026

Accusé de réception en préfecture
091-219102159-20260408-DELIB34-2026-A1
Date de réception en préfecture : 17/04/2026
Date de réception en Mairie : 17/04/2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	information		TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
							Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	30 317,37	0,00		30 747,34	30 747,34		30 747,34	30 747,34
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	291 922,82	0,00		105 234,36	105 234,36		105 234,36	105 234,36
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	17 996,15	0,00		18 380,21	18 380,21		18 380,21	18 380,21
64111	Rémunération principale titulaires	3 880 044,32	0,00		4 428 427,58	4 428 427,58		4 428 427,58	4 428 427,58
64112	SFT, indemnité de résidence	252 267,56	0,00		198 869,37	198 869,37		198 869,37	198 869,37
64113	NBI	0,00	0,00		86 280,60	86 280,60		86 280,60	86 280,60
64118	Autres indemnités	1 493 769,03	0,00		1 067 179,80	1 067 179,80		1 067 179,80	1 067 179,80
64121	Rémunération principale	0,00	0,00		321 912,37	321 912,37		321 912,37	321 912,37
64131	Rémunérations	2 158 109,81	0,00		1 550 138,57	1 550 138,57		1 550 138,57	1 550 138,57
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		69 655,82	69 655,82		69 655,82	69 655,82
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		278 497,31	278 497,31		278 497,31	278 497,31
64161	Emplois jeunes	180,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	47 951,60	0,00		39 351,24	39 351,24		39 351,24	39 351,24
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 192 676,31	0,00		1 288 928,76	1 288 928,76		1 288 928,76	1 288 928,76
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 502 120,06	0,00		1 757 024,45	1 757 024,45		1 757 024,45	1 757 024,45
6454	Cotisations à l'assurance chômage	87 671,07	0,00		83 934,52	83 934,52		83 934,52	83 934,52
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	157 000,00	0,00		174 145,34	174 145,34		174 145,34	174 145,34
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00		8 961,50	8 961,50		8 961,50	8 961,50
6475	Médecine du travail, pharmacie	38 332,00	0,00		35 732,00	35 732,00		35 732,00	35 732,00
6488	Autres	21,36	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	257 048,00	0,00		257 048,00	257 048,00		257 048,00	257 048,00
739211	Attribution de compensation	257 048,00	0,00		257 048,00	257 048,00		257 048,00	257 048,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 656 697,12	0,00	0,00	1 591 825,24	1 591 825,24	0,00	1 591 825,24	1 591 825,24
651128	Autres	28 036,06	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
65124	Autres remboursements	880,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65131	Bourses	28 955,00	0,00		30 500,00	30 500,00	0,00	30 500,00	30 500,00
65311	Indemnités de fonction	242 065,76	0,00		211 861,03	211 861,03	0,00	211 861,03	211 861,03
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00		15 232,73	15 232,73	0,00	15 232,73	15 232,73

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Information		TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
							Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		12 139,58	12 139,58	0,00	12 139,58	12 139,58
65315	Formation	0,00	0,00		5 992,00	5 992,00	0,00	5 992,00	5 992,00
6553	Service d'incendie	839,00	0,00		821,00	821,00	0,00	821,00	821,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	600 000,00	0,00		600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00
657364	Subv.Fonct. Caisse des écoles	388 000,00	0,00		388 000,00	388 000,00	0,00	388 000,00	388 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	162 592,30	0,00		149 364,90	149 364,90	0,00	149 364,90	149 364,90
65811	Droits d"utilisa* - informatique nuage	7 652,43	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	111 712,57	0,00		138 334,00	138 334,00	0,00	138 334,00	138 334,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	85 964,00	0,00		4 580,00	4 580,00	0,00	4 580,00	4 580,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services			20 050 017,91	0,00	19 552 840,03	19 552 840,03	0,00	19 552 840,03	19 552 840,03
66	Charges financières	540 904,67	0,00		446 630,46	446 630,46		446 630,46	446 630,46
66111	Intérêts réglés à l'échéance	380 904,67	0,00		323 090,06	323 090,06		323 090,06	323 090,06
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	52 729,93	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	107 270,07	0,00		123 540,40	123 540,40		123 540,40	123 540,40
67	Charges spécifiques (4)	1 963,94	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
673	Titres annués (sur exercices antérieurs	1 963,94	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	58 124,65			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	28 124,65			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	30 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques			600 993,26	0,00	468 630,46	468 630,46		468 630,46	468 630,46
Total des dépenses réelles			20 651 011,17	0,00	20 021 470,49	20 021 470,49	0,00	20 021 470,49	20 021 470,49
023	Virement à la section d'investissement	1 345 610,30			390 771,74	390 771,74		390 771,74	390 771,74
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	2 229 331,33			2 510 369,75	2 510 369,75		2 510 369,75	2 510 369,75

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Vote de l'assemblée III = I + II	information Crédits gérés hors AE	information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	2 229 331,33			2 510 369,75	2 510 369,75	2 510 369,75	2 510 369,75	2 510 369,75	2 510 369,75
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 574 941,63			2 901 141,49	2 901 141,49	2 901 141,49	2 901 141,49	2 901 141,49	2 901 141,49

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	24 225 952,80	0,00	22 922 611,98	22 922 611,98	22 922 611,98
013	Atténuations de charges (3)	30 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 117 281,42	0,00	1 005 553,28	1 005 553,28	1 005 553,28
70311	Concessions cimetières (produit net)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	161 081,00	0,00	121 400,00	121 400,00	121 400,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	722 694,40	0,00	763 026,87	763 026,87	763 026,87
706888	Autres	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
70844	Mise à dispo personnel CDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	111 792,34	0,00	15 904,88	15 904,88	15 904,88
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	80 000,00	0,00	75 745,93	75 745,93	75 745,93
70878	Remb. frais par des tiers	18 463,68	0,00	16 925,60	16 925,60	16 925,60
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 200,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 410 523,00	0,00	1 339 996,85	1 339 996,85	1 339 996,85
73331	Communes (FSRIF)	1 410 523,00	0,00	1 339 996,85	1 339 996,85	1 339 996,85
731	Fiscalité locale	7 030 200,97	0,00	7 009 265,76	7 009 265,76	7 009 265,76
73111	Impôts directs locaux	6 712 386,00	0,00	6 628 321,76	6 628 321,76	6 628 321,76
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	200 000,00	0,00	260 000,00	260 000,00	260 000,00
73141	Accise sur l'électricité	110 000,00	0,00	114 444,00	114 444,00	114 444,00
73143	Redevance des mines	7 814,97	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
74	Dotations et participations (3)	12 151 486,60	0,00	11 760 388,56	11 760 388,56	11 760 388,56
74111	Dotation forfaitaire des communes	2 302 991,00	0,00	2 282 357,00	2 282 357,00	2 282 357,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Montants		Total III = I + II
					II	(RAR N-1 + Vote)	
741123	DSU des communes	7 832 609,00	0,00	7 675 956,82	7 675 956,82	7 675 956,82	7 675 956,82
741127	DNP des communes	385 409,00	0,00	381 554,91	381 554,91	381 554,91	381 554,91
744	FCTVA	37 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
74718	Autres participations Etat	171 200,00	0,00	284 565,79	284 565,79	284 565,79	284 565,79
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	33 662,00	0,00	71 500,00	71 500,00	71 500,00	71 500,00
7478211	Participation Etat	42 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
7478221	Participation Organismes assur. maladie	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	986 523,00	0,00	675 045,00	675 045,00	675 045,00	675 045,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74836	Atrib. fonds départ. péréquat. de la TP	204 679,60	0,00	288 385,65	288 385,65	288 385,65	288 385,65
7484	Dotation de recensement	2 213,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
74881	Particip. familles restau, hébergi	0,00	0,00	36 823,39	36 823,39	36 823,39	36 823,39
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 434 650,00	0,00	1 716 670,00	1 716 670,00	1 716 670,00	1 716 670,00
752	Revenus des immeubles	448 650,00	0,00	254 357,29	254 357,29	254 357,29	254 357,29
75738	Autres	1 116 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	770 000,00	0,00	770 000,00	770 000,00	770 000,00	770 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	100 000,00	0,00	692 312,71	692 312,71	692 312,71	692 312,71
	Total des recettes de gestion des services	24 174 141,99	0,00	22 881 874,45	22 881 874,45	22 881 874,45	22 881 874,45
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	24 174 141,99	0,00	22 881 874,45	22 881 874,45	22 881 874,45	22 881 874,45
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	51 810,81		40 737,53	40 737,53	40 737,53	40 737,53
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	51 810,81		40 737,53	40 737,53	40 737,53	40 737,53
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	51 810,81		40 737,53	40 737,53	40 737,53	40 737,53
							0,00
							0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut

Compensation
Montant net

0,00
0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 76 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	2 575 161,27	303 900,02	0,00	185 513,20	624 500,00	201 791,52	74 015,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 575 161,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	239 900,02	0,00	185 513,20	624 500,00	201 791,52	74 015,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	310 936,61	0,00	0,00	0,00	69 451,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	69 451,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 936,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES						
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 250 000,00	20 000,00	0,00	130 000,00		5 364 881,01
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 575 161,27
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	0,00	0,00	0,00		114 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	1 200 000,00	20 000,00	0,00	130 000,00		2 675 719,74
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES						
024	Produits des cessions d'immobilisations	134 000,00	0,00	0,00	0,00		514 387,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	134 000,00	0,00	0,00	0,00		134 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		69 451,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		10 936,61
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Mairie d Epinay sous Senart - BUDGET - BP - 2026

Accusé de réception en préfecture 091-219102159-20260408-DELIB-34-2026-A1 Date de transmission : 17/04/2026 Date de réception en préfecture : 17/04/2026							
Chapitre nature	Libellé	5	6	7	8	TOTAL	
		Aménagement des territoires et habitat	Action économique	Environnement	Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
091-219102159-20260408-DELIB-34-2026-AI
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

IV

A1.01

IV -- ANNEXES
A -- PRESENTATION CROISEE -- SECTION D'INVESTISSEMENT -- PRESENTATION DETAILLEE

01 -- OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01
		Opérations non ventilables
	DEPENSES	2 575 161,27
164	Emprunts auprès des étis financiers	2 570 161,27
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00
	RECETTES	310 936,61
102	Dotations et fonds d'investissement	300 000,00
164	Emprunts auprès des étis financiers	10 936,61

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale					028 Autres moyens généraux
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028	
	DEPENSES	303 900,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	59 900,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éducat., env.	034		035 Conseil de territoire	
					0341 Section éco., sociale et environnement.	0342 Section culture, éducation et sports		
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	303 900,02
	DEPENSES						
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 900,02
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (*)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES						
215	Installat", matériel, outillage techniq.	155 000,00	30 513,20	0,00	0,00	0,00	185 513,20
218	Autres immobilisations corporelles	155 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00
	RECETTES						
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 513,20
							0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs				21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés	23	24			
		80 000,00	0,00	0,00	524 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES												
213	Constructions	80 000,00	0,00	0,00	455 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	69 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	69 451,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	69 451,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres			
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours			2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes				29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte		
	DEPENSES	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	624 500,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	535 000,00
215	Installat., matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 500,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 451,00
132	Subv. inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 451,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	31 Culture												
		30 Services communs	311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive				
	DEPENSES	0,00	8 141,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	8 141,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)							327 Soutien aux sportifs		
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs	
	DEPENSES	165 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	165 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	2 000,00	0,00	6 650,00	0,00	0,00	0,00	201 791,52
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	6 650,00	0,00	0,00	0,00	16 791,52
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres établissements sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	42 Action sociale									
	420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance			4228 Autres actions pour la petite enfance	
		4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228	4228	4228
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213 Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées		424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	429 Autres actions de solidarité	430 Autres actions de solidarité	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention						
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 015,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 015,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
091-219102159-20260408-DELIB-34-2026-AI
Date de télétransmission : 17/04/2026
~~Site de réception préfecture : 17042026~~

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	445 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	51 Aménagement et services urbains							
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	53 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	1 167 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 117 000,00
215	Installat", matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	134 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	134 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				555 Logement social
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250 000,00
203	Frais d'études, recherches, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 117 000,00
215	Installat., matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV

A1.906

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60		61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63				633 Développement touristique	
		Services communs				631		632			633 Développement touristique
						Agriculture, pêche et agro-alimentaire		Industrie, commerce et artisanat			
						6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres			
		0,00		20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00		20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
091-219102159-20260408-DELIB-34-2026-AI
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	70 Services communs		71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine				
				721 Collecte et traitement des déchets		722 Propreté urbaine		
				7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux				74 Politique de l'air	
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES

IV

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 - Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs										
		80 Services communs	81 Transports scolaires	820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports		
	DEPENSES											
215	Installat., matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (*)	Libellé	83 Transports de marchandises							
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat., matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	84 Voiture								
	841 Voiture nationale	842 Voiture régionale	843 Voiture départementale	844 Voiture métropolitaine	845 Voiture communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voiture	848 Parkings	849 Sécurité routière
	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215 Installat ¹ , matériel/ outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	
215	Installat. matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	703 678,46	16 348 889,66	0,00	90 672,94	956 495,42	459 784,77	1 145 692,23	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	4 107 029,88	0,00	85 271,94	942 130,92	429 284,77	157 692,23	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	11 666 300,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	257 048,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	553 559,34	0,00	5 401,00	14 364,90	30 500,00	988 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	446 630,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	19 027 516,99	963 449,68	0,00	9 000,00	855 262,79	336 483,74	796 445,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	86 296,93	0,00	9 000,00	640 489,40	146 367,95	121 400,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 339 996,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 009 265,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 678 254,38	2 200,00	0,00	0,00	214 773,39	190 115,79	675 045,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	822 953,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	268 405,20	0,00	19 140,72	28 711,09		20 021 470,49
011	Charges à caractère général	0,00	268 405,20	0,00	19 140,72	28 711,09		6 037 666,35
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		11 666 300,44
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		257 048,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 591 825,24
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		446 630,46
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
	RECETTES	0,00	123 716,25	770 000,00	0,00	0,00		22 881 874,45
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 005 553,28
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 339 996,85
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 009 265,76
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		11 760 388,56
75	Autres produits de gestion courante	0,00	123 716,25	770 000,00	0,00	0,00		1 716 670,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	703 678,46
	DEPENSES		
661	Charges d'intérêts		446 630,46
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes		257 048,00
	RECETTES		19 027 516,99
731	Fiscalité locale		7 009 265,76
733	Fisc. spécif. des coll. d'île-de-France		1 339 996,85
741	D.G.F.		10 339 868,73
744	FCTVA		50 000,00
748	Autres attributions et participations		288 395,65

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale					Autres moyens généraux 028
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028	
	DEPENSES	16 103 664,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	8 014,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 572 257,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 199 688,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	24 273,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	205 675,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	401 868,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	130,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	121 420,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	5 338,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	96 147,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	4 350,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	891,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	67 384,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	5 220,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	211 226,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	277 261,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	183 141,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	8 040 312,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	3 304 033,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	44 693,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant cpt prop. - Subvent*	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	138 334,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	963 449,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
703	Redevances utilisation du domaine	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	78 245,93	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	130 641,04	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	692 312,71	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éducat., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc. 0341 Section éco., sociale et environnement.	0342 Section culture, éducation et sports	035 Conseil de territoire	
	DEPENSES	245 225,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	245 225,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant: cpt prop. - Subvent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils								
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco., social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco., soc., environ., culture, éduc. 0341 Section éco., sociale et environnement. 0342 Section culture, éducation et sports	035 Conseil de territoire	038 Autres instances			
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent...act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions Internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 348 889,66
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 014,20
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 572 257,77
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 199 688,64
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 273,93
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 675,82
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	401 868,29
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130,50
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 420,08
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 338,52
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 147,36
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 350,17
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	891,76
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 384,06
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 220,20
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 226,62
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 261,21
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 141,96
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 040 312,66
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 304 033,07
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 693,50
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 225,34
657	Charges interven" cpt prop. - Subvent"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 334,00
673	Titres annuels (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonci.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	963 449,68

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 245,93
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 641,04
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	682 312,71

Accusé de réception en préfecture
091219102159-20260408-DELIB-34-2026-A1
Date de réception préfecture : 17/04/2026

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051	052	058		TOTAL DU CHAPITRE
		FSE	FEDER	Autres		
				0580	0581	
				FEADER	FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	89 221,17	1 451,77	0,00	0,00	90 672,94
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	19 140,74	0,00	0,00	0,00	19 140,74
615	Entretien et réparations	0,00	26 971,02	0,00	0,00	0,00	26 971,02
618	Divers	0,00	552,47	0,00	0,00	0,00	552,47
628	Divers	0,00	37 976,94	0,00	0,00	0,00	37 976,94
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	630,77	0,00	0,00	630,77
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	821,00	0,00	0,00	821,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	4 580,00	0,00	0,00	0,00	4 580,00
	RECETTES	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
708	Autres produits	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs		21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés			
	DEPENSES	189 775,10	46 695,97	68 114,70	268 461,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
604	Achats d'études, prestations de services	178 638,68	0,00	0,00	6 090,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	10 927,40	24 631,08	54 755,54	20 250,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	13 050,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
624	Transports biens, transports collectifs	609,02	2 205,53	4 063,06	7 830,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	0,00	14 790,56	0,00	221 240,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervenit' cpt prop. - Subvant'	0,00	5 068,80	9 296,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	177 950,00	0,00	0,00	59 666,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	42 740,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	16 925,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	177 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres					
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés							257 CNFPT et CDG - missions spécifiques				
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours		2572 Missions administratives				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interveni ^{nt} opt prop. - Subvent ^{ions}	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26	27	28				29	TOTAL DU CHAPITRE	
		Apprentissage	Formation sanitaire et sociale	Autres services périscolaires et annexes				Sécurité		
				281	282	283	284	288		
				Hébergement et restauration scolaires	Sport scolaire	Médecine scolaire	Classes de découverte	Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	383 447,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	956 495,42
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	369 527,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	554 256,28
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	435,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 599,06
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 050,49
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	11 310,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 310,43
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 707,91
628	Divers	0,00	0,00	2 175,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 206,35
657	Charges intervenant cpt prop. - Subvent"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 364,90
	RECETTES	0,00	0,00	532 178,93	0,00	0,00	0,00	85 467,78	0,00	855 262,79
706	Prestations de services	0,00	0,00	488 450,66	0,00	0,00	0,00	85 467,78	0,00	616 658,92
708	Autres produits	0,00	0,00	6 904,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 630,48
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 950,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	36 823,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 823,39

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV
A2.933

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs		31 Culture						
		311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive	
	DEPENSES	151 124,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	134 159,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	16 965,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)												
		321	322	323	324	325	326	327			3273 Autres soutiens aux sportifs			
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs				
		330,61	0,00	0,00	0,00	0,00	29 028,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES													
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 305,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 048,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	330,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 175,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES													
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	122 723,99	0,00	156 577,54	0,00	0,00	0,00	459 784,77
604	Achats d'études, prestations de services	33 144,78	0,00	102 137,54	0,00	0,00	0,00	270 746,46
600	Achats non stockés de matières et fourni	16 293,98	0,00	16 574,13	0,00	0,00	0,00	58 882,12
611	Contrats de prestations de services	43 501,66	0,00	5 263,70	0,00	0,00	0,00	48 765,36
618	Divers	213,15	0,00	2 332,65	0,00	0,00	0,00	2 876,31
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 175,08
624	Transports biens, transports collectifs	29 569,82	0,00	16 008,61	0,00	0,00	0,00	45 578,43
628	Divers	0,00	0,00	261,01	0,00	0,00	0,00	261,01
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00
	RECETTES	146 367,95	0,00	178 115,79	0,00	0,00	0,00	336 483,74
706	Prestations de services	146 367,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 367,95
747	Participations	0,00	0,00	178 115,79	0,00	0,00	0,00	190 115,79

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	13 824,83	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	78,30	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	13 746,53	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven" cpt prop. - Subvent"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées		424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	TOTAL DU CHAPITRE	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 145 692,23
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 962,16
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 486,20
618	Divers	0,00	0,00	274,06	0,00	0,00	0,00	552,47
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	964,87
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 746,53
657	Charges intervenant* opt prop. - Subventi"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	988 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	796 445,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 400,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	675 045,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
091-219102159-20260408-DELIB-34-2026-A1
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	51 Aménagement et services urbains							
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	72 647,75	195 757,45	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	12 180,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	60 467,29	195 757,45	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	123 716,25	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	123 716,25	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268 405,20
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 180,46
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 224,74
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 716,25
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 716,25

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60	61	62	63					632	633	
		Services communs	Interventions économiques transversales	Structure d'animation et de dév. éco.	Actions sectorielles					Industrie, commerce et artisanat	Développement touristique	
					631		6318		Autres			
					Agriculture, pêche et agro-alimentaire	6312	6318					
					Laboratoire	Marchés alimentaires						
		0,00	0,00	0,00					0,00		0,00	0,00
	DEPENSES											
		0,00	0,00	0,00					0,00		0,00	0,00
	RECETTES											
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00					0,00		770 000,00	0,00
											770 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES						
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	770 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	770 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	72 Actions déchets et propreté urbaine												
		70 Services communs	71 Actions transversales	720 Services communs collecte et propreté			721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine				
				7211	7212	7213	7221	7222						
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 140,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 140,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A -- PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux				74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 140,72	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 140,72	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs									
		80 Services communs	81 Transports scolaires	820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							848 Parkings	849 Sécurité routière
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie		
		0,00	0,00	0,00	0,00	28 711,09	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	13 050,50	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	15 660,59	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrovy.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 711,99	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 050,50	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 660,59	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant d0 au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
LTI n°626751021A	05/01/2026	2 500 000,00	2 500 000,00	0,00	0,00	2 500 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		2 500 000,00	2 500 000,00	0,00	0,00	2 500 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB990071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Caté- gorie d'em- prunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux, initial		Devise	Perte- dité des rembour- sements (6)		Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					43 801 299,99									
1641 Emprunts en euros (total)					43 801 299,99									
00000495089	CREDIT AGRICOLE	25/11/2014	08/12/2014	08/03/2015	900 000,00	F	Taux fixe à 1,95 %	1,950	1,960	EUR	T	P	O	A-1
00000959652	CREDIT AGRICOLE	02/01/2016	03/02/2017	03/05/2017	1 195 000,00	F	Taux fixe à 1,1 %	1,100	1,110	EUR	T	C	O	A-1
00003062527	CREDIT AGRICOLE	24/06/2022	01/09/2022	01/03/2025	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1,76 % (Euribor 3M-Floor -0,1 sur Euribor 3M) + 0,1	1,760	1,770	EUR	S	C	O	A-1
0001666-03	DEXIA CL	31/07/2006	31/07/2006	01/11/2006	225 849,74	V	Taux fixe à 3,96 % T4M(Postfixé)-Floor -0,05 sur T4M(Postfixé) + 0,05	3,250	3,330	EUR	T	P	O	A-1
000170	SFIL CAFFIL	10/01/2007	10/01/2007	01/01/2008	800 000,00	F	Taux fixe à 3,96 %	3,960	4,020	EUR	A	C	O	A-1
000171	DEXIA CL	18/12/2006	18/12/2006	01/07/2008	1 000 000,00	V	Taux fixe à 4,56 % (LEP(Préfixé) + 1,35)-Floor -1,35 sur LEP(Préfixé)	4,010	4,070	EUR	A	C	O	A-1
000174	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	06/01/2011	23/02/2011	01/03/2012	352 000,00	V	Taux fixe à 4,56 % (LEP(Préfixé) + 1,35)-Floor -1,35 sur LEP(Préfixé)	2,600	2,600	EUR	A	P	O	A-1
000176	CAISSE D'EPARGNE	21/11/2011	21/11/2011	01/06/2013	850 000,00	F	Taux fixe à 4,56 % (LEP(Préfixé) + 1,35)-Floor -1,35 sur LEP(Préfixé)	4,560	4,560	EUR	A	P	O	A-1
000177	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/02/2012	01/02/2012	01/08/2012	850 000,00	V	Taux fixe à 4,56 % (LEP(Préfixé) + 1,35)-Floor -1,35 sur LEP(Préfixé)	4,100	4,100	EUR	T	C	O	A-1
172	CREDIT MUTUEL	09/10/2007	09/10/2007	31/01/2008	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4,6 %	4,600	4,680	EUR	T	P	O	A-1
304337 03	CREDIT MUTUEL	06/11/2017	06/11/2017	30/09/2018	1 800 000,00	F	Taux fixe à 1,52 % (Euribor 3M + 0,73)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,520	1,530	EUR	T	P	O	A-1
4221353	CREDIT AGRICOLE	24/09/2025	11/09/2027	11/12/2027	2 000 000,00	V	Taux fixe à 0,9 % (Euribor 3M + 0,73)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,730	2,800	EUR	X	C	O	A-1
5147108	CAISSE D'EPARGNE	26/10/2021	26/10/2021	15/01/2022	2 000 000,00	F	Taux fixe à 0,96 %	0,960	0,960	EUR	T	C	O	A-1
523994	SFIL CAFFIL	05/10/2018	12/10/2018	01/03/2019	3 500 000,00	F	Taux fixe à 1,25 %	1,250	1,260	EUR	T	C	O	A-1
5729169	CAISSE D'EPARGNE IDF	30/04/2019	26/07/2019	05/10/2019	4 500 000,00	F	Taux fixe à 0,9 %	0,900	0,900	EUR	T	C	O	A-1
5841044	CAISSE D'EPARGNE	02/12/2019	13/12/2019	13/03/2020	997 450,00	F	Taux fixe à 1,43 %	1,430	1,440	EUR	T	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé OIN	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
5841088	CAISSE D'EPARGNE	02/12/2019	13/12/2019	13/03/2020	3 231 000,25	F	Taux fixe à 1.43 %	1,430	1,440	EUR	T	C	O	A-1
MON514319EUR	SFIL CAFFIL	27/12/2016	05/01/2017	01/05/2017	3 800 000,00	F	Taux fixe à 0.98 %	0,980	0,990	EUR	T	C	O	A-1
MON245895EUR	SFIL CAFFIL	28/12/2018	09/01/2019	01/05/2019	1 300 000,00	F	Taux fixe à 1.24 %	1,240	1,250	EUR	T	C	O	A-1
MON33860EUR055310001	BANQUE POSTALE	30/07/2020	18/08/2020	01/12/2020	4 000 000,00	F	Taux fixe à 0.7 %	0,700	0,700	EUR	T	C	O	A-1
MON338202EUR	BANQUE POSTALE	27/07/2021	13/09/2021	01/01/2022	4 000 000,00	F	Taux fixe à 0.92 %	0,920	0,920	EUR	T	C	O	A-1
MON551149EUR EX	SFIL CAFFIL	29/10/2024	14/11/2024	01/03/2025	2 500 000,00	V	(Eunbor 3M + 1.18)-Floor 0 sur Eunbor 3M	4,210	4,340	EUR	T	C	O	A-1
MON549473EUR					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
1641 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

Mairie d Epinay sous Senart - BUDGET - BP - 2026

Emprunts et dettes à l'origine du contrat															
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1687 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					43 801 299,99										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant ; P pour amortissement progressif ; F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICINE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		23 705 937,71					2 570 161,27	329 235,71	0,00	46 875,23
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		23 705 937,71					2 570 161,27	329 235,71	0,00	46 875,23
00000495089	N	0,00	A-1	266 223,21	3,94	F	Taux fixe à 1,95 %	1,960	64 626,59	4 720,69	0,00	240,24
00000958652	N	0,00	A-1	497 910,55	6,09	F	Taux fixe à 1,1 %	1,110	79 666,68	5 148,46	0,00	728,45
00003062527	N	0,00	A-1	1 888 888,88	16,67	F	Taux fixe à 1,76 %	1,770	111 111,12	32 756,55	0,00	10 342,71
000166-03	N	0,00	A-1	11 347,94	0,58	V	(Euribor 3M-Floor -0,1 sur Euribor 3M) + 0,1	2,200	11 347,94	125,54	0,00	0,00
000170	N	0,00	A-1	80 000,00	1,00	F	Taux fixe à 3,96 %	4,020	40 000,00	3 212,00	0,00	1 601,60
000171	N	0,00	A-1	100 000,00	1,50	F	Taux fixe à 3,97 %	4,030	50 000,00	4 025,14	0,00	1 009,04
000174	N	0,00	A-1	25 270,98	0,17	V	(Livret A(Prefixé) + 0,6)-Floor -0,6 sur Livret A(Prefixé)	3,000	25 270,98	788,13	0,00	0,00
000176	N	0,00	A-1	148 700,49	1,42	F	Taux fixe à 4,56 %	4,560	72 692,81	6 780,74	0,00	2 012,18
000177	N	0,00	A-1	84 999,82	1,33	V	(LEP(Prefixé) + 1,35)-Floor -1,35 sur LEP(Prefixé)	4,050	56 686,68	2 778,40	0,00	315,61
172	N	0,00	A-1	281 686,38	1,83	F	Taux fixe à 4,6 %	4,680	142 508,36	10 982,72	0,00	1 143,70
304337 03	N	0,00	A-1	951 147,49	7,50	F	Taux fixe à 1,52 %	1,530	120 654,39	13 771,89	0,00	0,00

Mairie d Epinay sous Senart - BUDGET - BP - 2026

Accusé de réception en préfecture
091219102159-20260408-DELIB-34-2026-AI
Date de réception : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)						
4221353	N	0,00	A-1	0,00	26,69	V	(Euribor 3M + 0,73)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,800	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5147108	N	0,00	A-1	1 600 000,00	15,79	F	Taux fixe à 0,96 %	0,960	100 000,00	15 000,00	0,00	0,00	3 000,00
523994	N	0,00	A-1	1 866 666,76	7,92	F	Taux fixe à 1,25 %	1,260	233 333,32	22 239,58	0,00	0,00	1 644,68
5720169	N	0,00	A-1	2 625 000,00	8,51	F	Taux fixe à 0,9 % %	0,900	300 000,00	22 612,50	0,00	0,00	4 940,63
5841044	N	0,00	A-1	598 469,92	8,95	F	Taux fixe à 1,43 %	1,440	66 496,68	8 201,54	0,00	0,00	359,23
5841088	N	0,00	A-1	1 846 285,93	7,95	F	Taux fixe à 1,43 %	1,440	230 785,72	25 164,30	0,00	0,00	1 090,91
MON514319EUR	N	0,00	A-1	1 583 333,45	6,08	F	Taux fixe à 0,98 %	0,980	253 333,32	14 585,67	0,00	0,00	2 136,13
MON5245895EUR	N	0,00	A-1	714 999,91	8,08	F	Taux fixe à 1,24 %	1,250	86 666,68	8 463,00	0,00	0,00	1 276,91
MON53360EUR0535310001	N	0,00	A-1	2 950 000,00	14,67	F	Taux fixe à 0,7 % %	0,700	200 000,00	20 125,00	0,00	0,00	1 550,69
MON538202EUR	N	0,00	A-1	3 200 000,00	15,75	F	Taux fixe à 0,82 %	0,920	200 000,00	25 625,00	0,00	0,00	6 081,67
MON551149EUR EX MON549473EUR	N	0,00	A-1	2 375 000,00	18,92	V	(Euribor 3M + 1,18)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,330	125 000,00	82 159,86	0,00	0,00	7 400,85
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Mairie d Epinay sous Senart - BUDGET - BP - 2026

Accusé de réception en préfecture
091-219102159-20260408-DELIB-34-2026-AI
Date de réception préfecture : 17/04/2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	Capital	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		23 705 937,71					329 235,71	0,00	2 570 161,27	46 875,23

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courtir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
091-219102159-20260408-DELIB-34-2026-AI
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
			Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits		22	0	0	0	0	
	% de l'encours		100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		23 705 937,71	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swapfin)	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							0
	% de l'encours							0,00
	Montant en euros							0,00

(1) Cette annexe retrace la stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Références de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numero de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/668	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IQCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture
091-219102155-20260408-DELIB-34-2026-AI
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception-préfecture : 17/04/2026

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

IV

B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)		CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du	
€		Biens de faible valeur: Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an :		24-01-2024	
		Catégories de biens amortis		Durée (en années)	
L	Frais réalisés documents urbanisme			5	24/01/2024
L	Frais d'études			5	24/01/2024
L	Concessions et droits similaires			2	24/01/2024
L	Plantations d'arbres et d'arbustes			20	24/01/2024
L	Autres agencements et aménagements			30	24/01/2024
L	Installations générales, agencements			15	24/01/2024
L	Autres matériels, outillages incendie			10	24/01/2024
L	Matériel roulant			8	24/01/2024
L	Autre matériel et outillage de voirie			8	24/01/2024
L	Automobiles et matériel roulant			5	24/01/2024
L	Camions et véhicules industriels			8	24/01/2024
L	Matériel de bureau et informatique			3	24/01/2024
L	Matériel de bureau et informatique			5	24/01/2024
L	Mobilier			10	24/01/2024
L	Autres immo. Corporelles (affectation)			10	24/01/2024

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture 091-219102159-20260408-DELIB-34-2026-AI Date de transmission : 17/04/2026						
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant de dépenses de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Accusé de réception en préfecture
091-219102159-20260408-DELIB-24-2026-AI
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

IV – ANNEXES	B3.2
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)						
Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV

B4

Accusé de réception en préfecture
051-219102159-20260408-DELIB-34-2026-AI
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Accusé de réception en préfecture
091219102155-20260408-DELIB-34-2026-AI
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

Accusé de réception en préfecture
091-219102159-20260408-DELIB-34-2026-AI
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés		
	Marchés de partenariat (4)	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	0,00	0,00	0,00
8027	0,00	0,00	0,00
8028			
Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)			
Subvention à recevoir par annuité			
Autres engagements reçus			
Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV

B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVESTISSEMENT (total)			0,00
		FONCTIONNEMENT (total)			134 525,00
65748	ASSOCIATION		ACTION NUMERIQUE SOLIDAIRE	Association	500,00
65748	ASSOCIATION		ADECUR	Association	400,00
65748	ASSOCIATION		AMICALE DU PERSONNEL	Association	42 000,00
65748	ASSOCIATION		ASS BOUT MAT CHOU	Association	500,00
65748	ASSOCIATION		ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LA VALLEE	Association	1 000,00
65748	ASSOCIATION		ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE MAURICE ELIOT	Association	1 000,00
65748	ASSOCIATION		ASSOCIATION VOLLEY BALL DU VAL D'YERRES	Association	10 000,00
65748	ASSOCIATION		BADMINTON CLUB EPINAY-SOUS-SENART	Association	1 300,00
65748	ASSOCIATION		CAPE 91 LYCEE M. ELIOT	Association	200,00
65748	ASSOCIATION		CLUB SPORTIF MUNICIPAL DE GYMNASTIQUE	Association	15 000,00
65748	ASSOCIATION		CLUB SPORTIF MUNICIPAL DE MUSCULATION	Association	3 000,00
65748	ASSOCIATION		COMITE DU SOUVENIR DU GENERAL DE GAULLE CREATI	Association	800,00
65748	ASSOCIATION		ECOLE KIM DIEU	Association	1 500,00
65748	ASSOCIATION		ELAN NAUTIQUE DU VAL D'YERRES	Association	3 000,00
65748	ASSOCIATION		EN AVANT LES ENFANTS	Association	7 000,00
65748	ASSOCIATION		FLASH SPECTACLE	Association	1 000,00
65748	ASSOCIATION		FOOTBALL CLUB EPINAY ATHLETICO	Association	2 500,00
65748	ASSOCIATION		JOIE ET GYMNASTIQUE	Association	14 000,00
65748	ASSOCIATION		JUDO CLUB EPINAY	Association	500,00
65748	ASSOCIATION		KAYAK EPINAY CLUB	Association	4 500,00
65748	ASSOCIATION		LES DOIGTS AGILES	Association	4 000,00
65748	ASSOCIATION		MOTS EN CASCADE	Association	200,00
65748	ASSOCIATION		ROSE DE PERSE	Association	1 000,00
65748	ASSOCIATION		SCOUTS ET GUIDES DE France	Association	500,00
65748	ASSOCIATION		SPORTING KARATE BUDO	Association	400,00
65748	ASSOCIATION		TENNIS CLUB EPINAY	Association	7 000,00
65748	ASSOCIATION			Association	2 000,00

Accusé de réception en préfecture 091-219102159-20260408-DELIB-34-2026-A1 Date de transmission : 17/04/2026 Date de réception en préfecture : 17/04/2026					
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	ASSOCIATION		UN BOUCHON UNE ESPERANCE	Association	725,00
65748	ASSOCIATION		VAL D'YERRES HANDBALL	Association	500,00
65748	ASSOCIATION		MELTIN FIGHT	Association	2 000,00
65748	ASSOCIATION		DANCING CREW ACADEMY	Association	500,00
65748	ASSOCIATION		LES COUTURIELLES	Association	500,00
65748	ASSOCIATION		UFAVAL	Association	3 500,00
65748	ASSOCIATION		VISIERE SOLIDAIRE	Association	500,00
65748	ASSOCIATION		TONICITEE	Association	1 500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDJS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		53,00	0,00	53,00	41,70	8,00	49,70
Adjt adm	C	6,00	0,00	6,00	2,50	1,00	3,50
Adjt adm Pal 1CI	C	15,00	0,00	15,00	15,00	0,00	15,00
Adjt adm Pal 2CI	C	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Attaché	A	7,00	0,00	7,00	2,00	5,00	7,00
Attaché Pal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	5,00	0,00	5,00	3,70	1,00	4,70
Rédacteur Pal 1CI	B	4,00	0,00	4,00	3,50	0,00	3,50
Rédacteur Pal 2CI	B	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		79,00	0,00	79,00	61,30	13,00	74,30
Adjt tech	C	22,00	0,00	22,00	9,80	12,00	21,80
Adjt tech Pal 1CI	C	25,00	0,00	25,00	24,10	0,00	24,10
Adjt tech Pal 2CI	C	13,00	0,00	13,00	11,40	0,00	11,40
Agent maîtrise	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Agent maîtrise Pal	C	12,00	0,00	12,00	10,00	0,00	10,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien Pal 2CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

Mairie d Epinay sous Senart - BUDGET - BP - 2026

		Accusé de réception en préfecture 091-219102159-20260408-DELIB-34-2026-AI Date de télétransmission : 17/04/2026 Date de réception prévue : 17/04/2026			
FILIERE SOCIALE (d)		8,00	0,00	8,00	6,90
ATSEM Pal 1CI	C	1,00	0,00	1,00	1,00
ATSEM Pal 2CI	C	1,00	0,00	1,00	1,00
Conseiller soc-ed	A	1,00	0,00	1,00	1,00
Educateur Jeunes Enfants	A	3,00	0,00	3,00	2,00
Educateur j enfant CIEx	A	2,00	0,00	2,00	1,90
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		8,00	0,00	8,00	6,10
Auxiliaire puér CI N	B	3,00	0,00	3,00	2,00
Auxiliaire puér CI Sup	B	3,00	0,00	3,00	2,10
Infirmier soins gx	A	2,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		4,00	0,00	4,00	4,00
Educateur APS	B	2,00	0,00	2,00	2,00
Educateur APS Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00
Opérateur APS Pal	C	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		50,00	0,30	50,30	49,10
Adjt ter anim Pal 1CI	C	7,00	0,00	7,00	6,50
Adjt ter anim Pal 2CI	C	8,00	0,00	8,00	7,50
Adjt ter animation	C	32,00	0,30	32,30	32,10
Animateur	B	3,00	0,00	3,00	3,00
FILIERE POLICE (j)		9,00	0,00	9,00	8,00
Brigadier-chef Pal	C	6,00	0,00	6,00	6,00
Gardien-brigadier	C	3,00	0,00	3,00	2,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		35,00	0,37	35,37	35,37
Adjoint au Maire		9,00	0,00	9,00	9,00
Agent sans grade		0,00	0,37	0,37	0,37
Assistante maternelle		9,00	0,00	9,00	9,00
Collaborateur de cabinet		1,00	0,00	1,00	1,00
Conseiller Délégué		15,00	0,00	15,00	15,00
Maire		1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		246,00	0,67	246,67	233,47

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quote de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Mairie d Epinay sous Senart - BUDGET - BP - 2026

Exemple : un agent à temps plein (qualité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (qualité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (qualité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 6 / 12).
présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Accusé de réception en préfecture
091-219102159-20260408-DELIB-34-2026-AI
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de dépôt : 17/04/2026
Date de publication : 17/04/2026

IV – ANNEXES

	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				279 114,44		
Adjt adm	C	ADM	370	0,00	332-14	CDD
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	332-13	CDD
Adjt tech	C	TECH	762	0,00	332-10	CDI
Adjt tech	C	TECH	1835	0,00	332-13	CDD
Adjt tech	C	TECH	1869	0,00	332-14	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	2667	0,00	332-10	CDI
Adjt ter animation	C	ANIM	2940	0,00	332-14	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	734	0,00	332-13	CDD
Agent sans grade	B	OTR	882	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Animateur	B	ANIM	452	0,00	332-8-2°	CDD
Assistante maternelle				279 114,44	A	A Autres contrats
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-13	CDD
Attaché	A	ADM	2420	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Attaché	A	ADM	693	0,00	332-8-2°	CDD
Auxiliaire puér C I N	B	MS	452	0,00	332-10	CDI
Educateur APS	B	SP	452	0,00	332-10	CDI
Educateur APS	B	SP	478	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Educateur Jeunes Enfants	A	S	494	0,00	332-14	CDD
Infirmier soins gx	A	MS	544	0,00	332-14	CDD
Ingénieur	A	TECH	697	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	397	0,00	332-14	CDD
Rédacteur Pal 2CI	B	ADM	444	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				114 874,73		
Adjt tech	C	TECH	3368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjt tech	C	TECH	1101	0,00	332-23-1°	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	1835	0,00	332-23-2°	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	2936	0,00	332-23-1°	CDD

Mairie d Epinay sous Senart - BUDGET - BP - 2026

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N		CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
				Index (8)	Euros		
Adjt ter animation	C	ANIM	2589	0,00	332-23-1°	CDD	
Agent Soutien Scolaire		OTR	696	0,00	332-23-1°	CDD	
Agent sans grade		OTR	1654	0,00	332-23-1°	CDD	
Apprenti	A	OTR		30 790,93	A APP-Contrat : Apprenti	A Apprenti	
Attaché		ADM	525	0,00	332-23-1°	CDD	
Enseignant		OTR		3 034,50	A Cumul activ. à titre accessoire	A Autres contrats	
Professeur des écoles CN		OTR		33 292,66	A Cumul activ. à titre accessoire	A Autres contrats	
Professeur des écoles CN		OTR		2 670,36	332-23-1°	A Autres contrats	
Professeur des écoles HC		OTR		9 758,28	A Cumul activ. à titre accessoire	A Autres contrats	
Receveur TP		OTR		35 328,00	332-23-2°	A Autres contrats	
TOTAL GENERAL				393 989,17			

Accusé de réception en préfecture
097-219102158-20260408-DELIB_34-2026-AI
Date de réception en préfecture : 17/04/2026
Date de récépissé : 17/04/2026

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMIP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moût du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-5 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerne remplait avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1146 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
15/12/2008 -	VILOGIA	VILOGIA	SA HLM	26 611 715,32
20/09/2010 -	ICF LA SABLIERE	ICF LA SABLIERE	SA HLM	14 075 402,00
26/07/2011 -	SEMGEPE	SEMGEPE	SEM	500 000,00
16/05/2012 -	SEMGEPE	SEMGEPE	SEM	350 000,00
22/12/2012 -	OSICA	OSICA	SA HLM	6 608 354,00
06/10/2014 -	OSICA	OSICA	SA HLM	1 455 711,00
17/02/2015 -	OSICA	OSICA	SA HLM	2 456 286,00
17/02/2015 -	OSICA	OSICA	SA HLM	3 138 181,00
06/03/2015 -	OSICA	OSICA	SA HLM	2 846 089,00
09/12/2016 -	OSICA	OSICA	SA HLM	7 709 581,00
14/12/2018 -	SEMGEPE	SEMGEPE	SEM	1 300 000,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Accusé de réception en préfecture 094-219102159-20260408-DELIB-34-2026-AI Date de télétransmission : 17/04/2026 Date de réception préfecture : 17/04/2026	IV
IV – ANNEXES	B11.1
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
La Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine	01/01/2016		0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

IV

B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CAISSES DES ECOLES	Réussite éducative	01/01/1980	08/06/1982	SPA	non
CCAS	Action sociale	25/03/1987		SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

Accusé de réception en préfecture
091-219102159-20260406-DELIB-34-2026-AI
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception en préfecture : 17/04/2026

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	C1.1
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-12 551,63	-12 551,63
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	2 002 641,07	2 002 641,07
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 990 089,44	1 990 089,44

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 990 089,44	1 990 089,44
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 990 089,44	1 990 089,44

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	2 610 898,80	2 610 898,80
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	3 335 141,49	3 335 141,49
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	724 242,69	724 242,69

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	W
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		2 610 898,80	2 610 898,80
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 570 161,27	2 570 161,27
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 570 161,27	2 570 161,27
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		40 737,53	40 737,53
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	40 737,53	40 737,53

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	W
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 335 141,49	III
3 335 141,49		3 335 141,49	3 335 141,49
Ressources propres externes de l'année (a)		300 000,00	300 000,00
10222	FCTVA	300 000,00	300 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		3 035 141,49	3 035 141,49
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	12 959,00	12 959,00
28031	Frais d'études	91 744,13	91 744,13
2805	Licences, logiciels, droits similaires	7 257,20	7 257,20
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	19 175,26	19 175,26
28128	Autres aménagements de terrains	47 349,00	47 349,00
281312	Bâtiments scolaires	199 409,00	199 409,00
281318	Autres bâtiments publics	490 209,00	490 209,00
28138	Autres constructions	587 833,00	587 833,00
28152	Installations de voirie	221 261,00	221 261,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	29 956,86	29 956,86
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	36 047,00	36 047,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	392 662,00	392 662,00
281828	Autres matériels de transport	22 746,74	22 746,74
281831	Matériel informatique scolaire	52 371,59	52 371,59
281838	Autre matériel informatique	95 496,11	95 496,11
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	51 974,11	51 974,11
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 624,79	3 624,79
28188	Autres immo. corporelles	148 293,96	148 293,96
28288	Autres immo. corporelles (affectation)	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	
024	Produits des cessions d'immobilisations	134 000,00	134 000,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	390 771,74	390 771,74

Accusé de réception en préfecture

091-219102159-20260408-DELIB-34-2026-AI

Date de télétransmission : 17/04/2026

Date de réception préfecture : 17/04/2026

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Accusé de réception en préfecture
091-219102159-20260408-DELIR-34-2026-A1
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------

Accusé de réception en préfecture
091-219102159-20260408-DELIB-34-2026-AI
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
091-219102159-20260408-DELIB-34-2026-AI
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
091-219102159-20260408-DELIB-34-2026-AI
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI-VENDREDI

8h30 - 11h45

13h30 - 17h30

SAMEDI

8h30 - 11h45

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'ÉPINAY-SOUS-SÉNART

Chef-Lieu de Canton

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 35 / 2026

OBJET : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

L'an deux mille vingt-six, le 8 avril 2026, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Épinay-sous-Sénart, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est assemblé en salle Roger Biteau, sous la présidence de Damien ALLOUCH

VU l'article L.2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts relatif à l'institution dans chaque Commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) présidée par le Maire,

CONSIDERANT que dans les communes de plus de 2000 habitants, la CCID est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseiller municipaux, sur la base d'une liste de 32 noms transmise par la Commune,

CONSIDERANT que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances de la commune d'Épinay-sous-Sénart et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Commande publique et Affaires générales du 30 mars 2026.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par :

31 voix pour

APPROUVE la liste de présentation ci-après en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs :

Titulaires	Suppléants
Christiane Genre Chantal Perrault Aude Benony Brigitte Travers Christian Deschamps Martine Vaudescal Anne Marie Goubet Jean Perrault Laurent Petit Steve Mesika Guy Mouloki Papa Ibra Ndiaye Annick Langer Jean Pierre Pelletier Cyril Leduc Alain Faivre	Nathalie Brodut Claude Guillaume Emmanuel Gauvry Isidore Amekoudi Danielle Marie - Louise Hervé Griveau Patricia Kozeniack Sophie Saadoun Annie Biro Gaetane Beauvais Laetitia Berger Marcel Melun Karine Eugène Francis Ame Valerie Nedaud Marie Hélène Ginieres

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud 78011 Versailles ou via la plateforme de Télérecours Citoyens (<https://www.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la ville (www.ville-epinay-senart.fr) ou de sa notification.

La présente délibération sera transmise à la Préfecture de l'Essonne, publiée en ligne sur le site internet de la commune (www.ville-epinay-senart.fr) et conservée au registre des actes administratifs.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents.
Expédition certifiée conforme.

Korotoumou DIAWARA

Secrétaire



Damien ALLOUCH

Maire d'Epinay-sous-Sénart



Accusé de réception en préfecture
091-219102159-20260408-DELIB-36-2026-AI
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026
Publié le 22/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EPINAY-SOUS-SENART

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI-VENDREDI

8h30 - 11h45

13h30 - 17h30

SAMEDI

8h30 - 11h45

Chef-Lieu de Canton

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 36 / 2026

**OBJET : COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN
MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Epinay-sous-Sénart, légalement convoqué le 26 mars 2026, s'est assemblé en salle Roger Biteau, sous la présidence de Monsieur Damien ALLOUCH, Maire.

Le Maire d'Epinay-sous-Sénart,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L251-5 à L251-10, L252-8 à L252-10, L254-2 à L254-4, ainsi que ses articles R251-31 à 34, R251-35 à R251-37, R252-30 à 33, R. 252-34 à 40, et R252-41 à R252-51,

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 instituant la Comité Social Territorial (CST), nouvelle instance unique issue de la fusion des Comités Technique (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT)

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération 36/2022 en date du 08 Juin 2022 portant création d'un Comité Social Territorial commun entre la collectivité et les établissements publics rattachés à savoir le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles.

CONSIDERANT que les textes réglementaires précisent qu'il appartient à l'autorité territoriale, au moins 6 mois avant la date du scrutin, de déterminer le nombre de représentants du personnel, le maintien ou non du paritarisme avec le collègue des représentant de l'employeur et le recueil de leur avis,

CONSIDERANT que la consultation des organisations syndicales prévue à l'article 30 du décret susvisé est intervenue le 3 avril 2026

CONSIDERANT que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires de personnel est de 288 agents, soit 202 femmes (70.14%) et de 86 hommes (29.86%), pour la commune, le CCAS et la Caisse des écoles ;

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, Ressources Humaines, Commande publique, Affaires Générales du 30 mars 2026,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
31 voix pour

DECIDE DE :

- **FIXER** à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- **MAINTENIR** le paritarisme numérique et de fixer à 5 le nombre de représentant titulaire de l'employeur et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- **RECUELLIR** par le Comité Social Territorial, l'avis séparé des représentants de l'employeur sur toutes les questions de l'instance.

DECIDE DE :

- **METTRE** en place une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail obligatoire pour les collectivités de 200 agents au moins ;
- Le nombre de représentants titulaires du personnel au sein de la Formation Spécialisée est égal au nombre de représentants titulaires au sein du Comité Social Territorial, soit 5 représentants ;
- **MAINTENIR** paritarisme numérique et de fixer à 5 le nombre de représentant titulaire de l'employeur et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- Que pour assurer le bon fonctionnement de la formation spécialisée, chaque titulaire de la formation spécialisée dispose de deux suppléants,
- **MAINTENIR** le paritarisme numérique et de fixer à 5 le nombre de représentant titulaire de l'employeur et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- **RECUEILLIR** par la Formation Spécialisée, l'avis séparé des représentants de l'employeur sur toutes les questions de l'instance.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud 78011 Versailles ou via la plateforme de Télérecours Citoyens (<https://www.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la ville (www.ville-epinay-senart.fr) ou de sa notification.

La présente délibération sera transmise à la Préfecture de l'Essonne, publiée en ligne sur le site internet de la commune (www.ville-epinay-senart.fr) et conservée au registre des actes administratifs.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Expédition certifiée conforme.

Korotoumou DIAWARA

Secrétaire

